



La Revue Séquentielle

n°145

14 décembre 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

LA STARTUP NATION



UBEREATS



AIRBNB



DOCTOLIB



BIABIACAR

Le dessin

La phrase

« Des frontières ? Je n'en ai jamais vu aucune. Mais j'ai entendu dire qu'elles existent dans l'esprit de certaines personnes »

Thor Heyerdahl



Une loi pour mieux défendre les lanceurs d'alerte

Par la Maison des lanceurs d'alerte — 10 décembre 2020



« Ces David qui s'attaquent aux Goliath sont encore trop exposés au risque de représailles. La prochaine transposition d'une directive européenne dans la loi doit permettre d'élargir les protections juridiques aux personnes morales, aux syndicats et aux ONG. Gestion de la crise sanitaire, fraude fiscale, pollutions, surveillance des citoyens, conflits d'intérêts, fuites de données personnelles, violences policières : qu'ils soient fonctionnaires, aides-soignants, banquiers, médecins, chauffeurs ou encore policiers, nombre d'inconnus ont pris des risques pour défendre l'intérêt général. Mais ces David qui s'attaquent aux Goliath sont trop souvent exposés au risque de représailles. La démocratie doit les protéger sans trembler, sans quoi ils disparaîtront et, avec eux, leurs combats d'intérêt général... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur https://www.liberation.fr/debats/2020/12/10/une-loi-pour-mieux-defendre-les-lanceurs-d-alerte_1807676

La face cachée des énergies vertes

Documentaire Arte – 89 minutes – disponible jusqu'au 22 janvier 2021



Les énergies pas vraiment vertes

« Technologies vertes mais polluantes, recyclage impossible... : cette vaste enquête menée à travers le monde révèle les effets pervers des solutions propres pour parvenir à la transition énergétique. Face au changement climatique, de nombreux pays se sont engagés dans la transition énergétique. Depuis la COP21 qui a fixé en 2015 d'exigeants objectifs de réduction des gaz à effet de serre, les énergies vertes ont le vent en poupe. La voiture électrique est ainsi devenue la mascotte de cette révolution technologique. Mais les constructeurs restent discrets sur le bilan carbone de leurs automobiles fièrement estampillées ZE ("zéro émission"). Car non seulement elles consomment une électricité pas toujours propre mais, comme les panneaux solaires et les éoliennes, elles sont gourmandes en métaux rares (néodyme, cérium, cobalt, lithium, etc.) dont l'extraction cause des ravages à l'autre bout du monde. Pour que l'air de nos centres-villes s'allège en particules fines, la pollution est délocalisée à l'abri des regards... » Lire la suite et regarder le documentaire en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://www.arte.tv/fr/videos/084757-000-A/la-face-cachee-des-energies-vertes/?fbclid=IwAR0RM6kZMf4dQ8FuhUzX-N1BbOXu8oWpL7jZpj7PYHZiuhb2jDvq8iXpM98>

L'homme préhistorique est aussi une femme

Les Oreilles loin du front – 10 décembre 2020

Les oreilles loin du front



mercredi 19h_20h30 - F.P.P. 106.3 FM

« Et si "l'homme des cavernes" n'avait pas été cette brute viriliste avec un gourdin dans une main et les cheveux de sa femme dans l'autre ? Et si d'ailleurs il n'avait pas vécu sous le régime familial européen du 19ème siècle ? Et si face à nos quelques milliers d'années de patriarcat, il avait des centaines de milliers d'années où les sociétés humaines s'étaient organisées autrement ? Ce soir, on plonge dans une préhistoire qui reste à écrire avec Marylène Patou-Mathis à l'occasion de la sortie de son livre : *L'homme préhistorique est aussi une femme* aux éditions Allary ... » Ecoutez l'émission en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <http://www.loldf.org/spip.php?article873>

Sémiologie : La police dans l'épicentre de la violence

La Mule du Pape – 9 décembre 2020



« Le pouvoir d'un symbole réside dans sa capacité à produire du sens et à communiquer ce sens. Loin d'être une entité floue, le sens réfère à quelque chose d'extérieur à soi, plus exactement un objet, qui devient existant par le truchement d'une relation interpersonnelle. C'est au travers d'une large panoplie de signes, insignes, symboles, slogans, etc, que des policier-ères visiblement sans honte ni crainte de leur hiérarchie, affichent publiquement, leur amour de la violence, du thème de la vengeance, et parfois, du racisme, de la mort, voire des idéologies fascistes ou nazis. Dans le monde des images, certaines nous font sourire, d'autres nous font pleurer, provoquent le choc, la peur, l'incompréhension ou l'amour et l'espoir. La sémiologie a pour objectif de cerner le sens général qui se dégage quand on voit un logo, un insigne, et de prévoir les réactions sensorielles ou émotionnelles occasionnées. Les expert-es s'appuient sur le fait que les symboles ne viennent pas de nulle part, ils portent une histoire. Ces armoiries, logos, blasons, symboles, drapeaux, couleurs et formes, ont été depuis la nuit des temps, un moyen de communication, chargés d'une puissance conceptuelle mais aussi émotionnelle dont émanent valeurs éthiques et morales... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.lamuledupape.com/2020/12/09/semiologie-la-police-dans-lepicentre-de-la-violence/>

Loi sécurité globale en France : une loi inutile ? – ITW de F. Benazet, policier et

Secrétaire du SNUITAM- FSU

France 24 – 29 novembre 2020



« De nombreuses manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes de France ce samedi 29 novembre contre la loi "sécurité globale" et son article 24, qui prévoit de pénaliser la diffusion d'images malveillantes de policiers. Le passage de cette loi jugée liberticide par certains se fait dans un contexte tendu après la diffusion d'une vidéo montrant un producteur de musique se faire rouer de coups par des policiers. Flavien Benazet, policier et Secrétaire national de la SNUITAM-FSU branche Intérieur, commente les récentes bavures policières et la loi dite de "sécurité globale". Regardez l'ITW en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20201129-loi-s%C3%A9curit%C3%A9-globale-en-france-une-loi-inutile?fbclid=IwAR2KgbUkc7Jc-UD5QoT1MBkLHYLGbKuYVKxsQSINL3_rM5zFsZ93LyLRISc&ref=fb



Urgence climatique, urgence sociale : la FSU demande la mise en œuvre des mesures préconisées par la convention citoyenne sur le climat.

La Ministre de la transition écologique a convoqué les partenaires sociaux pour débattre de son projet censé transposer dans la loi les mesures issues de la convention citoyenne sur le climat.

La ministre a structuré la réunion autour de trois sujets particuliers : affichage environnemental et publicité, entreprises et salariés, écocide... Globalement, les interventions du patronat revenaient à critiquer toutes nouvelles contraintes liées au climat.

Alors que la Ministre a tout fait pour circonscrire le débat à ces 3 seules questions, la FSU a néanmoins exposé les éléments suivants :

Le 29 juillet 2020, la FSU avait exprimé son grand intérêt pour le travail de ces 150 citoyennes et citoyens et pour leurs propositions. Cette convention citoyenne pour le climat (CCC) est une expérience intéressante de démocratie citoyenne. Mais, pour la FSU, la crédibilité de cette expérience sera directement liée à la reprise de leurs conclusions par le gouvernement.

La CCC a abouti à un ensemble de propositions qu'elle estime acceptables par et pour les citoyen-nes.

Au regard de l'urgence écologique et de la gravité du dérèglement climatique, les propositions de la CCC envoient un signal fort vers le nécessaire changement de paradigme attendu.

La réponse apportée aujourd'hui par le gouvernement, éloignée des promesses de « reprise sans filtre » du président de la république, consiste à en reprendre les orientations mais pas toutes les propositions, et celles retenues sont souvent vidées de leur substance en jouant sur les délais, les expérimentations, les seuils.

En juillet dernier, la FSU avait exprimé trois points sur lesquels elle serait particulièrement attentive et revendicative : justice sociale, services publics, éducation.

Elle a insisté lors de l'échange de ce 10 décembre sur la nécessité d'inscrire la transition environnementale dans les perspectives d'une plus grande justice sociale : Cela passe notamment par la mise en œuvre d'une politique fiscale faisant appel à la fois à une fiscalité environnementale avec un signal significatif pour le changement des comportements, couplé à une taxation redistributive de la richesse là où elle se trouve et se crée, comme par exemple sur les transactions financières. La FSU n'a rien vu de tel dans les projets du gouvernement.

Elle a également mis en avant la question des services publics, et donc l'emploi public, qui sont des outils essentiels dans cette lutte contre les dégradations environnementales. Le service public

est essentiel pour inciter, accompagner, conseiller, expertiser, mais aussi pour éduquer, contrôler. Quel que soit le domaine, les principes fondamentaux des services publics sont mieux à même d'engager la transition écologique dans les perspectives de l'intérêt général et sans les pressions des marchés.

Le PLF 2021 est sur le point d'être voté et une fois de plus, le gouvernement a appliqué un régime de rigueur à la fonction publique, à commencer par son propre ministère de la transition écologique.

La CCC avait fait quelques propositions pour assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer. La FSU ne les retrouve pas.

Concernant le délit d'écocide, la FSU a rappelé qu'au-delà du débat, crime ou délit, l'essentiel est que sans moyen humain pour la mettre en œuvre, cette réforme ne restera qu'un nouveau coup de communication.

La ministre a indiqué que le projet de loi serait présenté la semaine prochaine au conseil d'Etat et au conseil national de la transition écologique, avant son examen par le Parlement.

La prochaine étape pour la FSU : prévoir des interventions auprès des parlementaires et initier une rencontre avec l'association des 150 citoyen-nes pour le climat. La FSU portera cette proposition dans le cadre du collectif urgence sociale et environnementale.

Les Lilas, le 11 décembre 2020





Manifestons le 18 décembre pour les droits des migrant-es

Le 18 décembre est la Journée Internationale des Migrant-es. Pour tous ceux qui se préoccupent de la défense des Droits humains, c'est l'occasion de rappeler l'importance de cette question, dans un contexte où le nationalisme, le racisme et la xénophobie s'acharnent à en faire un « problème ». Nous dénonçons les responsables politiques qui font un amalgame entre immigration et terrorisme comme l'a fait le ministre Darmanin dans sa tournée dans le pays du Maghreb en novembre 2020.

Des dizaines de milliers de femmes, d'enfants et d'hommes meurent sur les routes de la migration, victimes des politiques meurtrières de fermeture des frontières. L'Europe se veut une forteresse et le nouveau pacte asile et immigration en discussion sur le plan européen durcit encore les conditions d'accueil des personnes qui viennent y chercher un asile ou simplement un avenir et accélère les expulsions vers les pays d'origine. Nous militons pour une vraie politique de l'accueil, politique coordonnée entre les États de ce continent, et d'abord pour l'abolition de l'accord de Dublin.

Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants vivent dans la précarité et la peur, sans logement stable et digne, sans pouvoir travailler comme ils le désireraient et sans accès aux droits fondamentaux. Ils subissent la surexploitation ou des conditions de travail indignes du fait de leur situation administrative. Ils risquent à tout moment l'enfermement et l'expulsion. Nous exigeons que les « sans papiers » accèdent aux soins, à des titres de séjour et de travail pérennes qui leur permettent de construire leur vie et leur avenir et leur garantissent l'égalité des droits dans les entreprises. Nous exigeons une politique de régularisation massive et la fermeture des Centres de Rétentions Administrative.

L'accès au droit, à tous les droits (santé, logement, travail, participation politique) doit être égal pour tou-tes les résident-es d'un pays, quelle que soit leur nationalité ou leur origine. La maltraitance administrative ou la restriction et la remise en cause sempiternelle de l'Aide Médicale d'État sont inadmissibles. Il est urgent que la France signe enfin la « convention internationale sur la protection des droits de tou-tes les travailleur-euses migrant-es et des membres de leur famille » adoptée par l'ONU le 18 décembre 1990 !

Nous exigeons, pour éviter les drames et permettre un accès digne aux personnes en recherche de sécurité, le rétablissement des sauvetages en mer, la fin de la détention des réfugié-es et des migrant-es en Libye et, en attendant la généralisation de la liberté de circulation, l'ouverture immédiate de voies légales pour les migrations.

Nous exigeons la bonne application de la Convention internationale des droits de l'enfant, et donc que les mineurs isolés étrangers ne soient en aucun cas victimes d'inégalité de traitement au sein des dispositifs de droit commun de la protection de l'enfance.

Le 18 décembre, comme chaque année, des initiatives seront prises un peu partout en France. Nos associations et organisations syndicales s'associeront à leur construction et contribueront à leur réussite.

Il est temps d'affirmer que la liberté de circulation et d'installation des femmes et des hommes sur l'ensemble de la planète est une composante normale et souhaitable de l'humanité que nous voulons.

Signataires : CGT - CRID - États Généraux des Migrations - FSU - Libre Pensée - Ligue des droits de l'Homme - Ligue de l'Enseignement - Médecins du Monde - Mouvement de la Paix – MRAP - SOS Racisme - Syndicat de la Magistrature - Union Syndicale Solidaires

Contact presse : presse@mrp.fr - 07.83.14.87.23

REPÉRAGES Événement

57%

des collectivités n'appliquent pas les 1607 heures. La durée moyenne par agent s'élève à 1572 heures travaillées, la plus basse, à 1481. La plupart des employeurs adoptent plusieurs cycles hebdomadaires de travail, six au maximum. Ils vont de 35 heures à 41 heures 30, sur cinq jours. Certains permettent de travailler sur quatre ou quatre jours et demi, ou proposent des cycles sur deux semaines.

94%

des collectivités appliquent des horaires fixes (routes, collèges, périscolaire, accueil du public). La journée continue existe dans 54 % d'entre elles, essentiellement dans les écoles, les Ehpad et les services techniques. Les horaires variables sont proposés dans 70 % des collectivités, en majeure partie dans les services administratifs. Source: ANDRHDT.



Dans l'enquête de l'ANDRHDT, 27 % des sondés disent accorder des jours de repos supplémentaires à des personnes contraintes pour prendre leurs congés, comme celles exposées à des risques de pénibilité.

Fonction publique territoriale

1607 heures: les DRH ont encore du travail

Exclusif. En abrogeant les régimes dérogatoires dans la fonction publique, l'Etat a voulu mettre fin à des cycles de travail depuis longtemps considérés comme des privilèges par l'opinion. Pour «La Gazette», l'association des DRH des territoires révèle l'avancement des travaux.



Tic-tac, tic-tac. D'ici peu, le sujet du temps de travail ne devrait plus alimenter le «fonctionnaire bashing». La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a, en effet, prévu l'abrogation des régimes dérogatoires aux 1607 heures par an. Elle impose, de facto, la redéfinition, par délibération, de nouveaux cycles de travail.

L'obligation n'est pas immédiate: les employeurs locaux disposent d'un délai de un an à compter du renouvellement de chacune des assemblées délibérantes, soit au plus tard au printemps prochain pour le bloc communal, en mars 2022 pour les départements et en décembre de la même année pour les

régions (sous réserve du calendrier électoral finalement adopté). Les nouvelles règles entreront en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant. Voyant l'échéance arriver à grands pas, l'Association nationale des DRH des territoires (ANDRHDT) a réalisé une enquête auprès de ses adhérents, à l'automne 2019 (*), pour savoir où en étaient les travaux des collectivités.

LA DÉMARCHE PREND LE PLUS SOUVENT UN AN

«L'idée était d'aller plus loin que les données des rapports nationaux, pour comprendre de quoi on parle et mettre les collectivités en relation pour parvenir à cet objectif, qui ne peut pas être que technique, au risque d'échouer», soutient Patrick Coroyer, président de l'ANDRHDT. Premier enseignement, le chantier, pourtant hautement inflammable, ne fait pas si peur que cela: 64% des répondants disent ne pas avoir d'appréhension concernant la démarche. S'il y en a, elle concerne surtout les tensions sociales pouvant survenir. Lesquelles pourraient retarder la mise en

REPÉRAGES

L'augmentation du temps de travail devrait permettre...

L'avis des DRH questionnés par l'ANDRHDT (plusieurs réponses possibles)

Une remise à plat de l'organisation du travail

31 %

Une harmonisation des temps de travail

22 %

Une amélioration du service public

18 %

Une suppression des disparités internes

17 %

Une économie budgétaire

16 %

Une amélioration des conditions de travail

13 %

Autre

9 %



Infographie : E. Clément



J.-P. TELLET/LA GAZETTE

«La très grande majorité des répondants souhaite faire du passage aux 1607 heures un outil managérial, d'amélioration des conditions de travail. Il ne s'opère pas un simple calcul mathématique pour atteindre l'objectif légal.»

Patrick Coroyer, président de l'Association des DRH des territoires

œuvre de la réforme. La durée du processus peut varier de trois mois à deux ans, selon les sondés. La majorité considère qu'elle prend douze mois.

En s'y attelant dès 2002, le conseil départemental de la Vendée (2700 agents) n'a pas connu de heurts, relate Arnaud Testelin, le DRH. Il faut dire que la grande différence, près de vingt ans après, c'est que les moyens ne sont plus les mêmes: le point d'indice est gelé, les salaires stagnent. Du point de vue de l'agent, le passage aux 1607 heures, même quand l'augmentation des heures à effectuer est minime, revient à lui demander de travailler plus pour gagner moins. Alors, «certains élus ou collègues ne veulent pas y aller et attendent les amendes des préfectures», glisse-t-il. Sa collectivité s'est dotée d'un système de badge et de pointage informatique. «Cela permet de faire apparaître les heures invisibles [supplémentaires, ndlr], même si une minorité n'a pas tout de suite compris l'intérêt et s'est sentie fliquée», poursuit-il.

LES CONGÉS EXTRALÉGAUX DANS LE VISEUR

L'enquête de l'ANDRHDT montre que le contrôle du temps de travail est clivant: 56% des répondants le pratiquent, le plus souvent à l'aide d'une badgeuse. La surveillance se fait aussi, parfois, par saisie dans un logiciel du poste de travail. Toutefois, plus d'un tiers considère que ce contrôle n'est ni utile, ni pertinent. A Tours métropole Val de Loire (22 communes, 1690 agents, 300000 hab.), le processus d'harmonisation du temps de travail a commencé

63 %

des DRH interrogés par l'ANDRHDT ont déclaré accorder des congés extralégaux.

en 2017, comme celui du chantier du régime indemnitaire, pour s'achever neuf mois plus tard. Non sans plusieurs jours de grève au printemps 2018. La direction voulait mettre fin à la forte distorsion entre les 22 communes, s'agissant des jours d'ancienneté. «Certains en avaient cinq par an, d'autres pas du tout!» se souvient Lionel Diliakou, le DRH. Pour calmer la grogne, il avait été choisi de payer ces jours à ceux qui le souhaitaient et, une fois le solde réglé, le système était stoppé. Le climat social ne s'est pas apaisé pour autant, aboutissant à «un consensus pas franchement équitable», selon lui. «Nous avons finalement décidé de conserver les jours d'ancienneté jusqu'au départ de la collectivité de l'agent concerné», précise-t-il.

Reconsidérer les acquis sociaux, arguments d'attractivité d'une collectivité, est un exercice délicat. Le jour d'ancienneté fait partie, aux côtés des jours du maire ou de la journée de la femme, des congés extralégaux dans le viseur de la réforme. Or, 63% des interrogés disent en accorder. «Entre les journées du maire et les jours d'ancienneté, on pouvait arriver à un total de cinq jours de congés de plus par agent», se remémore David Theveniau, directeur général adjoint chargé des ressources à Chassieu (307 agents, 10500 hab., Rhône), où la réforme des 1607 heures a été menée en 2018. Comme dans ☺●●

REPÉRAGES Événement

Les heures supplémentaires, symptômes de problèmes d'organisation ou d'attractivité

L'étude de l'Association nationale des DRH des territoires montre que les heures supplémentaires peuvent être payées ou récupérées dans 81 % des collectivités. Neuf collectivités de tailles très différentes imposent à leurs agents la récupération des heures supplémentaires effectuées.

Dans un rapport, paru le 28 octobre, la Cour des comptes a révélé qu'en 2018, le montant des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) s'élevait à 540 millions d'euros dans les collectivités. Ils sont 39 % des agents à avoir perçu ces IHTS. Il s'agit majoritairement des agents de la catégorie C

(86 %), le reste a été attribué aux « B ». Les sommes étaient, en moyenne, de 829 euros pour les premiers et de 1 021 euros pour les seconds. Les Sages de la rue Cambon constatent que les heures supplémentaires sont devenues « symptomatiques de problèmes d'organisation ou d'attractivité » et « ne sauraient être utilisées massivement comme un outil d'ajustement structurel ». L'institution prévient : « Le risque de substitution des heures supplémentaires à des créations de postes est bien réel. [Or], une insuffisance de personnel est préjudiciable à la qualité du service public rendu. »



SOUJANI/AL PACCA/ANDIA

Les agents de la catégorie C sont ceux qui ont le plus perçu d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires en 2018.

●○○ nombre de collectivités, elle s'est traduite par la mise en place de trois rythmes de travail, de chacun 36 heures hebdomadaires. Un volume qui permet de générer six jours et demi de RTT, mais aussi de travailler quatre, cinq ou quatre jours et demi. Là aussi, la ville a « essuyé un appel à la grève et un débrayage de quelques heures par une minorité d'agents ».

DES JOURS LIÉS À DES SUJÉTIONS ACCORDÉS

De plus, 27% des sondés par l'ANDRHDT ont aussi reconnu accorder des jours de congés supplémentaires liés à des sujétions. Personnes concernées : des agents contraints pour prendre leurs congés (agents des écoles, par exemple), des travailleurs sociaux, ceux exposés à des risques de pénibilité (déchetterie, assainissement), les travailleurs de nuit, de week-end, en horaires décalés, etc. L'association relève également que la journée de solidarité n'est pas travaillée dans 87% des collectivités. Elle est compensée dans 71% d'entre elles (décompte d'un jour de RTT et, plus rarement, d'un jour de congé ou de deux minutes par jour). Cette journée est le plus souvent fixée par l'exécutif, parfois négociée avec les organisations syndicales. Elle est librement choisie par l'agent dans quatre collectivités seulement.

Elles sont 55% à avoir signalé à l'ANDRHDT que leur démarche comprendra la remise à plat des autorisations spéciales d'absence. C'est le cas au département de la Vendée, qui continue son chantier sur l'organisation du travail. « A l'arrivée du nouveau président,

il a été regardé ce qui se passait dans les différents services du département. Nous avons constaté que la collectivité manquait de logique », admet son DRH.

DONNER L'IMPRESSION « DE NE PAS TROP Y PERDRE »

Du côté de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault (1200 agents, 47 communes, 87000 hab., Vienne), le travail commence à peine. La collectivité a jusqu'au mois de janvier 2022 pour instaurer les 1607 heures. La délibération, elle, doit être prise avant mai. Plusieurs pistes de compensation sont à l'étude : augmenter la participation « employeur » pour la santé et la prévoyance, monétiser le compte-épargne temps (CET) pour les jours déposés et non pris, développer davantage le télétravail et des actions de bien-être pour les agents. Myriam Baligand-Roux, la DRH, veut que soit conçu « un système juste et le plus équitable possible pour que les agents aient le sentiment, autant que possible, de ne pas trop y perdre ». Un défi, quand, à l'objectif 1607 heures, s'ajoutent d'autres réformes d'ici à 2022. Ainsi, à l'automne 2019, dans 67% des collectivités, les cadres disaient ne pas avoir été préparés à la démarche. Des formations n'étaient prévues que chez un quart d'entre elles, et les agents n'avaient pas été informés dans plus de 60%. ● **Emeline Le Naour et Claire Boulland**

(*) Ont répondu des DRH de 13 villes, 17 départements, 9 collectivités mutualisées, 7 EPCI, une région. La plus petite de ces collectivités compte 90 agents (CDG), la plus grande, 12373 (collectivité mutualisée). La taille médiane est de 1150 agents. Plus de 92 200 agents sont ainsi représentés.



Formation des encadrants et des agents, rattrapage des écarts de rémunérations... Les axes de travail sont à adapter à la réalité de chaque collectivité.

ADOBESTOCK

Ressources humaines

Egalité femmes-hommes: de l'urgence d'avoir un plan

Analyse, diagnostic, pilotage... Les employeurs publics ont jusqu'à fin décembre pour finaliser leur plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il était annoncé dans la loi de transformation de la fonction publique (TFP) du 6 août 2019, et détaillé dans le décret du 4 mai 2020. Les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants ont désormais jusqu'au 31 décembre pour boucler leur plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes... dans un calendrier qui n'a rien d'optimal. Au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (4 200 agents), où un plan d'action global avait été adopté dès 2016, Béatrice Hakni-Robin, vice-présidente chargée du personnel, reconnaît qu'à trois mois voire, plus vraisemblablement, six mois

de la fin du mandat, il est compliqué d'aborder de nouvelles mesures. « Mais la question sera l'une des priorités du nouveau mandat », complète Armelle Billard, élue chargée de l'égalité femmes-hommes.

La problématique est inverse à Rouen (2 500 agents, 110 800 hab.), où la nouvelle mandature est réellement opérationnelle depuis septembre et les délais désormais serrés. La crise sanitaire a, en effet, bousculé le programme. « Déjà accaparés par l'adoption des lignes directrices de gestion ou d'autres chantiers, sans parler de la crise sanitaire, nous aurions sans doute eu besoin d'un peu plus de temps pour travailler ce plan de façon approfondie. Mais il ne faut pas non plus trop reporter les délais, sinon ce dossier aura toujours tendance à passer après les autres », convient Florence Sacchetti, responsable de la mission « développement durable et lutte contre les

CARRIÈRES

discriminations» à Rouen. De fait, de nombreuses collectivités ne s'étaient toujours pas attaquées au sujet en octobre...

«Ce premier plan ne doit pas nécessairement être très ambitieux. Il peut se contenter de mettre en place de premières actions, a minima, mais réalisables. Pour qu'elles deviennent pérennes, il convient d'identifier les personnes chargées de piloter le projet, puisqu'il s'agira ensuite de faire vivre ces actions et de les compléter», tente de rassurer Solenne Lépingle, cheffe du service «emploi-études» du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne d'Ile-de-France (365 employeurs affiliés, 150000 agents couverts).

ACCOMPAGNEMENT PAR LES CENTRES DE GESTION

Première étape: une phase de diagnostic de la situation, propre à chaque collectivité. Les centres de gestion ont, pour ce faire, élaboré une offre d'accompagnement. «Nous réalisons une analyse des données du bilan social, et du rapport social comparé, qui en est une émanation. Nous pouvons également apporter des éléments de comparaison, par exemple, liés à la gouvernance», explique Lucie Deheyer, chargée du développement de l'offre aux communes au centre de gestion (CDG) de l'Oise (995 collectivités et établissements affiliés, 8948 agents couverts). Le CIG de la petite couronne d'Ile-de-France a ainsi noué un partenariat avec le centre Hubertine-Auclert, le centre de ressources francilien pour l'égalité femmes-hommes. Deux webinaires – toujours disponibles sur le site du centre de gestion – ont permis de partager la méthodologie et des bonnes pratiques. «Un nouveau webinar sera organisé en 2021 pour détailler les outils d'analyse et comprendre les données et les écarts, la

Pas qu'un catalogue

Si des dispositifs de la loi «TFP» du 6 août 2019 ont été repoussés en raison de la crise sanitaire, ce n'est pas le cas des plans d'action sur l'égalité, même si le gouvernement reconnaît que cela suppose un effort dans le contexte actuel. Une attention particulière sera portée à la consistance des plans, qui ne devront pas être un simple catalogue de bonnes intentions.

Grand Paris sud est avenir (Val-de-Marne)
16 communes • 1 200 agents • 314 300 hab.

Une démarche portée au plus haut niveau



ÉMILIE AGNOUX, directrice de la transformation et du dialogue social

Créé en 2016, Grand Paris sud est avenir avait déjà structuré sa politique RH au prisme des questions d'égalité. Mais, pour approfondir sa réflexion, un travail a été engagé début 2020 avec le cabinet Egae pour coconstruire, avec le directeur général des services, les directions générales adjointes et les directeurs, un canevas de propositions. «Destinée à nourrir le futur plan d'action, la démarche visait à s'assurer de son portage au plus haut niveau», appuie Emilie Agnoux, directrice de la transformation et du dialogue social. Les managers devaient suivre, mais la crise y a porté un coup d'arrêt. Un premier plan reprend les propositions initiales, ainsi que des initiatives complémentaires nées de l'analyse des indicateurs RH. Emilie Agnoux l'envisage comme le point de départ d'une action au long cours: «Mobilisées par d'autres préoccupations sociales, les organisations syndicales doivent faire leur chemin. Nous souhaitons affiner notre diagnostic avec des données qualitatives issues d'un questionnaire qui sera adressé aux agents et enrichir les actions au fil de l'eau.»

Contact

Emilie Agnoux, eagnoux@gpsea.fr

Des sanctions prévues pour les récalcitrants et les retardataires

L'absence de plan d'action est soumise à sanction financière. Bouclé avant le 31 décembre, le plan doit être transmis au préfet avant le 1^{er} mars de l'année qui suit le terme du plan précédent. Passé un délai de

deux mois, le préfet met en demeure les employeurs publics concernés de transmettre ce plan dans un délai de cinq mois. A l'issue de ce nouveau délai, l'employeur encourt une pénalité fixée à 1 % de la rémunération

brute annuelle globale de l'ensemble des personnels. Ce montant est réduit à 0,5 % si l'employeur peut prouver qu'il s'est effectivement engagé dans l'élaboration ou le renouvellement de son plan d'action.

CARRIÈRES

●○○ façon de fixer des objectifs sur chaque action et proposer des indicateurs de suivi», détaille Jean Gheroldi, qui pilote le projet au CIG de la petite couronne d'Ile-de-France.

Pour affiner son diagnostic, Rouen a désormais mis en place des statistiques systématiquement genrées. «Le volet "connaissances" est essentiel pour détecter les écarts, mais aussi les comprendre. Par exemple, sur les rémunérations, est-ce lié à un effet de structure, un effet de carrière? On constate parfois les conséquences de décisions prises quinze ou vingt ans plus tôt», confirme Florence Sacchetti.

DES INDICATEURS DE SUIVI À TROUVER

Du côté de la ville et de l'agglomération de Saint-Nazaire (10 communes, 2000 agents, 124500 hab., Loire-Atlantique), l'analyse du rapport social comparé et d'autres indicateurs a été complétée par un questionnaire adressé aux agents. «Nous avons obtenu 552 retours, qui ont permis de pointer certaines situations: des demandes pour faciliter la garde d'enfants à des horaires décalés, des remarques concernant les hommes qui prennent souvent la parole et le "lead" lors des réunions... A la suite de ce diagnostic, des groupes de travail se sont réunis pour élaborer des propositions, comme des actions pour améliorer la confiance en soi et la prise de parole des femmes, la réactualisation de la charte des réunions, pour qu'aucune ne se termine après 17h30, ainsi que la sensibilisation de l'ensemble des agents à ces questions», raconte Alexandre Rotureau, directeur général adjoint «organisation des relations humaines».

A partir du diagnostic, la démarche consiste, en effet, à coconstruire, avec les agents et la direction, des axes de travail adaptés à la réalité de chaque collectivité, et des indicateurs de suivi pertinents. Formation des encadrants et des agents, dispositifs d'alerte sur le harcèlement sexuel, rattrapage des écarts de rémunérations... «Associer l'ensemble des acteurs est essentiel pour que chacun s'approprie les actions répertoriées dans le plan et que celles-ci deviennent pérennes», observe Olivier Sayag, directeur général des services du CDG de l'Oise. Reste un écueil majeur dans le contexte actuel: l'impossibilité de réunir les agents freine cette démarche participative. ● Gaëlle Ginibrière

Quatre objectifs

Le plan d'action vise quatre objectifs. Evaluer, prévenir, traiter les écarts de rémunération; garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois; favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle; prévenir et traiter les discriminations, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.

Seine-Saint-Denis 8 000 agents • 1,6 million d'hab.

Les formations occupent une place emblématique



ÉLISE MICHAUD, chargée de l'égalité femmes-hommes

Doté dès 2016 d'un protocole sur l'égalité professionnelle, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a adopté son plan d'action peu avant la journée du 8 mars, sans attendre le décret le réglementant. «Nous nous sommes appuyés sur les rapports obligatoires, et notamment le rapport de situation comparée, et nous continuons de produire des données genrées pour comprendre les situations et les corriger», précise Elise Michaud, chargée de l'égalité femmes-hommes. Les femmes occupent plus de 40% des postes de direction? Une étude va plus loin afin de décrypter le plafonnement des carrières propres à certains métiers féminisés, comme dans la petite enfance, où les directrices de crèche ne connaissent plus d'évolution, sauf à changer de métier. Le télétravail est élargi? L'égalité dans l'attribution des équipements et la validation des demandes est vérifiée.

Dans son plan d'action, la place laissée à la formation est emblématique. «Des formations obligatoires pour les encadrants, sur le sexisme et la lutte contre les stéréotypes, ainsi que sur les violences sexuelles, qui sont aussi proposées sur la base du volontariat aux représentants syndicaux et à tous les agents», décrit Elise Michaud. Des actions ciblent aussi la maternité, par exemple, octroyer aux couples de même sexe la possibilité de s'absenter pour accompagner sa compagne à trois rendez-vous gynécologiques ou vérifier la prise du congé «du second parent». Un protocole de lutte contre le harcèlement sexuel a également été déployé, avec une cellule d'écoute en interne et une externalisation des enquêtes à un cabinet.

Contact

Elise Michaud, emichaud@seinesaintdenis.fr

Aristide Briand sur la séparation de l'Église et de l'État : « Oui, notre loi est une loi de liberté »

Le 3 juillet 1905, le député socialiste, rapporteur du projet de loi à la Chambre, s'adresse aux élus pour défendre un texte « raisonnable, équitable », qui « concilie les droits de l'Église et ceux de l'État ». Nous reproduisons ici son discours, publié dans le journal « L'Aurore », le mardi 4 juillet



Le journal « L'Aurore » du 4 juillet 1905.

Le contexte

Le 3 juillet 1905, la loi sur la séparation des Églises et de l'État, dont Aristide Briand (1862-1932) est le rapporteur, va être soumise au vote des députés, après 48 séances de discussion. Face à une tâche ardue – concilier une gauche radicale qui souhaite imposer la mainmise de l'État sur l'Église et une droite catholique qui rejette fermement le texte –, le député socialiste de la Loire s'est révélé l'homme de la situation. Il a su composer sur le fond comme sur la forme – grâce à ses talents oratoires. Son discours, prononcé la veille de l'adoption de la loi à la Chambre par 341 voix contre 233, est reproduit le 4 juillet dans « L'Aurore », quotidien républicain de tendance socialiste. Le 6 décembre, le texte est jugé conforme par le Sénat par 181 voix contre 102, avant d'être promulgué par le président de la République, Emile Loubet, le 9 décembre. Mettant fin au Concordat de 1801, la loi affirme la neutralité de l'État dans les questions de religion, porte un terme au régime des cultes subventionnés, « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes ». Pour en garantir l'application, Aristide Briand sera nommé ministre de l'instruction et des cultes.

RETRONEWS

Cette page a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec Retronews, le site de presse de la Bibliothèque nationale de France (BNF). Retronews.fr

Une séance de jour, une séance de nuit. La dernière manœuvre contre le maintien de l'urgence. Les républicains l'emportent à plus de cent voix de majorité. (...) Discours de Briand

Tel est le thème que développe Briand, et voici le résumé que donne, de cette improvisation passionnée, le compte rendu analytique officiel.

M. Briand : « J'aurais compris les hésitations de la Chambre sur cette question d'urgence au commencement de ces débats. Incertaine sur son œuvre, elle pouvait redouter que la loi ne sortit pas de ses délibérations telle qu'elle la désirait et se ménager une seconde discussion. Mais aujourd'hui elle sait ce qu'elle a fait ; ce n'est plus le moment des atermoiements, c'est l'heure des responsabilités. (Applaudissements à gauche.)

Si la Chambre est maintenant prise d'inquiétude, si elle trouve la réforme dangereuse, elle doit avoir le courage de la repousser. La motion de M. Raiberti ne tend qu'à renvoyer la solution de la question à la prochaine législative ; pour prendre une telle décision, la Chambre a trop attendu ; elle eût dû la prendre à propos des motions préjudicielles qui lui ont été soumises, mais elle a pensé qu'il ne fallait pas attendre, que la solution était imposée par des circonstances dont la responsabilité, chacun le sait, remonte au Saint-Siège. (Applaudissements à gauche. Interruptions à droite.)

Je l'ai dit dans la discussion générale. J'ai dit aussi, il est vrai, qu'une partie des responsabilités devait retomber sur les mauvais conseillers habituels de l'Église. Lorsque la législature actuelle s'est ouverte, la question de la séparation n'existait pas. Il a bien fallu que quelque chose se passât pour qu'une semblable réforme vint à l'ordre du jour. (Exclamations à droite.)

Quoi qu'il en soit, la Chambre s'en est saisie. Vous ne pouvez pas lui reprocher d'avoir négligé aucune des difficultés du problème et d'avoir, sous l'influence des passions politiques, agi hâtivement. Nous avons donné à la discussion de la réforme tout le temps qu'elle méritait ; nous avons permis à nos adversaires de faire connaître leurs opinions ; en toute loyauté, en toute courtoisie, nous avons

laissé la discussion prendre tout son développement.

Vous n'avez pas rencontré chez nous un parti pris tyrannique, car nous nous sommes, avant tout, montrés soucieux de faire une réforme acceptable par les catholiques de ce pays. Nous croyons avoir rempli loyalement notre tâche : l'opinion publique, saisie de ce grave problème, a pu nous juger.

VOUS NOUS TRAITIEZ DE SECTAIRES

Au début, il y a eu des doutes : ici même, on craignait qu'une trop longue délibération nous conduisit aux pires écueils. Pendant ces trois mois, l'opinion publique a suivi ces débats. A droite, vous nous redoutiez, vous nous traitiez de sectaires et de jacobins.

Vous vouliez attendre que nous eussions fait place à une autre législature, moins passionnée. Nous avons discuté avec vous longuement et équitablement. Qu'avez-vous à dire maintenant ? (Applaudissements à gauche. Exclamations à droite.)

Vous êtes allés, pendant six ans, à travers ce pays – je ne vous le reproche que dans une certaine mesure –, inquiéter, troubler les catholiques français, leur faisant entrevoir une législation qui allait fermer les églises, proscrire la religion, bannir les prêtres. Trouvez donc dans la loi une disposition qui justifie vos craintes et qui vous permette de dire à vos électeurs : Nous avons raison ! (Applaudissements à gauche.)

La loi que nous vous apportons, après cinquante séances de discussion, vous êtes obligés de constater vous-mêmes qu'elle est libérale, qu'elle est satisfaisante pour les catholiques. M. Lerolle l'a reconnu, et avant lui M. Gayraud et M. Ribot. Oui, notre loi est une loi de liberté, qui fait honneur à une assemblée républicaine. Que nos amis mettent joyeusement leur signature au pied de cette loi. J'affirme que jamais le pays ne la leur reprochera. (Exclamation à droite.)

Eh quoi ! A l'heure décisive où nous sommes arrivés, au moment où nous allons accomplir un acte sur la portée historique duquel je crois inutile d'insister, il ne serait pas permis au rapporteur de faire connaître, une dernière fois, son opinion ?

Il faut, au moment où il s'agit d'un vote décisif, nous expliquer sur ce qu'est la séparation. Et si je place cette explication ici, c'est que la motion de M. Raiberti met la Chambre en face de la responsabilité générale qu'elle doit prendre.

Certains de nos amis ont, je le sais, éprouvé quelque mécontentement à ne pouvoir donner à la loi le caractère combatif qu'ils espéraient. Je prétends que ce n'est point un progrès, celui qui se traduit par un coup de poing en pleine figure !

Dans ce pays, où il y a des millions de catholiques qui pratiquent, les uns par foi, les autres par habitude, par tradition de famille, on ne pouvait faire une séparation qui n'aurait pas été acceptée par eux.

Cette idée a surpris beaucoup de républicains. Ne savent-ils point, cependant, que l'Église a des partisans qui, calmes aujourd'hui, peuvent devenir passionnés demain ? Il est d'un sage esprit politique de faire une loi qui puisse être appliquée libéralement. Quand des hommes comme Gambetta, comme Ferry, comme Paul Bert – de sincères républicains, ceux-là, et de véritables anticléricaux – ont hésité devant l'accomplissement d'un tel acte, leur hésitation n'était-elle pas pour nous indiquer que nous ne devions pas tenter la réforme dans des conditions où elle aurait risqué d'ébranler la République !

Telle qu'elle est, avec les précautions indispensables que nous avons prises contre les abus, l'organisation que nous avons donnée aux associations cultuelles, le système que nous avons établi à l'égard des Églises, notre loi est raisonnable, équitable : elle concilie les droits de

NOUS NOUS SOMMES, AVANT TOUT, MONTRÉS SOUCIEUX DE FAIRE UNE RÉFORME ACCEPTABLE PAR LES CATHOLIQUES DE CE PAYS

l'Église et ceux de l'État. (Applaudissements à gauche.)

Je disais au début à nos amis : Prenez garde. La majorité est faite d'éléments divers.

Si chacune de ses fractions veut faire triompher ses idées particulières, il est inutile d'entreprendre notre tâche. J'ai dit aussi que les concessions devaient dépasser les limites mêmes de la majorité.

J'ai tenu à ne pas apporter un amour-propre exagéré à soutenir mon œuvre, comme lorsqu'on s'exalte devant sa tâche ; j'ai estimé que c'eût été courir au plus sûr échec. Et pour renverser les barrières que nos adversaires pouvaient élever, j'ai fait toutes les concessions possibles, je me suis même attaché à faire ces concessions au parti extrême d'où pouvait venir la résistance.

NE PAS TROUBLER LES CONSCIENCES

Et maintenant, si tous ceux qui, après avoir parlé contre la réforme pour empêcher qu'elle fût votée, descendent au fond de leur conscience, ils reconnaîtront que la façon dont nous la présentons au pays est la meilleure.

Si vous tenez à régler un point du programme républicain sur lequel depuis trente-quatre ans sont hypnotisés les électeurs (Réclamations à droite). « Très bien ! très bien ! » à gauche, si vous voulez la grandeur et la prospérité du pays, il est d'autres questions d'ordre économique et social qui devront se poser.

Il est triste de constater que la Chambre n'a pu encore se livrer à l'examen des plus grands problèmes, parce qu'il est facile, à chaque période électorale, de ressusciter les passions. La séparation est un de ces problèmes irritants qui sont le plus propres à passionner les masses. Nous voulons le résoudre de telle manière que les consciences ne soient pas troublées et que demain la religion soit pratiquée librement comme elle l'était hier.

Vous nous disiez : « Respectez le libre exercice du culte. » Mais nous vous avons donné toutes les facilités, et beaucoup de nos adversaires ont reconnu que la loi est suffisante pour que l'Église se développe en toute liberté. Si elle ne peut se développer sans le Concordat, c'est que l'Église est morte. » (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. Bruit et interruptions à droite.) ■

est désormais un élément de fabrique illustrant la consanguinité du capitalisme français.

Défendre la transparence, la sincérité, l'absence de conflits d'intérêts est un combat plus que légitime. Mais voir Veolia s'emparer de ce combat sonne comme une fausse note. Il faut que le groupe soit aux abois pour en arriver à s'ériger en héraut de la vertu, à brandir l'éthique. Comme nombre de grands groupes français, plus que d'autres même, celui-ci s'est retrouvé au cœur de ce capitalisme de la « barbichette », de ce monde des affaires où règne la collusion, des renvois d'ascenseur, des petits arrangements entre amis. On ne compte plus le nombre d'affaires de conflits d'intérêts, de trafic d'influence, de corruption où le nom de Veolia émerge des dossiers.

Cette invocation de l'éthique est d'autant plus hallucinante qu'il s'agit en définitive de défendre une opération financière, une simple opération financière. La fusion entre Suez et Veolia n'a aucun sens, aucune cohérence industrielle et économique, si ce n'est de détruire un rival, d'amener une destruction sociale et industrielle, et, pour certains, de faire de l'argent.

Ce sont ces critiques que Veolia ne veut plus entendre. Pour les étouffer, le groupe est prêt à faire preuve d'intimidation, jusqu'à attaquer les libertés académiques, le droit à la liberté d'expression. Jamais un groupe du CAC 40 n'avait osé aller jusque-là. « *Tout cela traduit une dérive sur la liberté, sur le droit de critiquer les entreprises. Je les attends, les comités éthiques de l'Afep et du Medef, qui ne parlent que de gouvernance, de régulation, de respect des droits* », dit Patrick Klugman.

Mais Veolia serait-il autorisé à lancer de telles attaques si tout le discours actuel ne l'y avait encouragé ? Cette contestation de la liberté d'expression, des libertés académiques survient au moment l'Élysée et le gouvernement sont les premiers à porter les coups contre celles-ci.

Le président lui-même, imité par ses ministres, a été le premier à critiquer les enseignements « *relativistes* » de l'université. Cela s'est traduit par un article dans la loi sur la recherche universitaire atrophiant les libertés académiques, puisque rien, désormais, ne doit plus se faire en dehors du cadre des « *valeurs de la République* », dont on attend encore la définition mais qui forment le verrou de la censure et de l'autocensure. C'est encore le gouvernement qui cherche à porter des coups fatals à la liberté d'expression, à la liberté d'informer, tant dans la loi « *Sécurité globale* » que dans la loi sur le séparatisme.

En s'attaquant de la sorte à des chercheurs, à des universitaires, Veolia illustre à sa manière cette dérive politique. Et le groupe donne à voir les graves menaces qui pèsent sur tous et sur tout.

Comment la direction de Canal + soutient et légitime Eric Zemmour

PAR DAVID PERROTIN
LE MARDI 8 DÉCEMBRE 2020



Eric Zemmour. © Capture d'écran CNews

Lors d'une réunion du comité social et économique, Frank Cadoret, le directeur général du groupe Canal +, a défendu la présence d'Eric Zemmour sur son antenne. D'après nos informations, il est même allé plus loin en affirmant que les propos polémiques de l'éditorialiste sur les mineurs isolés n'étaient « *pas racistes* » et que le polémiste n'était « *pas d'extrême droite* ».

Eric Zemmour officie chaque soir sur CNews depuis octobre 2019. Dès lors, il est régulièrement accusé de tenir des propos racistes qui ont déclenché plusieurs enquêtes. Et jusqu'à présent, la direction

de CNews et du groupe Canal + assumait l'embauche du polémiste condamné à plusieurs reprises pour incitation à la haine. Elle mettait à chaque fois en avant la liberté d'expression et l'importance du pluralisme.

« *Il n'y a aucune ligne politique. Nous sommes une chaîne d'opinion* », justifiait le directeur général de CNews Serge Nedjar en juin. « *On invite toutes les tendances politiques. Nous avons cinquante débatteurs. D'ailleurs, Laurent Joffrin [l'ancien patron du journal Libération – ndlr] sera vendredi [11 septembre – ndlr] face à Eric Zemmour* », répétait le directeur des antennes et des programmes du groupe Canal+ en septembre. Mais jamais la direction de Canal + ou celle de CNews n'avait défendu les idées portées par Eric Zemmour.

Cette réserve a pourtant volé en éclats le 7 octobre dernier. La direction du groupe Canal +, par l'intermédiaire de son directeur général Frank Cadoret, a livré sa position sur le cas du polémiste, ainsi que l'a récemment évoqué *Les Jours*. En plus de défendre sa place sur la chaîne d'information, Frank Cadoret a fait l'éloge d'un homme « *brillant* », qui « *n'est pas d'extrême droite* » et qui défend seulement la nation.

Mediapart s'est en effet procuré le procès-verbal d'une réunion du comité social et économique (CSE) tenue le 7 octobre dernier par visioconférence. Pendant près de quatre heures, Frank Cadoret va notamment défendre l'embauche d'Eric Zemmour. Mais aussi ses propos, pourtant jugés racistes par de nombreuses associations et qui ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête par le parquet de Paris.

Cette séance extraordinaire intervenait quelques jours après une énième polémique autour de propos tenus par le journaliste du *Figaro*. Le 29 septembre, Eric Zemmour s'exprime sur les mineurs isolés à la suite de l'attentat du 25 septembre devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo* à Paris, commis par un Pakistanais qui avait été pris en charge un

temps comme « mineur non accompagné ». On apprendra lors de l'enquête qu'il aurait en réalité 25 ans. Lors de cet échange, la présentatrice Christine Kelly interviendra très timidement :

« Il n'y a pas de juste milieu. Il faut renverser la table. C'est-à-dire que ces jeunes [les mineurs isolés – ndlr], le reste de l'immigration, ne viennent plus, déclare Éric Zemmour.

Pas tous, répond Christine Kelly

– Tous ! Tous, Christine, tous !

– Pourquoi ?

– Mais parce qu'ils n'ont rien à faire ici. Je vous le répète.

– Et s'ils sont en souffrance ?

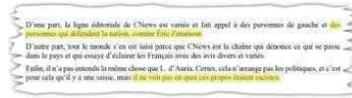
– Ils sont voleurs, ils sont assassins, ils sont violeurs, c'est tout ce qu'ils sont. Il faut les renvoyer. Il ne faut même pas qu'ils viennent. Et si pour cela, Christine, il faut sortir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui, je vous le rappelle, est l'origine du mal. [...] Il faudra sortir de la Convention européenne des droits de l'homme. [...] Il ne faut laisser rentrer personne. »

Immédiatement après, cette sortie suscite de nombreuses condamnations du gouvernement et des associations. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) saisit le parquet de Paris qui ouvre **une enquête** pour « injures publiques » et « provocation publique à la discrimination, la haine ou la violence ». Même le comité éthique de Canal + **réagit** en affirmant que l'émission « Face à l'info » ne peut « pas continuer à être diffusée sous sa forme actuelle » et pointe des propos « contraires à la charte déontologique du groupe ». La chaîne avait pris le parti de diffuser cette séquence alors qu'elle aurait pu couper l'extrait de cette émission tournée en différé.

« Il n'est pas d'extrême droite »

Malgré ces condamnations unanimes, l'un des patrons du groupe Canal + n'a donc pas hésité à légitimer le discours de Zemmour devant une vingtaine de représentants de salariés. Ce 7 octobre, le directeur est interrogé par Laurent

d'Auria, du syndicat +Libres et secrétaire du CSE de Canal +. Dans sa première question, il souhaite savoir pourquoi Éric Zemmour, « *condamné une nouvelle fois pour incitation à la haine, qui débite des propos clairement racistes* », apparaît toujours à l'antenne.



Extrait des déclarations du directeur général de Canal +

« D'une part, la ligne éditoriale de CNews est variée et fait appel à des personnes de gauche et des personnes qui défendent la nation, comme Éric Zemmour. D'autre part, tout le monde s'en est saisi parce que CNews est la chaîne qui dénonce ce qui se passe dans le pays et qui essaye d'éclairer les Français avec des avis divers et variés », explique Frank Cadoret. Le directeur argumente ensuite pour justifier la sortie de Zemmour sur les mineurs isolés. Le PV reprend les propos exprimés par le directeur : « Certes, cela n'arrange pas les politiques, et c'est pour cela qu'il y a une saisie, mais il ne voit pas en quoi ces propos étaient racistes. »

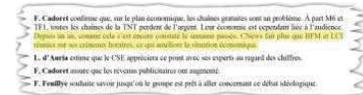
Le patron de Canal + va même plus loin. Pour légitimer les théories avancées par Zemmour, il évoque l'attentat devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo* durant lequel deux salariés de l'agence Premières Lignes ont été gravement blessés. Et n'hésite pas non plus à accumuler des erreurs juridiques sur les mineurs isolés :

« Le contexte a été oublié : deux pauvres personnes se sont fait découper au hachoir par un soi-disant mineur isolé il y a une dizaine de jours. Cette personne, finalement, n'était pas un mineur isolé, mais un majeur qui n'avait pas fourni sa carte d'identité et qui avait menti sur son nom. Encore une fois, il y a eu un défaut de procédure de l'État puisqu'un juge d'instruction n'a pas tenu compte des propos des fonctionnaires de l'aide sociale qui considéraient que cette personne n'était pas mineure.

Éric Zemmour a dit qu'il n'accepterait pas les mineurs isolés en arguant du fait que, pour des raisons humanitaires, leur

place était auprès de leurs parents. De plus, le papa de ce jeune homme est au Pakistan, qui n'est pas en état de guerre. Les mineurs isolés sont acceptés lorsqu'ils viennent d'un pays en guerre tel que la Syrie. »

Laurent d'Auria interrompt alors le directeur pour lui préciser qu'il ne « lui demande pas de justifier les propos d'Éric Zemmour » ni de « partager ses opinions personnelles ». « Ce ne sont pas des opinions personnelles », proteste alors Frank Cadoret. Ce dernier affirme ensuite, à tort, que Zemmour n'a pas dit que « tous » les mineurs isolés étaient « des violeurs, des assassins, des tueur ». « Frank Cadoret a entendu "la plupart", il n'a pas dit "tous" », peut-on lire sur le PV.



Extrait des déclarations du directeur général de Canal +

Face à la vive réaction du syndicaliste Laurent d'Auria, le directeur général met alors en avant le succès de l'émission de CNews. « Son audience a doublé », avance Frank Cadoret. Et de fanfaronner : « Depuis un an, comme cela s'est encore constaté la semaine passée, CNews fait plus que BFM et LCI réunis sur ses créneaux horaires, ce qui améliore la situation économique. »

Lorsqu'un autre syndicaliste s'indigne une nouvelle fois de la sortie sur les mineurs isolés, Frank Cadoret insiste en disant à propos de Zemmour avoir seulement « entendu quelqu'un qui défendait l'autorité patriarcale, qui n'est pas dans la Constitution française ».

Lors de cette réunion, Laurent d'Auria précise au directeur qu'il trouve ses propos « extrêmement graves », notamment lorsqu'il oppose le polémiste supposé seul « défenseur de la nation », contre les invités de gauche qui ne le seraient pas. D'après le PV, le directeur tente alors de faire marche arrière en disant avoir commis « un lapsus » : « Frank Cadoret n'a pas dit cela. Il a dit qu'Éric Zemmour défend effectivement la nation, il n'est pas

d'extrême droite. Il n'a pas dit que les gens de gauche ne défendaient pas la nation », peut-on lire.

« Est-ce choquant d'entendre à l'antenne des propos que la DRH de Canal + devrait condamner s'ils étaient prononcés par un salarié du groupe ? », demande Laurent d'Auria à la DRH du groupe. Frank Cadoret interrompt les syndicalistes pour s'appuyer une nouvelle fois sur l'attentat du 25 septembre : « Il n'aurait pas fallu accepter cette personne pakistanaise qui a découpé en morceaux... » « Ces propos sont honteux », rétorque alors Laurent d'Auria.

Il garantit aux élus qu'il isolera toute conversation à M. Zemmour. Il espère qu'il n'y aura pas de réorganisation, car ce n'est pas l'objet de l'après Zemmour de Canal+. Ce ne sont pas du tout les valeurs véhiculées par MédiaPart. Il ne pense pas les véhiculer lui-même dans son rapport quotidien avec les journalistes.
Chaque journaliste médiatiquement comme il le faut. Certains prennent les choses différemment. À leur convenance. C'est la possibilité d'écouter le bon sens existant pour qu'il y ait une prise de recul derrière le terme de mineur isolé. En cela, il est possible de dire qu'il y a une prise de recul.

Extrait des déclarations du directeur général de Canal +

Le directeur insiste encore et dit ne « pas avoir entendu d'incitation à la haine raciale parce qu'il n'y a pas de race derrière le terme mineur isolé ». « Il n'est pas possible de dire que ce type n'est ni brillant ni très cultivé, à l'instar de Marc Menant [un journaliste de CNews – ndlr] », lâche enfin Frank Cadoret, avant de promettre aux élus « qu'il relatera cette conversation à Éric Zemmour ».

En interne, cet échange a suscité colère et incompréhension. « Cette réunion était vive, on ne s'attendait pas du tout à cette réponse et à une défense de l'idéologie même de Zemmour par la direction du groupe », témoigne auprès de Mediapart un syndicaliste présent à ce comité. « Ce qui est choquant, c'est que tout ce discours de Frank Cadoret est à considérer comme la position officielle de la direction », ajoute-t-il. Après cette réunion tenue le 7 octobre, la direction de Canal + n'a pas voulu amender le PV en précisant par exemple qu'il s'agissait des opinions personnelles du directeur général. Non, elle a validé ce compte rendu dans son intégralité. « Comment comprendre le groupe Canal qui d'un côté promeut des initiatives progressistes, mais défend dans le même temps Zemmour et va jusqu'à reprendre et soutenir ses thèses

racistes ? », interroge ce syndicaliste. Joint par Mediapart, le groupe Canal + précise ne vouloir faire « aucun commentaire ».

En 2019, le CSA avait mis en demeure CNews après des propos tenus par Zemmour sur l'islam et la colonisation de l'Algérie. Si le groupe Canal + avait défendu son éditorialiste star, il s'était contenté de mettre en avant « l'expression du pluralisme des courants de pensée et d'opinion ».

A l'université Aix-Marseille, une professeure de droit compare l'islam à une MST

PAR FAÏZA ZEROUALA ET KHEDIDJA ZEROUALI
LE JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020



Des étudiants travaillent dans une salle de cours de l'université Aix-Marseille, le 19 novembre 2020. © NICOLAS TUCAT / AFP

Une professeure de droit a tenu des propos jugés islamophobes devant près de 600 étudiants, fin octobre, comparant l'islam à une « MST », puis à une « RST », « religion sexuellement transmissible ». Après une plainte de la LDH, une enquête pour « injures publiques en raison d'appartenance à des religions » doit être ouverte par le parquet. « De tels propos ne sont pas en cohérence avec ce que défend l'établissement », réagit le président de l'université.

« Si ce n'est pas en cours avec mes professeurs que je me sens en sécurité, où puis-je me sentir en sécurité ? » Étudiante en première année du master droit des affaires à l'université Aix-Marseille (AMU), Asma* raconte avoir été tellement choquée par les propos de son enseignante qu'elle n'en a pas dormi de la nuit. « Il y a ces propos

particulièrement graves et il y a aussi le contexte qui fait qu'en tant que musulmane, ce n'est pas toujours facile. »

Le 27 octobre 2020, les étudiants en première année de master de droit privé et de droit des affaires de l'université Aix-Marseille ont été arrachés de la torpeur des cours en distanciel avec brutalité. Une demi-heure après le début du cours de « Théorie générale des conflits de loi », la professeure Gwendoline Lardeux a énoncé que « l'un des plus grands problèmes qu'on a avec l'islam, et ce n'est pas le seul malheureusement, c'est que l'islam ne reconnaît pas la liberté de conscience. C'est quand même absolument terrifiant ».



Des étudiants travaillent dans une salle de cours de l'université Aix-Marseille, le 19 novembre 2020. © NICOLAS TUCAT / AFP

Elle a poursuivi sa démonstration en établissant un lien direct entre islam et islamisme, deux semaines après l'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre 2020, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). « La décapitation d'un professeur d'histoire-géographie qui a dit et fait ce qu'il avait le droit et le devoir de faire, vient de là. On n'a aucune liberté de conscience en islam ! Donc, si on naît d'un père musulman, on est musulman à vie. Une sorte de religion sexuellement transmissible, je n'ai jamais compris. On dirait du judaïsme, c'est pareil, c'est par la mère. Une sorte de MST, de RST, de religion sexuellement transmissible. »

Contactée par Mediapart, l'enseignante assume avoir tenu ces propos questionnant, selon elle, la liberté de conscience absente en islam. Elle retrace avec précision et force détails son cours du 27 octobre. Elle a choisi de faire travailler ses étudiants sur un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme portant sur un litige autour de la question du droit musulman et de l'héritage. L'explication

Découvrir Microsoft Teams

Dans un monde encore largement confiné et en télétravail, Microsoft Teams tire plus que jamais profit de ses fonctionnalités de visioconférence. Le résultat est là. Le nombre d'utilisateurs actifs quotidiens de la messagerie d'équipe a atteint 115 millions fin octobre 2020, contre 75 millions en avril dernier et 44 millions en février. Dans ce contexte, Teams devient par conséquent un concurrent de Zoom et autres logiciels collaboratifs...



Focalisée sur le travail d'équipe à l'instar de son principal rival Slack, Microsoft Teams est une plateforme collaborative qui centralise et fluidifie les échanges des équipes de travail en remplaçant les traditionnels messages par e-mail par des conversations en temps réel. Les discussions se font au travers de messages instantanés ou par conférences vidéo. Teams est nativement intégrée aux solutions Microsoft 365 (ex-Office 365) et Skype, et permet l'ajout de documents qui peuvent être écrits et modifiés par plusieurs personnes simultanément tout en étant stockés de manière sécurisée grâce à un espace cloud. Microsoft Teams regroupe ainsi tous les outils permettant de mieux travailler ensemble à distance. À l'occasion du troisième anniversaire de Teams en mars 2019, Microsoft a donné le coup d'envoi d'une stratégie de verticalisation visant à proposer des fonctionnalités ciblant différents secteurs. Le premier domaine visé est l'industrie, avec à la clé l'intégration de l'outil de team messaging aux casques de protection connectés de RealWear. En parallèle, l'éditeur américain a annoncé Microsoft 365 Business Voice. Pour l'heure disponible uniquement aux États-Unis, cette offre permet d'équiper Teams d'un système de téléphonie.

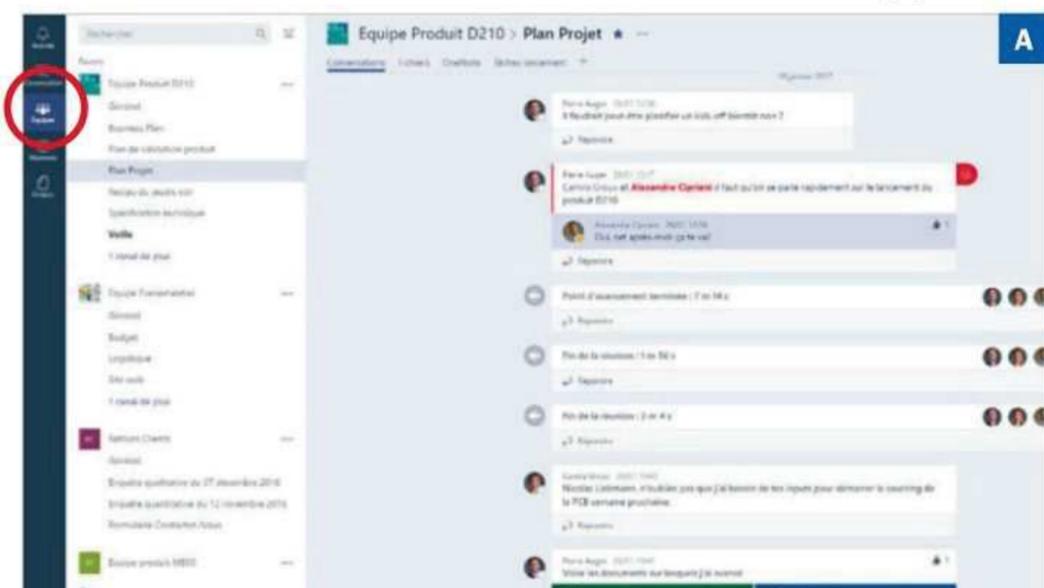
L'onglet Équipe vous permet d'une part de suivre l'avancement des projets et, d'autre part, de gérer vos équipes. ▼

Messagerie, visioconférence et IA

Microsoft Teams intègre une solution complète de visioconférence. Une fonctionnalité qui est issue de la technologie Skype. Sa particularité ? Elle s'appuie sur l'IA pour adapter à la volée le dimensionnement des vidéos des participants et celui des contenus projetés en vue d'optimiser leur affichage côte à côte. La mosaïque pourra inclure jusqu'à 49 personnes et permet, si besoin, de répartir la réunion en sous-groupes de travail. Les meetings virtuels peuvent prendre en charge jusqu'à 20 000 participants. Si besoin, Teams peut en outre incruster le conférencier en surimpression de son support de présentation ou d'un arrière-plan virtuel.

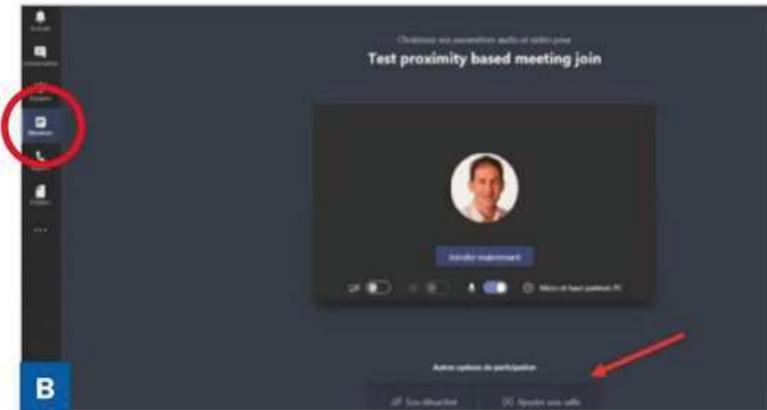
Créer une réunion Teams

Un manager peut créer une réunion Teams, mais vos collègues peuvent le faire également, pour des groupes formels ou ad hoc. Les groupes ainsi créés peuvent être publics ou privés ; les propriétaires de ces groupes contrôlent cela (et peuvent aussi choisir si les gens peuvent se joindre à un groupe public ou s'ils doivent être cooptés). Les propriétaires peuvent gérer les outils disponibles, ainsi qu'ajouter et supprimer des personnes et les promouvoir en tant qu'administrateurs. Vous pouvez créer plusieurs canaux dans une équipe pour discuter de différents sujets, et choisir si les membres peuvent créer plus de canaux eux-mêmes, supprimer ceux qui ne sont pas utilisés, ou utiliser des fonctions comme les



Télécharger Teams

Vous pouvez télécharger l'application Microsoft Teams sur un ordinateur de bureau (Windows et Mac) ainsi que sur un terminal mobile (smartphone Android ou iOS) directement depuis le site de Microsoft. Les mises à jour de la plateforme sont effectuées automatiquement.



▲ L'onglet réunion vous permet de voir les réunions à venir et de les rejoindre en un clic.

GIF animés Giphy, les autocollants et les mèmes dans le chat. **A**

Cela signifie que vous risquez de vous retrouver dans plusieurs groupes. Vous ne pouvez pas l'empêcher, mais vous pouvez faire en sorte de vous intéresser uniquement aux groupes que vous souhaitez (ou simplement ajouter ceux que vous utilisez dans vos **Favoris** et ignorer les autres). Trouver le bon équilibre entre qui ajoute qui à quels groupes est plus un problème de gestion qu'un problème technologique, et Teams (et les groupes sous-jacents) adopte une approche raisonnablement légère à cet égard, soutenue par toutes les options Office 365 pour contrôler qui a accès aux fichiers et aux services. Ainsi, même si un membre des services commerciaux est ajouté à une équipe de la direction financière, cela ne lui donne pas accès aux fichiers financiers stockés ailleurs dans **SharePoint**. L'onglet **Fichiers** de l'interface vous montre les fichiers de toutes les équipes dont vous faites partie, avec des liens vers **OneDrive for Business** et votre propre dossier de téléchargement.

Le chat thématique

Bien que le chat thématique demande un peu plus de discipline que de simplement taper dans un canal de chat et de laisser tout le monde régler la façon dont la conversation est censée se dérouler, il est plus que payant lorsque vous avez besoin de parler avec beaucoup de gens, ou de reprendre une vieille conversation et de ne pas perdre le contexte. C'est une fonctionnalité extrêmement utile que même **Slack** a rapidement ajoutée en option. Cela peut sembler ésotérique, mais cette fonctionnalité est importante pour les développeurs et les directions métiers qui veulent utiliser le chat pour discuter de ce sur quoi ils travaillent, et vous pouvez également partager des extraits de code sans que le formatage soit modifié. **B**

En plus des discussions de groupe, vous pouvez avoir des conversations « privées » avec d'autres membres de l'équipe. Si vous voulez partager des fichiers en chat, ils doivent venir de l'équipe OneDrive, mais il y a un bouton dans la fenêtre de chat pour télécharger des fichiers à partager. Sur le Web, la version desktop et les applications Android, vous pouvez transformer n'importe quelle conversation en appel vidéo **Skype for Business**, ou vous

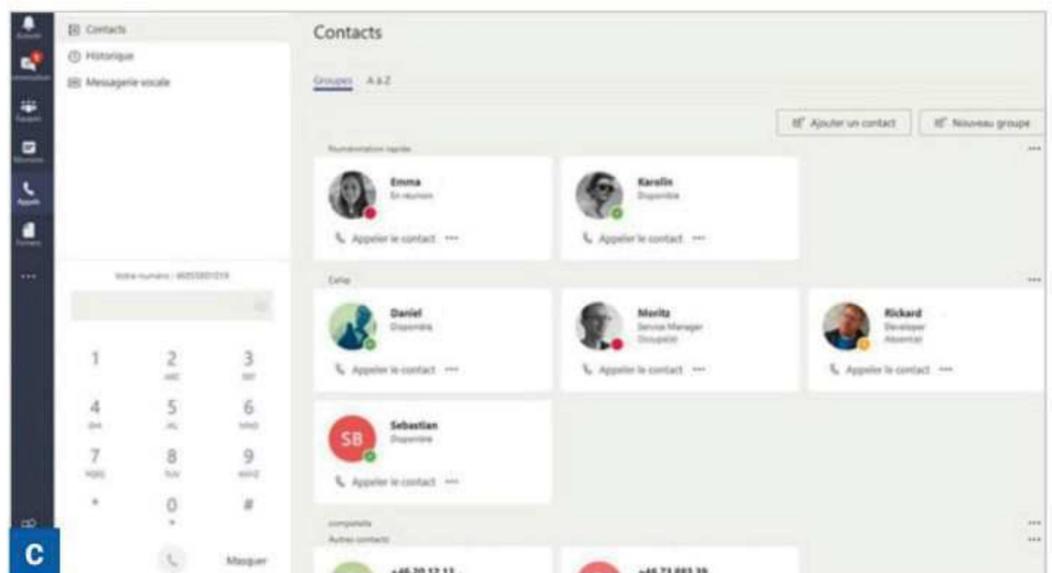
Tous ensemble, en mode conférence

Une autre fonction d'IA, baptisée **Together**, bénéficie d'un algorithme de segmentation pour répartir les participants dans un décor virtuel

donnant l'illusion que chacun est assis dans la même pièce ou salle de conférences. L'objectif est de simuler une réunion en présentiel en vue de faciliter les interactions non verbales, avec comme cas d'usage cibles les débats et les brainstormings. L'intelligence artificielle apporte d'autres avantages dont la retranscription automatique des réunions audio ou vidéo et le sous-titrage des prises de parole, et ce en différentes langues! Enfin, via l'application mobile de Teams, l'assistant vocal Cortana permet de lancer un appel, rejoindre un meeting, envoyer un message par chat ou encore partager un fichier.



▲ **Together**. Cette fonctionnalité peut paraître anecdotique mais elle apporte néanmoins de la convivialité à la réunion.



▲ Vous pouvez joindre vos collaborateurs en les appelant directement depuis Teams, tout comme cela était possible avec Skype.

peuvent les rendre un peu plus formelles en programmant des réunions, qui peuvent aussi être publiques ou privées. Vous pouvez également intégrer le chat et l'email; chaque canal a une adresse email (cliquez sur les trois points du nom du canal pour voir l'adresse et contrôler qui peut envoyer des messages). Ainsi, si vous souhaitez transférer un message d'un client ou une pièce jointe d'un fournisseur, vous pouvez l'envoyer au canal et toutes les pièces jointes sont téléchargées dans la zone de fichier de l'équipe sur **SharePoint**. **C** ■ **Antoine Dorseuil**

Teams pour les entreprises

Pour les entreprises, l'un des grands avantages de Teams est l'intégration en matière de sécurité, d'authentification et de conformité de la même manière qu'Office 365. Si vous utilisez des contrôles d'accès pour empêcher le partage d'informations sensibles sur les clients au-delà d'un groupe restreint d'employés, ces contrôles restent effectifs. Si vous disposez de licences E3 ou E5, vous bénéficiez de fonctions avancées de conformité, la recherche dans les journaux de log, en utilisant l'interface que vous utilisez pour tous vos autres services métiers gérés via Office 365: c'est ce niveau d'intégration avec Office 365 qui tend à rendre la solution Teams incontournable... pour ceux qui exploitent Office 365!

Fonction publique : plus de jour de carence pour les cas de Covid

SANTÉ

L'exécutif prévoit l'application de la mesure tant que durera l'état d'urgence.

Ce revirement vise à renforcer l'incitation des fonctionnaires à se faire tester et à s'isoler en cas de suspicion d'infection.

Leïla de Comarmond
@leiladec

Ne dites plus congé maladie, dites isolement volontaire. Le changement est un enjeu de santé publique puisqu'il vise à limiter le développement de l'épidémie en traitant aussi le cas des malades du Covid sans symptômes.

Ce nouvel axe de la politique gouvernementale de lutte contre l'épidémie permet aussi à l'exécutif de résoudre l'épineux problème du jour de carence dans la fonction publique. Le gouvernement a déposé au Sénat un amendement au projet de loi de finances pour 2021 qui sera débattu lundi et qui permet d'y « déroger » afin que les agents

contaminés et contraints à l'isolement puissent être indemnisés dès le premier jour par l'assurance-maladie.

Si le jour de carence a été supprimé pendant le premier confinement pour l'ensemble des congés maladie des fonctionnaires, quelle qu'en soit la cause, pour le gouvernement il n'était pas question de réitérer l'opération. Cette mesure, instaurée sous Nicolas Sarkozy puis supprimée sous François Hollande, a été rétablie à l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée, qui en a fait un marqueur de sa volonté de réformer la fonction publique. Pas question, donc, de le supprimer purement et simplement durablement.

« Dentelle juridique »

A la mi-novembre, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, avait expliqué ne pas être « dogmatique », mais avait botté en touche sur le sujet. « On fait de la dentelle juridique pour s'assurer qu'il n'y a pas deux poids deux mesures entre le public et le privé », précisait la ministre, vendredi, aux « Echos ». L'objectif est d'« éviter que le jour de carence ne pénalise la politique de santé publique », explique-t-elle. La situation est, il est vrai, ubuesque puisque l'indemnisation des cas

contacts est prévue au premier jour en attendant le résultat du test, mais un agent déclaré positif qui se voit ensuite prescrire un arrêt maladie voit son traitement amputé d'1/30^e.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Avec le risque, donc, d'un renoncement au dépistage ou à rester chez soi. Les syndicats n'ont cessé de dénoncer cette situation. Le jour de carence « génère un report du recours aux soins, délétère pour la santé des agents, coûteux pour la Sécurité sociale, [favorisant] la transmission des pathologies [...] en contraignant à la prévention de l'épidémie puisqu'il est une incitation à minorer tout symptôme », avait écrit en septembre à Amélie de Montchalin huit des neuf syndicats de fonctionnaires (CGT, FO, FSU, Solidaires, FA-FP, Unsa, CFE-CGC et CFTC). Le maintien du jour de carence était aussi critiqué notamment par l'Association des DRH des

grandes collectivités, et certaines collectivités justement avaient même décidé de ne plus l'appliquer.

Les agents contaminés et obligés de s'isoler pourraient être indemnisés dès le premier jour par l'assurance-maladie.

Une fois la loi de finances pour 2021 promulguée, la dérogation va faire l'objet d'un décret pris après consultation des syndicats de fonctionnaires ainsi que du comité d'évaluation des normes. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier. L'amendement prévoit que la mesure s'appliquera tant que durera l'état d'urgence, dont le terme est fixé aujourd'hui au 16 février, mais elle devrait se prolonger ensuite. ■



Les syndicats de fonctionnaires avaient dénoncé le jour de carence qui « génère un report du recours aux soins ». Photo Loïc Venance/AFP

LE GRAND RENDEZ-VOUS // EUROPE 1 - CNEWS - « LES ÉCHOS »

Stanislas Guerini : un référendum sur la laïcité ne serait pas « efficace »

Au lendemain des violentes manifestations contre la loi sécurité globale, Stanislas Guerini, délégué général de LREM, a défendu la politique du chef de l'Etat.

Chantal Houzelle
@HouzelleChantal

Les violentes manifestations contre la loi sécurité globale, avec des commerces saccagés par des casseurs au cœur de Paris, ont conduit à 95 interpellations et fait 67 blessés parmi les forces de l'ordre, selon le dernier bilan communiqué par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Invité ce dimanche du « Grand Rendez-Vous Europe 1 - CNews - Les Echos », Stanislas Guerini, délégué général de LREM, a répondu à la charge violente du président du groupe parlementaire de La France insoumise à l'égard d'Emmanuel Macron, qu'il accuse d'être à la tête d'un Etat autoritaire. « Ce qui me frappe, c'est que Jean-Luc Mélenchon prenne systématiquement le parti des ennemis de la République, de ceux qui veulent la détruire. J'ai eu l'occasion de discuter avec les forces de l'ordre et le ministre de l'Intérieur, les casseurs viennent dans l'intention de casser du flic, il faut pouvoir les dénoncer sans ambiguïté. Notre première responsabilité est d'assurer l'ordre et de protéger. »

« Lien de confiance »

Certains commerçants, pour lesquels c'est la double peine, réclament des zones protégées, d'autant qu'ils ont aussi subi deux périodes de confinement. « C'est extrêmement difficile pour les commerçants, il faut encadrer sans renier le droit à manifester et faire en sorte qu'ils puissent faire leur travail, reconnaît le patron de la majorité. Ce n'est pas être antimanifestations que de protéger les forces de l'ordre, le logiciel de Jean-Luc Mélenchon a totalement buggé. »

Interrogé sur les propos tenus vendredi par Emmanuel Macron au média en ligne Brut concernant



Parlant de la police, le chef de l'Etat « a eu raison de nommer le réel », pour Stanislas Guerini.

les contrôles au faciès, propos qui ont provoqué une vive réaction de certains syndicats de police, Stanislas Guerini estime que le chef de l'Etat « a eu raison de nommer le réel ». « Je suis convaincu que les premiers gagnants d'un renforcement du lien de confiance avec la population, ce seront les forces de l'ordre », a-t-il ajouté.

A quelques jours de la présentation en Conseil des ministres du projet de loi contre le séparatisme, le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, a plaidé ce week-end, dans un entretien au « Figaro », pour un référendum sur la laïcité, la protection des Français et l'immigration. « Je crois que nos concitoyens veulent de l'efficacité, et un référendum sur le principe de la laïcité n'est pas une proposition efficace », a tranché Stanislas Guerini.

« Il faut inlassablement défendre la laïcité, qui est le joyau de notre République et le modèle de la liberté, pour protéger ceux qui croient et ne croient pas. Il faut mener ce combat collectif, sinon ce serait un échec terrible », estime le patron de LREM, qui s'attelle à mettre en marche le parti présidentiel pour les prochaines élections régionales. ■

NESPRESSO France SAS - SIREN 382 597 821 - RCS PARIS, 27 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris.

NESPRESSO®

RE-RE-RE-RE RE-CYCLABLE.



L'aluminium de nos capsules est **100 % recyclable**.

Nous faisons en sorte que toutes nos capsules Original et Vertuo soient issues à 80 % d'aluminium recyclé d'ici fin 2021.

NESPRESSO AGIT POUR LE RECYCLAGE.

Nos actions sur [Nespresso.com/agit](https://www.nespresso.com/agit)

*what else?**

* Quoi d'autre ?

ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE PARIS

Image de projection de ce que pourrait être la vision, depuis un ferry, d'une ferme éolienne en mer du Nord.

LUCA LOCATELLI/INSTITUTE



L'espoir de relancer la bataille pour le climat

Un sommet virtuel est organisé samedi, afin d'exhorter les Etats à aller plus loin dans leurs engagements

Les habitués des négociations climatiques évoquent régulièrement « l'esprit de Paris ». Ce moment de grâce où la coopération, la confiance et un « alignement des planètes », pour reprendre les mots de Laurent Fabius, ancien ministre des affaires étrangères et président de la COP21, permirent l'adoption de l'accord de Paris sur le climat le 12 décembre 2015. Un moment historique, aussi, car donnant naissance au premier traité international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cinq ans plus tard jour pour jour, samedi 12 décembre, les Nations unies, le Royaume-Uni et la France organisent un sommet (virtuel) de l'ambition climatique afin de célébrer cet accord et montrer que son esprit n'est pas mort. L'événement est également l'occasion d'exhorter les gouvernements à redoubler leurs efforts alors que le monde se dirige toujours vers un réchauffement de 3,5 °C à 4 °C. Une cérémonie d'autant plus nécessaire qu'elle est le seul événement de haut niveau sur le climat cette année, la conférence mondiale annuelle sur le climat (la COP26) ayant été repoussée du fait de la pandémie.

La journée, organisée en visioconférence, débutera par des interventions d'Antonio Guterres, le secrétaire général des Nations unies, puis des dirigeants du Royaume-Uni qui préside la COP26 – et de la France, Boris Johnson et Emmanuel Macron, ainsi que de ceux du Chili et de l'Italie, partenaires de l'événement. Suivront les prises de parole, préalablement enregistrées, de près de 80 chefs d'Etat et de gouvernement.

Seuls seront autorisés à s'exprimer les pays dont les annonces « seront à la hauteur de l'ambition que nous [les trois organisateurs] avons fixée », indique l'Elysée, qui précise que « ces annonces seront soit inédites, soit déjà faites au cours de l'année ». Six des dix principaux pays pollueurs seront représentés : la Chine, l'Inde, l'Union européenne, le Canada, le Japon, ainsi que les Etats-Unis par le biais de deux gouverneurs américains. Le Brésil, l'Australie, l'Indonésie ou le Mexique n'ont pas été retenus. Selon l'Elysée, une trentaine de pays devraient s'engager à atteindre un objectif de neutralité carbone au milieu du siècle et plus d'une cinquantaine à relever leurs plans climatiques à court terme (le plus souvent

2030). Le sommet pourrait, en outre, déboucher sur des promesses d'augmenter les financements climat et d'améliorer l'adaptation au changement climatique. Ces discours seront ponctués d'allocutions de représentants d'entreprises et de la société civile, notamment issus de la jeunesse et des populations autochtones.

« Il y a un sentiment d'espoir, attentif et prudent, mais de l'espoir dont on a besoin dans cette période de crise », juge Sébastien Treyer, directeur général de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). Ces dernières semaines ont été marquées par un regain de la diplomatie internationale sur le climat. D'abord avec l'élection de Joe Biden aux Etats-Unis, qui s'est engagé à réintégrer l'accord de Paris, que le pays a officiellement quitté le 4 novembre sous l'impulsion de Donald Trump.

Ensuite avec la multiplication des annonces de pays (Chine, Japon, Corée du Sud, Afrique du Sud, etc.) qui visent désormais la neutralité carbone au milieu du siècle. Mi-novembre, selon le décompte du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), 126 pays couvrant 51 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre avaient adopté, annoncé ou envisagé un objectif de « zéro émission nette » – un chiffre qui pourrait grimper à 63 % si les Etats-Unis les rejoignent, comme s'y est engagé Joe Biden. Vingt-cinq pays ainsi que l'Union européenne l'ont fixé formellement, dans la loi ou dans des politiques nationales.

« Occasion manquée »

« Ces objectifs sont positifs, mais la question est : comment les concrétiser ? Il faut aller plus vite et plus loin car le dérèglement climatique ne nous menace pas seulement au milieu du siècle, mais également maintenant, avertit Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel. Le principal enjeu désormais, c'est de relever les plans climatiques de court terme, qui sont totalement insuffisants. » Selon le PNUE, ces engagements climatiques pour 2030 mènent la planète vers un réchauffement de 3,2 °C. voire jusqu'à 4 °C, puisque ces plans ne sont pour l'instant pas tenus : les émissions de gaz à effet de serre ont progressé en 2019 (+ 2,6 %) et la

baisse attendue en 2020 (- 7 %) risque de ne pas être durable. L'accord de Paris, basé sur un processus d'engagements volontaires et de progression continue, prévoit que les pays révisent à la hausse leurs plans climatiques tous les cinq ans. Ils ont jusqu'au 31 décembre de cette année pour présenter de nouveaux objectifs de court terme plus ambitieux. Pour l'instant, seuls 20 Etats, représentant 7 % des émissions mondiales, les ont officiellement déposés auprès de l'ONU, selon les décomptes du think tank américain World Resources Institute (WRI).

Trois des principaux pollueurs ont également pris des engagements chiffrés – mais pas encore soumis aux Nations unies : l'Union européenne s'est engagée, vendredi, à réduire ses rejets carbonés de 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 (contre - 40 % précédemment), tandis que le Royaume-Uni a annoncé viser - 68 %. La Chine, elle, a promis d'atteindre un pic de ses rejets de CO₂ avant 2030. Au total, 126 pays, représentant près de la moitié des émissions, envisagent d'augmenter leurs efforts à l'horizon 2030, sans que l'on sache encore dans quelles proportions.

« La capacité des pays à augmenter sensiblement leurs plans climat à l'horizon 2030, de manière à ce qu'ils soient alignés avec la neutralité carbone, déterminera le succès du sommet de samedi », prévient Taryn Fransen, experte des politiques climatiques au WRI. « Cela implique de sortir du charbon avant 2030, d'électrifier les transports ou d'accélérer massivement la rénovation des bâtiments », précise Laurence Tubiana, l'architecte de l'accord de Paris sur le climat.

L'enjeu est aussi d'intégrer le climat dans les plans de relance », appelle Laurent Fabius. Ces fonds débloqués pour relever les économies de la pandémie de Covid-19, de par leur ampleur sans précédent – 12 % du produit intérieur brut (PIB) mondial –, constituent une occasion majeure pour accélérer la transition écologique. Selon les calculs du PNUE, une relance verte permettrait de réduire de 25 % les émissions en 2030, ce qui pourrait conduire à limiter le réchauffement en dessous de 2 °C à la fin du siècle. Pour l'instant, « cette occasion a été largement manquée », mais la tendance peut encore être inversée, juge le PNUE.

« IL FAUT ALLER PLUS VITE ET PLUS LOIN, CAR LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE NE NOUS MENACE PAS SEULEMENT AU MILIEU DU SIÈCLE, MAIS ÉGALEMENT MAINTENANT »

LAURENT FABIUS
président du Conseil
constitutionnel

La difficulté d'articuler relance économique et politiques climatiques se pose avec plus d'acuité encore pour les pays les moins avancés, qui sont souvent déjà largement endettés. « Pour faire preuve d'une véritable ambition, les objectifs climatiques des pays riches doivent inclure des financements envers les pays en développement, afin de les aider à s'adapter à la crise climatique et à décarboner leur économie », appelle Harjeet Singh, chargé des politiques climatiques à l'ONG ActionAid International. Les pays du Nord se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays du Sud à faire face au dérèglement climatique, un objectif qui sera difficile à atteindre.

« Lors du sommet de samedi, la France doit se fixer de nouveaux objectifs, en annonçant 8 milliards d'euros par an d'ici à 2025, dont 4 milliards consacrés à l'adaptation au changement climatique et elle doit augmenter la part de dons », demande Cécile Duflot, la directrice générale d'Oxfam. La France s'était précédemment engagée à mobiliser 5 milliards d'euros de financements climat et a atteint 6 milliards l'an dernier.

Des pays plus réticents

L'avenir dépendra aussi de la capacité à convaincre les pays les plus réticents à avancer : l'Australie, le Brésil, la Russie, l'Arabie saoudite et la Turquie. « Nous avons besoin du retour des Etats-Unis, mais ce n'est plus suffisant : désormais, le leadership n'est plus un duo ou un trio, entre la Chine, les Etats-Unis et l'Europe, mais il doit être partagé, fait de partenariats stratégiques avec également d'autres économies asiatiques, l'Afrique et des leaders latino-américains », assure Sébastien Treyer.

Au-delà du sommet de samedi, l'action climatique devra s'exercer tout au long de l'année 2021, jusqu'à la COP26, qui se tiendra en novembre à Glasgow (Ecosse). « Le Royaume-Uni doit faire du climat l'axe central de son action diplomatique, de toutes ses discussions, quand il parle commerce ou coopération, notamment lors du G7 et du G20 en 2021 », juge David Levaï, chercheur associé à l'Iddri. En somme, s'assurer que « l'esprit de Paris » demeure. ■

AUDREY GARRIC



Cinq ans après l'accord de Paris, des progrès trop lents

Si le réchauffement a continué à s'aggraver, le traité a eu un impact notamment sur l'économie et la société

C'est un petit marteau, mais je pense qu'il peut faire de grandes choses. La phrase est restée célèbre et le coup de marteau encore davantage. Il y a cinq ans jour pour jour, le 12 décembre 2015, Laurent Fabius, le ministre des affaires étrangères de l'époque, arrachait l'adoption, par 195 pays, du premier traité international visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin de contenir le réchauffement climatique. « Je regarde la salle, je vois que la réaction est positive, je n'entends pas d'objection. L'accord de Paris pour le climat est adopté ! », lançait le président de la COP21 depuis la tribune du Bourget (Seine-Saint-Denis). Embrassades, applaudissements, larmes. L'accord de Paris sur le climat, désormais ratifié par 188 pays, a pour objectif de limiter le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et de « poursuivre l'action menée » pour limiter la hausse à 1,5°C. Il prévoit d'accroître tous les cinq ans les engagements de réduction des émissions, ainsi qu'une aide financière aux pays du Sud, principales victimes des aléas climatiques. Qu'en est-il, cinq ans après ?

POUR CONSERVER UNE CHANCE DE MAINTENIR LE RÉCHAUFFEMENT À 1,5°C À LA FIN DU SIÈCLE, LES REJETS CARBONÉS DEVRAIENT ÊTRE RÉDUITS DE 55% D'ICI À 2030

nomique majoritairement basée sur les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). « Il n'y a pour l'instant aucun signe d'un pic à venir, qui déboucherait sur une diminution durable », indique Anne Olhoff, l'une des autrices principales, chercheuse à l'université technique du Danemark. Or, chaque année qui s'écoule sans parvenir à inverser durablement la courbe des émissions augmente d'autant les efforts à accomplir par la suite, au risque de les rendre insurmontables. Désormais, pour conserver une chance de maintenir le réchauffement à 1,5°C à la fin du siècle, les rejets carbonés devraient être réduits de 55% d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 2018, soit une baisse de 7,6% par an.

chaudes jamais enregistrées, avec 2016 et 2019. Et les six années écoulées depuis 2015 ont toutes atteint des records, indique l'Organisation météorologique mondiale, qui estime qu'« il y a au moins une chance sur cinq que la température mondiale dépasse 1,5°C d'ici à 2024 ».

Ce réchauffement accélère la disparition de la banquise, de même que la fonte des calottes glaciaires, qui aggrave l'élévation du niveau de la mer. Il entraîne également une multiplication d'événements extrêmes (inondations, ouragans, incendies, etc.) depuis cinq ans, partout sur le globe. A ce rythme, le monde pourrait connaître un réchauffement de 4°C à la fin du siècle.

Une finance climat encore insuffisante Les pays du Nord, historiquement responsables du dérèglement climatique, se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 en faveur des pays du Sud pour les aider à s'adapter aux effets du changement climatique. Cette promesse, base de la confiance entre les Etats et l'un des moteurs de l'action climatique, sera difficile à atteindre : les pays développés ont mobilisé 79 milliards de dollars en 2018 – selon les derniers chiffres de l'OCDE. La progression des financements marque un ralentissement, alors que le secteur privé ne se mobilise pas suffisamment.

Autres sujets d'inquiétude : ces financements sont en majorité des prêts et non des dons, ce qui augmente la dette des pays en développement. De sorte que, d'après les calculs de l'ONG Oxfam, l'aide financière publique réellement fournie par les pays riches ne représenterait qu'un tiers des sommes qu'ils déclarent officiellement. Par ailleurs, les financements climat sont essentiellement destinés à l'atténuation (réduire les émissions) et non à l'adaptation au changement climatique, alors que l'accord de Paris prévoit un équilibre entre

les deux. Enfin, seulement 14% des financements ont été alloués aux pays les moins avancés.

Un essor de l'économie bas carbone L'accord de Paris a créé les conditions d'une « progression spectaculaire » des solutions et des marchés bas carbone (panneaux solaires, voitures électriques, etc.) au cours des cinq dernières années, estime un rapport du cabinet Systemiq, basé à Londres, publié jeudi 10 décembre. « Cet accord a marqué un tournant en donnant aux entreprises, aux investisseurs un objectif clair : aller vers la neutralité carbone. On a créé la grande histoire du XXI^e siècle », juge l'économiste britannique Nicholas Stern.

De sorte que les technologies bas carbone se sont avérées plus rapidement compétitives que prévu comparé à celles basées sur les énergies fossiles. « En 2015, elles n'étaient compétitives dans aucun secteur. En 2020, elles le sont dans la production d'énergie, soit 25% des émissions globales. Et en 2030, elles devraient l'être dans des secteurs couvrant 70% des émissions, comme les transports routiers, le chauffage des bâtiments ou l'agriculture », indique Mark Meldrum, l'un des auteurs

principaux du rapport, qui ajoute que la transition écologique pourrait créer 35 millions d'emplois nets dans le monde d'ici à 2030.

L'expansion des énergies fossiles « Si la direction est claire, l'action est bien trop lente et les changements économiques largement insuffisants », observe la climatologue Corinne Le Queré, présidente du Haut Conseil pour le climat.

Si le point de bascule n'est pas atteint, c'est essentiellement parce que l'expansion des énergies fossiles se poursuit. Le Programme des Nations unies pour l'environnement estime que la production de charbon, de pétrole et de gaz va augmenter de 2% chaque année jusqu'en 2030, alors qu'elles devraient diminuer de 6% par an pour s'aligner sur l'accord de Paris. Entre 2016 et 2019, les banques internationales ont accordé 2700 milliards de financements aux 2100 entreprises des énergies fossiles, un volume en hausse chaque année, selon un rapport d'ONG. Et, pour l'instant, les plans de relance n'ont pas inversé cette tendance : environ 54% des montants destinés à l'énergie ont bénéficié aux énergies fossiles, dont 86%

sans conditions environnementales, selon la coalition Climate Transparency.

La mobilisation de la société civile Les cinq dernières années ont été marquées par une mobilisation sans précédent de la société civile, et en particulier de la jeunesse. Depuis deux ans, à l'initiative du mouvement « Fridays for Future », lancé par la jeune Suédoise Greta Thunberg, des millions de jeunes sont descendus dans les rues pour demander aux dirigeants de combattre le réchauffement climatique et de respecter l'accord de Paris. Si l'essor de cette « génération climat », comme on l'a nommée, a été freiné par la pandémie de Covid-19, les jeunes militants ont aidé à la prise de conscience de l'urgence climatique au sein de la population et ils sont parvenus à inscrire cette question à l'agenda politique de nombreux pays.

L'accord de Paris sert également d'appui au développement du contentieux climatique dans le monde. De plus en plus de citoyens, d'ONG ou de villes s'appuient sur ce traité pour attaquer des Etats en justice et les sommer d'agir. ■

AUDREY GARRIC

Des émissions qui continuent d'augmenter « Le monde n'est absolument pas sur la bonne trajectoire pour respecter les objectifs de l'accord de Paris », prévient le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNU) dans son dernier bilan sur l'action climatique. Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint, en 2019, un record historique de 59 milliards de tonnes équivalent CO₂, soit une augmentation de 7% en 2020 du fait du ralentissement économique lié à la pandémie de Covid-19. Mais les scientifiques anticipent un rebond des émissions dès 2021, sous l'effet du retour d'une croissance éco-

Une aggravation du réchauffement La chute des émissions en 2020 n'aura qu'un effet négligeable sur le réchauffement climatique. Elle se traduira par une baisse de seulement 0,01°C de la température mondiale au milieu du siècle. La baisse des émissions n'a pas freiné l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Elle a atteint 410 parties par million (ppm) en 2020, un niveau inégalé depuis plus de 3 millions d'années. Il faudrait en effet réduire drastiquement les émissions pendant des années pour stabiliser la concentration de CO₂, qui résulte des rejets passés et actuels cumulés. Résultat : la planète continue de se réchauffer. L'année 2020 devrait se classer parmi les trois plus

Un « accord positif » au niveau européen

C'EST UN ACCORD arraché de justesse, mais l'honneur est sauf. Les 27 Etats membres de l'Union européenne se sont entendus pour accroître leurs efforts dans la lutte contre le dérèglement climatique, vendredi 11 décembre, à la veille des cinq ans de l'accord de Paris sur le climat, qui prévoit que les Etats relèvent leur ambition climatique cette année. Après des tractations qui ont duré toute la nuit, ils ont donné leur feu vert à une baisse nette de leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990, contre -40% précédemment, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Si le chiffre est en deçà de l'objectif de -60% que réclamait le Parlement européen, il ne s'agit pas moins d'une « proposition ambitieuse », a affirmé la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. « C'est un accord décisif, qui ouvre la voie à des changements législatifs qui auront des conséquences sur notre modèle économique et nos modes de vie », précise l'eurodéputé Pascal Canfin, président de la commission environnement au Parlement. Cette nouvelle cible sera

d'abord intégrée dans la loi climat européenne, négociée par les Etats membres et les députés. Puis il faudra répartir l'effort entre les Etats membres, c'est-à-dire définir des objectifs de réduction des rejets pour chacun – un chantier qui s'annonce complexe.

En trompe-l'œil

Le nouvel objectif débouchera aussi sur une révision de 12 directives européennes, en juin 2021, sur le marché carbone, les voitures, les logements ou encore les énergies renouvelables. « Le prix du carbone va plus que doubler, ce qui aura des conséquences pour les industries et va accélérer la sortie du charbon en Europe », observe Pascal Canfin. D'où la négociation compliquée avec la Pologne, dont 80% de l'électricité est produite à base de charbon. Des nouveaux standards d'émissions de CO₂ seront également pris, débouchant sur la fin de la commercialisation des voitures essence et diesel (non hybrides) en 2035, ajoute l'eurodéputé.

Malgré un « accord positif en termes de dynamique mondiale », l'ambition est quelque peu en trompe-l'œil, juge de

son côté Neil Makaroff, responsable Europe du Réseau Action Climat. La réduction de 55% est « nette », c'est-à-dire qu'elle inclut les puits de carbone naturels, comme les forêts et les sols, dans le calcul des émissions absorbées. La réduction réelle des émissions s'avère en fait de 50% à 52%. Les ONG défendaient une diminution d'au moins 65% pour permettre de contenir le réchauffement à 1,5°C.

« Cet objectif, sans mesure supplémentaire, permettra aux groupes pétroliers et gaziers de poursuivre leurs activités », déplore Sebastian Meg, de Greenpeace. En échange de leur vote, les pays réfractaires (Pologne, République tchèque et Slovaquie) ont obtenu que l'accord indique qu'il « respecte le droit des Etats membres à choisir le mix énergétique qui leur convient (...) y compris des technologies de transition comme le gaz ». Une formulation « dangereuse » pour l'ONG, alors que le développement du gaz n'est pas conciliable avec l'atteinte de la neutralité carbone. Le gaz ne sera toutefois plus financé par le budget européen à partir de 2025. ■

A.U.G.

Bonnes Adresses
Reproduction interdite

Tarifs 01/01/20		Tél. : 01 57 28 29 94
1 parution	Professionnels	Particuliers
Forfait 5 lignes	65€ HT	65€ TTC
Forfait 10 lignes	110€ HT	110€ TTC

MAISON CHARLES HEITZMANN ACHÈTE

La Maison Charles Heitzmann RECHERCHE ÉGALEMENT
Toutes autres antiquités et brocantes de la cave au grenier

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.
Déplacements réguliers et gratuits sur toute la France.
01 40 55 46 15 ou 06 19 89 55 28
email : charlesheitzmann@free.fr / www.antiquaire-heitzmann.fr

RUBRIQUE BONNES AFFAIRES

POUR VENDRE, VOULEZ-VOUS LE BON PLAN OU LE MEILLEUR ?

marie-cecile.bernard@mpublicite.fr

ANTIQUITÉS

ACHAT AU DESSUS DE VOS ESTIMATIONS ET EXPERTISES

« ART D'ASIE » : CHINE, JAPON ET MOYEN-ORIENT

06 07 55 42 30

P. MORCOS

EXPERT CNE

- * Porcelaines et Bronzes
- * Cristal de Roche
- * Corail et Ivoires Anc.
- * Jade blanc et couleurs
- * Cornes et Laques
- * Peintures et Tissus anc.
- * Manuscrits et Estampes

DEPLACEMENT

PARIS - PROVINCE

morcospatrick@orange.fr

Suite à mes prestations télévisées sur le marché de l'art, je vous propose **UN RENDEZ-VOUS POUR VOS DEMANDES D'ESTIMATIONS**. Spécialisé successions **J'ACHÈTE** Meubles Tableaux Pendules Objets d'art & curiosités Argentiererie Livres anciens Violons & Archets anciens Vins, Art d'Afrique et d'Asie Art décoratif du XX^e s Art d'Islam et d'Orient Photos anciennes et d'artistes Sérieux et discrétion assurés, déplacements Paris et Province. **PATRICK MORCOS EXPERT** Affilié à la Compagnie Nationale des Experts **06.07.55.42.30** morcospatrick@orange.fr

LIVRES

ACHÈTE LIVRES ANCIENS du 15^e au 20^e, bibliothèques d'érudits, sciences, voyages, histoire, livres illustrés... Archives, gravures, manuscrits... **hubert.hoppenot@orange.fr** Tél. : 06 80 06 54 24

JAMES le couturier de l'homme
Le prêt-à-porter à votre mesure

Sécurité assurée

Tailles du 44 au 70
CARDIN - DIGEL
ZINS - BERAC, etc...
Les meilleurs

Costumes Vestes Pantalons Parkas

Vêtements de qualité pour homme

Du mardi au vendredi de 14 h 30 à 19 heures,
Samedi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures
53, rue d'Avron - 75020 PARIS - Tél. : 01.43.73.21.03

L'ouverture des lignes TGV à la concurrence tourne au fiasco

FERROVIAIRE

A partir de ce week-end, les concurrents étrangers de la SNCF peuvent légalement inaugurer des lignes TGV domestiques en France, mais aucune compagnie ne viendra contester le monopole de l'entreprise publique.

A plus long terme, cependant, les jeux ne sont pas encore faits.

Denis Fainsilber
dfainsilber@lesechos.fr

L'ouverture des lignes SNCF domestiques à la concurrence, c'est un peu la version ferroviaire du roman « Le Désert des Tartares » : l'ennemi est aux portes de la citadelle et il faut se préparer au combat mais, en définitive, celui-ci ne se montre jamais. Tel est, pour l'instant, le résultat de l'arrivée programmée de concurrents étrangers sur les lignes de TGV.

Si le schéma imaginé dès 2013 par la Commission de Bruxelles puis validé, au terme d'infinis débats, par le Parlement européen fin 2016 s'était déroulé comme prévu, les rivaux de la compagnie nationale auraient lancé leurs premiers trains à grande vitesse sur des lignes françaises dès le samedi 12 décembre, date d'entrée en vigueur de

l'« horaire de service 2021 ». Mais au départ des gares parisiennes, les TGV de la SNCF resteront désespérément seuls sur les écrans d'affichage. Car les opérateurs étrangers ayant regardé le dossier, l'italien Thello, l'allemand Flixtrain et l'espagnol Renfe, ont, pour l'instant, capitulé. Même pour la voie royale Paris-Lyon-Marseille. Quarante ans après son lancement sur Paris-Lyon, le train rapide tricolore attend donc toujours ses potentiels challengers, et la France reste en retard par rapport à des pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Suède et même l'Espagne, qui va s'y mettre à son tour au printemps prochain.

Une défaillance fâcheuse pour le processus soutenu par les pouvoirs publics, qui voulaient faire de ce volet – à l'instar de la concurrence dans l'aérien domestique, beaucoup plus ancienne – un marqueur de la réforme ferroviaire adoptée en 2018. Aux yeux de la Commission européenne, cette réforme visait à « renforcer la compétitivité du secteur et faciliter la libre circulation des voyageurs ».

SNCF Réseau a sollicité des candidats

Afin de bien jouer le jeu et respecter le nouveau cadre juridique, la filiale SNCF Réseau (ex-RFF), intéressée par les potentielles recettes de péages versés par de nouveaux entrants, a prospecté le marché dès 2017 pour « vendre » aux concurrents de sa maison mère les atouts du réseau ferroviaire tricolore. Un virage assumé. « Nous entamons des



Le train rapide tricolore attend toujours ses potentiels challengers. Photo Patrick Lévêque/Sipa

échanges avec tout opérateur intéressé sans attendre la réalisation des formalités administratives », dit-on au sein de la société.

Cependant, cette activité sur les lignes dites « en open access » reste jalonnée de nombreuses barrières à l'entrée, qui demandent une notification formelle dix-huit mois avant

de lancer les premiers trains. « Si un opérateur décide de venir avec du matériel qui ne respecte pas nos règles de sécurité ou de lecture de la signalisation, ça ne peut pas marcher », dit-on à l'Autorité de régulation des transports (ex-Arafer), qui reçoit les notifications formelles. En outre, la SNCF avait bien bétonné son pré carré, en segmentant sa tarification entre trains classiques InOui et low cost Ouigo. Surtout, la crise sanitaire n'a rien arrangé aux yeux des candidats, le trafic affaires du TGV ayant largement disparu, même sur les axes réputés les plus rentables.

Thello et Renfe toujours sur les rangs

Cependant, la messe n'est pas dite. Le week-end des 12 et 13 décembre n'est pas une date butoir, « mais seulement l'ouverture d'une possible fenêtre », selon plusieurs sources. De fait, si Flixtrain a retiré son dossier à ce stade, Thello et Renfe sont loin d'avoir définitivement abandonné, selon nos informations. Le premier, filiale de Trenitalia, voulait au départ lancer dès juin 2020 ses TGV « Frecciarossa » sur la ligne Paris-Lyon-Milan, avec possibilité de vendre des billets sur Paris-Lyon uniquement. Actuellement, il semble toujours

intéressé par ce même schéma, mais pour juin 2021 au plus tôt, à raison de trois fréquences quotidiennes. Quant à l'ibérique Renfe, il se montre encore candidat au marché français, à l'heure où la SNCF vient lui disputer, à la mi-mars 2021, ses propres clients domestiques.

Ce vrai-faux départ dans la mise en concurrence des services non conventionnés constitue le deuxième échec simultané, après celui des lignes TET (trains d'équilibre du territoire), soit les actuels

Intercités. L'Etat, qui subventionne chaque année les axes Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon, va déclarer infructueux l'appel d'offres pour ces deux lignes, alors que trois candidats (Transdev, l'allemand Arriva et le belge EuroRail) étaient prêts à succéder à la SNCF, pour un début d'exploitation qui était projeté fin 2022. Un renoncement d'autant plus fâcheux qu'en théorie, 8 autres lignes Intercités devaient suivre le même chemin concurrentiel, après la rénovation de leurs voies. ■

Feu vert à la recapitalisation de la SNCF

La SNCF va pouvoir être recapitalisée à hauteur de 4,05 milliards d'euros, selon un arrêté publié au « Journal officiel » jeudi qui autorise l'Etat à souscrire à l'opération, conformément au plan de relance annoncé en septembre dernier. Ces 4 milliards sont destinés au réseau, avec en particulier 2,3 milliards permettant de poursuivre les travaux prévus. Le gouvernement avait indiqué que le groupe public allait bénéficier de 4,7 milliards d'euros dans le cadre de son plan de relance, dont 4,05 milliards de recapitalisation, le reste allant notamment aux petites lignes, au fret et aux trains de nuit. « L'Etat conserve l'intégralité du capital social de la société nationale SNCF », est-il précisé dans l'arrêté.

L'émission à fort taux d'intérêt.



ENTENDEZ-VOUS L'ÉCO? DU LUNDI AU VENDREDI DE 14H00 À 15H00

Tiphaine de Rocquigny

> Avec Elsa Conesa, journaliste aux Echos, le vendredi

McLaren cherche à lever 500 millions de livres

AUTOMOBILE

Le constructeur de voitures de sport examine de possibles investissements venant de particuliers, de groupes familiaux, de fonds souverains et de fonds de private equity.

Alexandre Counis
@alexandrecounis
— Correspondant à Londres

Toutes les options sont désormais ouvertes chez McLaren. Durement éprouvé par les dégâts collatéraux de la pandémie de Covid-19, le constructeur britannique de voitures de sport cherche à lever 500 millions de livres en capital afin de se refinancer. Parmi les pistes sur la table figure notamment celle d'une introduction en Bourse, qui passerait d'abord par la fusion avec une SPAC (« special purpose acquisition

company »), ces véhicules un peu particuliers qui sont des coquilles vides sans activité opérationnelle et dont l'objet est de réaliser une ou plusieurs acquisitions.

McLaren a en tout cas pris langue avec au moins une d'entre elles, basées aux Etats-Unis, a indiqué au « Financial Times » Mike Flewitt, le patron de la branche automobile du constructeur, qui représente 80 % de son activité. Afin de lever dans les mois qui viennent 300 à 500 millions de livres en actions, il dit aussi considérer, « sans vouloir exclure personne », de possibles investissements venant « de particuliers, de groupes familiaux, de fonds souverains et de fonds de private equity ».

Des ventes en baisse de 60 %

Le groupe a souffert de la crise sanitaire. Il a annoncé en mai la suppression de 1.200 postes, soit un quart de ses effectifs, et levé en juillet 150 millions de livres de dette supplémentaire auprès de la Banque nationale du Bahreïn, alors qu'il risquait

d'arriver à court de trésorerie. Ses ventes ont reculé de plus de 60 % sur les neuf premiers mois de l'année, à 389,2 millions de livres, et ses pertes avant impôt se sont creusées, à 312,9 millions, contre 68,2 millions sur la même période de l'an dernier.

Parmi les autres scénarios à l'étude pour réduire une dette qui atteignait à la fin du troisième trimestre 661 millions de livres, le groupe cherche à vendre son siège de Woking, au sud-ouest de Londres, tout en continuant à le louer. Il pourrait aussi imposer une cure d'amaigrissement à sa division McLaren Applied, qui vend sa technologie à des tiers, ou bien céder une part minoritaire dans son équipe de course automobile.

McLaren, qui ne dispose d'aucun partenariat avec un plus grand constructeur, ne peut compter que sur lui-même pour investir en R&D. Il vient notamment d'investir près de 400 millions de livres dans le futur moteur hybride qui doit remplacer, d'ici à dix ans, ses actuels moteurs essence. ■

En partenariat avec

Les Echos



L'esprit d'ouverture.

SUCCÈS D'UNE NOTION MOINS INNOCENTE QU'IL N'Y PARAÎT

La tyrannie de la bienveillance

La gestion de la crise sanitaire s'est appuyée sur l'obligation pour chacun de se protéger et de protéger les autres, en particulier les « plus vulnérables ». Le gouvernement en appelle à l'altruisme, et à la pénalisation en cas de négligence. Mais cette injonction à la responsabilité relève-t-elle d'une incitation vertueuse ou d'une entreprise de redéfinition du citoyen ?

PAR EVELYNE PIEILLER

« L'INFORMATION coronavirus : protégeons-nous les uns les autres. » L'injonction, qui évoque à la fois un précepte biblique et un slogan de société d'assurances, semble relever d'une vérité d'évidence, de ces propos pleins d'un bon sens spontané qui ne saurait être remis en question. Il paraît en effet difficile de l'ébrécher d'un « pourquoi ? » intempestif. Qui peut s'opposer à cette aimante incitation, alors que ne pas s'y plier implique la mise en danger d'autrui ? Ne reste plus qu'à déterminer quelles consignes il faudra suivre pour se protéger les uns les autres : s'il peut y avoir discussion sur tel ou tel dispositif, l'affirmation initiale va de soi. Or, comme c'est très souvent le cas pour les vérités d'évidence, ce commandement n'a rien de naturel ; il relève de la construction d'un ensemble de valeurs et d'une conception de l'humain.

De façon flagrante, le lexique et les pratiques du gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire ont permis l'arrivée sur le devant de la scène de la « philosophie du *care* », promue naguère par M^{me} Martine Aubry (1). Hier quelque peu moquée, la notion fait aujourd'hui fureur. M. Emmanuel Macron baptise « CARE » (Comité analyse recherche et expertise) l'instance chargée de « guider la décision gouvernementale dans les domaines médicaux et sociétaux » ; le ministre de la santé Olivier Véran salue, dans *Le Journal du dimanche* (16 mai 2020), un « concept très moderne ». Le terme anglais *care* signifie « soin », et aussi bien « sollicitude » (les amateurs de fictions anglo-saxonnes connaissent l'inusable « *Take care* » par lequel les personnages se disent au revoir, d'un air généralement préoccupé). Une pensée du *care* a été élaborée d'abord par des féministes américaines, la philosophe Carol Gilligan et la politiste Joan Tronto, qui, au-delà d'une réhabilitation des métiers du soin et des personnes qui y sont employées, a pour objet, bien plus radicalement, d'introduire des enjeux éthiques dans le poli-

tique. Il s'agit de placer la « vulnérabilité au cœur de la morale au lieu de valeurs centrales telles que l'autonomie, l'impartialité, l'équité (2) ».

Comme le souligne de façon éclairante un ouvrage récent, signé par une ancienne ministre socialiste et une philosophe qui fit partie de l'équipe de campagne présidentielle de M. Benoît Hamon, cette volonté s'appuie sur la conviction que « nous vivons sur le mythe de notre autonomie et de notre indépendance – valeurs de la société moderne depuis les Lumières (3) ». L'affirmation mérite qu'on s'y arrête car s'y concentre, sous couvert moral, le sens proprement politique du *care*. Elle relève d'un très joli tour de passe-passe : confondre l'« autonomie » tout court, notion remarquablement floue, et l'« autonomie de la raison », qui, construite au cours d'un long travail d'émancipation des préjugés, permet de penser librement, de fonder un jugement et, par là même, le statut de citoyen. C'est cette autonomie... de la raison, projet des Lumières, mais aussi de René Descartes, de Baruch Spinoza, d'Emmanuel Kant, qui est délégitimée comme « valeur centrale » par l'« anthropologie de la vulnérabilité ».

Caractéristique de la pensée du *care* (4), le terme « vulnérable » est devenu, dans le cadre de la pandémie, obsédant. S'il est clair qu'il permet d'éviter pour l'essentiel de parler, de façon directe, des « vieux », son usage ne témoigne pas uniquement d'une certaine délicatesse. Pour le dictionnaire Larousse, le mot désigne « Qui est exposé à recevoir des blessures, des coups – Qui est exposé aux atteintes d'une maladie, qui peut servir de cible facile aux attaques d'un ennemi ». Autrement dit, est « vulnérable » qui est en position de faiblesse. Rien n'implique qu'il doive être protégé par les forts. Rien, sinon notre aptitude à la bienveillance, celle-là même qui conduit certains à... prendre soin d'autrui, avec sollicitude.

Une « règle de vie » pour M. Macron

C'ELA n'aura échappé à personne : la bienveillance est furieusement à la mode – ce fut d'ailleurs le mot de l'année 2018 pour le dictionnaire Le Robert. Elle est partout : dans le management – en 2011, 228 entreprises françaises, dont France Télécom (mais oui) et HSBC, signaient un « Appel à plus de bienveillance au travail » à l'initiative du mensuel *Psychologies Magazine* ; dans la pédagogie (5) ; dans les tweets d'Edgar Morin ; dans les festivals de musique (6) et dans le discours politique. M. Macron s'en revendique sans frémir : « J'ai une règle de vie, pour les femmes et pour les hommes comme pour les structures : la bienveillance » (France 2, 10 avril 2016). Plus largement, la notion rayonne dans les déclarations de tous bords. Même le président du Conseil européen, M. Charles Michel, s'en empare, dans son message pour la conférence sur l'état de l'Union (8 mai 2020), où il appelle de ses vœux une « société de la dignité et de la bienveillance ».

Mais, pour sympathique qu'elle soit, la notion n'est pas aussi limpide qu'elle en a l'air. Selon le dictionnaire Larousse, il s'agit d'une « disposition d'esprit inclinant à la compréhension, à l'indulgence envers autrui ». Ce qui place la bienveillance en surplomb par rapport à l'objet de son aimable indulgence. L'intention est bonne. Il n'empêche que sa

valorisation et son rôle soulèvent quelques questions. Car la bienveillance, qui forme avec le *care* et la vulnérabilité une trilogie conceptuelle, est un étonnant outil idéologique.

Ce que note, a contrario, avec pertinence, l'une des philosophes de cette trilogie, Fabienne Brugère : « En France, par exemple, le lien social semble fondé sur des antagonismes. (...) Cette manière de voir a pu se développer en France parce que nous sommes dans un pays laïque, et même largement athée. » En résumé, « peut-être la France a-t-elle une difficulté à penser le rapport à l'autre », puisque, ici, « la politique n'existe qu'à travers l'antagonisme ». Ce qui implique qu'« il faut construire de la bienveillance non seulement dans la morale, mais aussi en politique » (7). Oui, c'est bien là une « question politique cruciale », comme l'avait finement remarqué, dans l'entretien déjà cité, M. Véran. Car la nécessité revendiquée de la bienveillance est l'agent discret d'un désir d'infléchir notre contrat social. Elle souhaite extraire ce dernier de son égalité « abstraite », de son universalisme « froid », pour l'orienter vers des interrelations fondées sur la perception d'une inégalité de fait. La démocratie aura enfin un « contenu sensible (8) » : les vulnérabilités singulières seront prises en compte par les politiques au nom de la bienveillance réparatrice ;



ANONYME. – Femme réconfortant l'initié (détail), 60-50 av. J.-C.

c'est sur la base de différences que se définira une nouvelle, authentique, charnelle mise en actes d'un processus de compensation intégrant l'asymétrie essentielle entre la constellation des plus faibles et les autres. Mais, s'il est patent que l'égalité des droits ne suffit pas à assurer l'égalité réelle, sur quelles normes fonder ces nouveaux droits différenciés ? Qui sera choisi comme objet politique de la bienveillance ? À partir de quoi déterminera-t-on quels citoyens minorés – dans tous les sens du terme – devront voir leur minoration réparée ? La bienveillance généralisée suffira-t-elle à justifier le principe de la diversité de traitement ?

D'autant que, comme le pressentait M. Macron lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle (« J'ai toujours cultivé la bienveillance, avec l'espoir secret, chevillé au corps, que ce soit contagieux », Lille, 14 janvier 2017), cette belle disposition fait parfois défaut. Sans craindre de choquer, Frédéric Worms, membre du Comité consultatif national d'éthique, en passe de devenir l'un des philosophes les plus en vue du système prônant le « en même temps », le rappelle : « La malveillance est bien plus universelle que la bonté (9) ». Pour généraliser la bienveillance – parfois volatile – à l'égard des vulnérables, il faut faire jouer une autre notion, qui ne relève pas de la sphère des émotions mais de celle de la conscience : le sens de la responsabilité. C'est la version civique de la bienveillance.

Parrain spirituel du *care*, le philosophe allemand Hans Jonas, ancien élève notamment de Martin Heidegger, en définit le champ dans son ouvrage majeur, *Le Principe responsabilité* (1979), dont le titre affirme son opposition au *Principe espérance* d'Ernst Bloch. Critique de l'« utopie marxiste », cet essai, animé par la nécessité de lutter contre la capacité que l'humanité a désormais de s'auto-détruire, affirme qu'« il faut davantage prêter l'oreille à la prophétie de malheur qu'à la prophétie de bonheur », et que « la peur devient la première obligation ». Mais il importe que cette peur, indispensable perception de la vulnérabilité du vivant, devienne un outil de préservation de la vie. Elle doit donc s'accompagner de l'intériorisation par chacun de sa responsabilité dans le maintien de la vie. « Être responsable signifie accepter d'être "pris en otage" par ce qu'il y a de plus fragile et de plus menacé », explicite le traducteur. Pour Jonas, « la responsabilité est la sollicitude, reconnue comme un devoir, d'un autre être qui, lorsque sa vulnérabilité est menacée, devient un "se

faire du souci" ». Il est impératif de faire respecter ce devoir. Ce n'est pas simple, comme l'indiquait Worms. Et c'est pourquoi « la démocratie telle qu'elle fonctionne actuellement – et orientée comme elle l'est sur le court terme – n'est effectivement pas la forme de gouvernement qui convient à long terme ». Mieux vaut

une « tyrannie bienveillante » (10) pour, de façon responsable, imposer à tous de se montrer responsables, à l'instar – exemple qu'aime à rappeler Jonas – de celle des parents. M. Macron l'a bien compris, qui se plaît, au fil de ses décisions, à évoquer « nos enfants », « nos concitoyens les plus vulnérables ».

Si elles ont rencontré nombre de préoccupations écologiques (protéger la nature) et leur ont donné un cadre théorique, de même qu'à nombre d'organisations de défense des « plus fragiles », ces considérations politico-métaphysiques ont également eu une forte influence sur les normes internationales et les concepts juridiques édictant la nécessité et les règles du « principe de précaution » – constitutionnalisés en France depuis 2005. Elles sont, de façon contemporaine de la chute du monde soviétique, entrées en résonance avec les préoccupations des institutions internationales. Dès 1994, le « Rapport mondial sur le développement humain » du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), auquel contribue l'économiste Amartya Sen, recense la question sur la sécurité de la personne et signe une thématique nouvelle, en accordant en politique la primauté à la peur.

En 2001, le rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, sous l'égide des Nations unies, s'intitule « La responsabilité de protéger », notion qui sera entérinée en 2005 dans le « Document final du Sommet mondial ». Cette élaboration aboutit à redéfinir le devoir de protection de leurs populations par les États. Est alors reconnue à la « communauté internationale » une compétence en cas de « défaillance manifeste ». C'est ce concept qui sera invoqué, pour la première fois, en février 2011, afin d'autoriser une intervention armée en Libye destinée à assurer la protection de la population civile contre la volonté de l'État en fonction (11).

Conception nouvelle du citoyen

EXIGER la prise de responsabilité dans un devoir de protection des vulnérables s'avère ainsi une entreprise relevant bien plus radicalement du politique que du réalisme prudent ou de la simple « humanité ». C'est une conception nouvelle du citoyen qui se met en place, dont il importe de ne pas laisser la sentimentalité, la culpabilité, voire la générosité de l'altruisme, masquer les enjeux. La société est considérée comme un ensemble organique, que seule la coercition peut mener au Bien ; les décisions politiques sont justifiées par l'anticipation du pire ; l'émancipation ne passe plus par le développement de l'esprit critique, mais par la reconnaissance d'une fragi-

lité constitutive et d'une interdépendance généralisée, notions qu'on retrouve au centre des propos de la collapsologie ou des tenants des « communs ». M. Macron, dans ses vœux pour 2020, peut ainsi souligner que la réforme des retraites repose « sur un principe de responsabilité ». En revanche, il n'est pas question de principe ou de devoir à l'égard des ouvriers de l'usine Bridgestone à Béthune, menacés de licenciement. Le gouvernement dénonce la « brutalité » de l'annonce, mais n'impose pas la bienveillance. Semblablement, les 650 000 accidents du travail répertoriés en 2019 l'affligent probablement, mais sans plus. Le *care* a ses limites.

(1) Lire « Liberté, égalité... *care* », *Le Monde diplomatique*, septembre 2010.

(2) Sandra Laugier, article « *Care* », Encyclopædia Universalis.

(3) Najat Vallaud-Belkacem et Sandra Laugier, *La Société des vulnérables. Leçons féministes d'une crise*, Gallimard, coll. « Tracts », Paris, 2020.

(4) Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui - Philosophie pratique », Paris, 2009.

(5) Lire Clothilde Dozier et Samuel Dumoulin, « La "bienveillance", cache-misère de la sélection sociale à l'école », *Le Monde diplomatique*, septembre 2019.

(6) Flora Santo, « Paris : Manifesto XXI organise son festival sous le signe de la bienveillance et de l'amour », *Trax*, 2 septembre 2020, www.traxmag.com

(7) Philippe Douroux, « Fabienne Brugère : "Il faut construire de la bienveillance non seulement dans la morale, mais aussi en politique" », *Libération*, Paris, 5 août 2016. Cf. aussi Fabienne Brugère, *L'Éthique du care*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2017.

(8) Fabienne Brugère, « Pour une théorie générale du care », *La Vie des idées*, 8 mai 2009, https://laviedesidees.fr

(9) Frédéric Worms, *Sidération et résistance. Face à l'événement (2015-2020)*, Desclée de Brouwer, Paris, 2020.

(10) Hans Jonas, *Le Principe responsabilité*, Flammarion, coll. « Champs Essais », Paris, 2013.

(11) Lire Anne-Cécile Robert, « Origines et vicissitudes du "droit d'ingérence" », *Le Monde diplomatique*, mai 2011.

TOUTES LES ARCHIVES DU « DIPLO »
depuis 1954



- plus de 750 numéros du journal
- plus de 3 000 cartes
- plus de 50 000 documents accessibles en ligne grâce à un puissant moteur de recherche

ABONNEZ-VOUS
www.monde-diplomatique.fr/archives

ÉDITORIAL

Par
DOV ALFON

Banane

Emmanuel Macron a un talent particulier assez rare en politique, celui de savoir repérer à temps une banane sur le trottoir, pour décider malgré tout de foncer dessus. C'est ainsi qu'il avait annoncé la reconstruction de Notre-Dame à l'identité «en cinq ans», qu'il avait parié sur Agnès Buzyn pour conquérir malgré tout la mairie de Paris, qu'il avait formulé, *parens patriae*, «une exigence à l'égard des forces politiques et des institutions libanaises», qu'il avait dé-

crété un déconfinement total en juin et qu'il a laissé Gérald Darmanin l'embourber dans une proposition de loi sécuritaire. Tous ces échecs retentissants sont de son propre fait, mais aucun d'eux n'égale l'irresponsabilité de ses annonces sur l'urgence climatique. Après avoir nommé en toute connaissance de cause un conseil citoyen pour lui «proposer» des avancées, le Président a reçu les membres de cette «Convention pour le Climat» à l'Élysée le 29 juin dernier, leur promettant de ne bloquer que 3 de leurs 149 propositions, des «jokers». Le site de l'Élysée l'annonçait le lendemain, point d'exclamation à l'appui : «Emmanuel Macron dit oui à 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat!» Las, la surprise qu'avait provoquée le choix de ce procédé n'a d'égal que la

stupeur de ces citoyens ordinaires quand leur interlocuteur a annoncé tranquillement vendredi qu'en fait il allait leur sortir d'autres jokers, jusqu'à annuler 60% des propositions sur lesquelles il s'était engagé devant eux il y a moins de six mois. On se souvient de l'acteur W.C. Fields jouant au poker avec May West dans *Mon Petit Poussin chéri*, quand un nouveau venu à la table lui demande innocemment si c'est un jeu de chance : «Pas comme je le joue, non.» Tout ceci serait sans doute amusant si l'enjeu sur la table n'était pas l'avenir de la planète. Le Président ferait mieux de lire avec attention les lignes rouges de la convention, telles que ses membres les définissent aujourd'hui dans nos pages, avant que la nature nous prive définitivement d'air pur, d'eau fraîche ou de bananes. ◀

Le climat se tend entre Macron et la Convention citoyenne

L'initiateur et garant du processus, Cyril Dion, et le Président se sont vivement critiqués ce week-end, avant une semaine cruciale pour les arbitrages des mesures des 150 citoyens qui seront mises en œuvre dans le projet de loi.



La Convention citoyenne pour le climat, composée de 150 personnes tirées au sort, est née

Par
LAURE EQUY

Après le deal, après les coups de bluff et les «jokers», rien ne va plus entre Emmanuel Macron et Cyril Dion. Vendredi dans son entretien à Brut, le premier s'en est pris au militant écologiste qui lui avait pourtant soufflé l'idée de la Convention citoyenne pour le climat. «Je suis très en colère contre des activistes qui m'ont aidé au début et qui, maintenant, me disent qu'il faudrait tout prendre» du rapport rendu en juin par les 150 tirés au sort, s'est-il agacé. «Je les respecte, mais je ne vais pas dire : ce qu'ils proposent, c'est la Bible ou le Coran», a asséné le chef de l'Etat, refusant une «solution de fainéants» qui consisterait à dire «c'est à prendre ou à laisser.» Surpris par la charge, l'intéressé a riposté samedi dans le *Monde*. «Au-delà de la perplexité que m'évoque cette morgue à mon endroit dans la bouche du président de la République, il me semble que c'est vous qui ne respectez pas la parole que vous avez donnée.» Celui-ci a lancé mi-novembre une pétition (330 000 signatures dimanche) pour «sauver la Convention». Contacté par *Libé*, il estime que Macron a été piqué au vif «car il n'aime

pas être rappelé à ses engagements». «Je me suis engagé pour que les travaux des 150 se mènent dans la plus grande neutralité et pour que l'exécutif respecte sa parole, ajoute celui qui fut l'un des garants du processus mené sur dix mois. Maintenant que j'ai mis le doigt dedans, je dois aller au bout.»

«AGRÉABLEMENT SURPRIS»

En entrant dans le bureau élyséen, le réalisateur du documentaire écolo à succès *Demain* savait d'emblée que son plan n'était pas voué à «marcher comme sur des roulettes». C'était le 12 février 2019. Le Président peine alors à se dépêtrer de la crise des gilets jaunes. Dion lui soumet cette piste du collectif Gilets citoyens de monter une assemblée tirée au sort, chargée de plancher sur les réponses au défi climatique. Macron conclut l'entretien par un énigmatique «Pas mieux!» avant d'annoncer, deux mois plus tard, cette convention dans les conclusions du grand débat. Plusieurs fois, Dion a été «agréablement surpris» par l'audace de Macron, comme en janvier 2020 quand celui-ci réaffirme aux 150 sa promesse de transmettre «sans filtre» leurs solutions, au Parlement, à application réglementaire ou par référendum. Après l'adoption de leur rapport

Convention citoyenne le Climat



de la crise des gilets jaunes. Elle a travaillé dix mois sur ses propositions. STÉPHANE LEMOUTON. REA

Les six lignes rouges des 150 citoyens

Pub, véhicules polluants, rénovation... Revue des préconisations de la Convention citoyenne jugées impératives par les militants écologistes.

La tension est à son comble. Lundi et mardi, le gouvernement doit présenter aux députés et aux membres de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) les options retenues parmi les 149 propositions sur le logement, les transports, l'alimentation, la consommation et la production. Celles-là mêmes qui figureront dans l'avant-projet de loi climat puis qui seront présentées en Conseil des ministres fin janvier. Les citoyens auront le droit à un ultime «droit de réponse» à l'exécutif. «C'est la dernière occasion pour Emmanuel Macron de démontrer sa sincérité sur le climat, d'après Anne Bringault, coordinatrice des opérations au Réseau Action Climat, mais aussi sa réelle volonté de créer de nouveaux emplois non délocalisables et de réduire de manière pérenne la pauvreté.» Car les inquiétudes sont réelles. En attestent les mesures écartées dès juin, les fameux trois «jokers» sortis de la manche de Macron (limite de 110 km/h sur les autoroutes, réécriture du préambule de la Constitution et taxe de 4% sur les dividendes); ou détricotées doucement mais sûrement, notamment par le biais du projet de loi finances (comme le malus au poids, la réduction de la TVA sur les billets de train et des engagements écologiques en échange

des aides du plan de relance). Alors, le projet de loi, qui serait déjà arbitré à 90%, sera-t-il l'occasion d'un rattrapage du gouvernement? Pragmatique, Grégoire Fraty, administrateur de l'association Les 150, lance: «On a été écoutés, reste à voir si on a été entendus.» Quoi qu'il en soit, il est inimaginable pour lui, les associations et les ONG de faire l'impasse sur plusieurs mesures dites totem qui, selon eux, devront impérativement faire partie du texte final.

1 Obligation de rénovation énergétique des logements privés et publics d'ici vingt ans

«On ne sait pas faire voler un avion sans kérosène mais on sait faire des maisons qui n'ont pas besoin d'être chauffées l'hiver ou refroidies l'été», lance Grégoire Fraty. De quoi faire baisser la facture énergétique mais aussi créer de l'emploi dans le BTP. Pour rendre cette mesure juste, les travaux des ménages les plus pauvres seraient financés par des aides avancées par l'Etat ou des crédits d'impôts pour les classes moyennes. Le tout conditionné à une réussite des opérations (un classement en «A» ou «B»). Les ménages seraient également soutenus dans leurs démarches par le biais d'un service public de rénovation.

2 Interdire dès 2025 la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs

L'objectif est encore plus ambitieux que celui que s'était fixé l'ex-ministre Nicolas Hulot dans son plan climat, soit l'interdiction des véhicules thermiques pour 2040, finalement inscrit dans la loi d'orientation des mobilités votée fin 2019. Pour les citoyens, il faut que d'ici cinq ans, les véhicules neufs dits «très émetteurs» ne puissent plus être vendus. Pour amortir le choc, ils avancent plusieurs mesures: augmenter le bonus pour les véhicules peu polluants, renforcer le malus sur les polluants (avec le fameux malus poids), la modulation des taxes sur les contrats d'assurance en fonction de l'émission de CO₂. Pour dépasser le blocage du prix des véhicules (plus) propres, des prêts à taux zéro avec la garantie de l'Etat devraient être accessibles. Et pour pousser les jeunes à adopter de bonnes habitudes, les citoyens imaginent «un système de prêt de vélo, basé sur le modèle du prêt de livres scolaires», géré par les collèges et lycées.

3 Développer un plan d'investissement massif dans le transport ferroviaire

Le 23 novembre, dans le cadre de l'examen du budget 2021, les sénateurs ont adopté, **Suite page 4**

le 29 juin, «il s'engage à nouveau sur le "sans filtre", rappelle Dion. Ce n'est pas moi qui monte à la tribune des jardins de l'Élysée pour le dire!» Persuadé qu'en faisant bûcher ensemble des citoyens, il en sortirait une copie ambitieuse, le garant avait identifié deux étapes charnières: l'installation de la convention – «aura-t-elle les moyens de travailler?» – et la transcription du rapport par l'exécutif. Nous y sommes. Après d'ultimes arbitrages ces jours-ci, le gouvernement doit boucler le texte censé reprendre les mesures législatives de la convention (40% des 146 propositions). Cinq réunions ont été montées en urgence pour présenter, ces lundi et mardi, les orientations retenues aux 150 et à un groupe de 25 députés, avant la transmission, dans la semaine, de l'avant-projet de loi au Conseil d'Etat et au Conseil national de la transition écologique. Les citoyens se demandent si l'Élysée ne cherche pas aussi à caser une rencontre avec les 150 dans l'agenda présidentiel, dominé par le dossier climatique, avec les cinq ans de l'Accord de Paris samedi. Mais depuis leur dernière entrevue en juin, le vent a tourné. Les trois «jokers» abattus par Macron – veto sur une taxe de 4% sur les dividendes, la limitation de la vitesse à 100 km/h sur

l'autoroute et un ajout au préambule de la Constitution – ont fait des petits. Le lancement de la 5G, les sorties de ministres, les critiques sur la régulation de la publicité ou la taxation de l'aérien et les propositions budgétaires écartées du projet de loi de finances ont inquiété les 150. De quoi «renforcer le trouble et obscurcir la parole présidentielle», alertait mi-octobre l'association montée par la convention. Dans la réponse, la fameuse promesse du «sans filtre» a aussi rétréci au lavage. «Certaines [mesures] méritent des ajustements. [...] Parfois, elles nécessitent une temporalité différente. Parfois pour le même objectif, des solutions différentes peuvent émerger», évacue Macron.

«TRISTE ET PRÉVISIBLE»

Parmi les 150, certains vivent chaque recul comme une trahison, d'autres se disent que toute avancée est bonne à prendre. Le coup de pression mis par Dion est aussi diversement apprécié. Quelques-uns lui ont adressé un message de soutien. «La guerre d'ego avec M. Dion, ça ne m'intéresse pas. Essayons de nous concentrer sur le fond, que cela ne cannibalise pas les débats», tempère Grégoire Fraty, coprésident de l'association. «La pétition de Dion c'est très bien, mais sur le site c'est sa

photo... L'idée est de profiter des projecteurs qu'il amène», ajoute un citoyen. Pour Matthieu Orphelin, proche de l'ex-ministre de la Transition écologique, «Macron n'avait pas entendu les alertes de Nicolas Hulot, il ne comprend pas plus celle de Cyril Dion. Face à des gens libres qui regardent le changement climatique en face, il ne saisit pas cette urgence.» Le député ex-LREM s'agace de l'élaboration du projet de loi. Au lieu du grand exercice promis de co-construction impliquant les conventionnels et les parlementaires, des réunions peu décisives et calées à la va-vite. «Triste et prévisible», lâche Orphelin. «Cela aurait permis de déminer des sujets ou d'intégrer nos propositions d'amplification. Dommage», déplore Jean-Charles Colas-Roy, membre du groupe de travail, qui défend un président «à l'offensive sur l'écologie. Il demande qu'on ne lui fasse pas de procès d'intention avant même que le texte soit sorti.» En off, une députée LREM ne décolère pas contre un «processus populiste et perdant-perdant. Dans la copie des citoyens, il y a des absurdités et ce serait à nous de porter ça? On est élus, on prend notre risque. Eux ont zéro responsabilité.» Le projet de loi doit être présenté en Conseil des ministres fin janvier pour un examen au Parlement au printemps. ◀

Suite de la page 3 contre l'avis du gouvernement, une des mesures de «justice sociale» de la convention: une baisse de la TVA sur les billets de train: de 10% à 5,5%. Parmi les multiples propositions censées donner plus de place au train, la plus forte reste le développement d'un plan d'investissement massif pour moderniser les infrastructures, et faire des gares des pôles multimodaux.

Pour cela, il ne faudrait pas moins qu'une hausse de 50% des investissements actuels, soit passer de 450 millions d'euros par an à 600 millions dès 2021-2022. Puis 750 millions après 2025. A ajouter à cela: au moins 400 millions d'euros par an pendant dix ans pour booster le transport de marchandises sur rail. A plus long terme, les citoyens recommandent de miser sur les trains à hydrogène, pour les parties du réseau qui ne sont pas électrifiées. Une expérimentation est prévue en 2022 en Occitanie. Dans la région, une autre mesure de la Convention est déjà mise en place: les trajets de TER à 1 euro.

4 Réguler la publicité des produits les plus polluants

Fini, les pubs vantant les mérites des SUV. Place aux produits plus vertueux et locaux avec l'affichage d'un «CO₂-score», indiquant l'empreinte carbone. Pour Grégoire Fraty, «il est temps d'arrêter de nous faire croire qu'il faut changer d'objets tout le temps». Quitte à estampiller certains affiches d'un message: «Consommer trop nuit à la planète.»

5 Renforcer l'éducation et la formation sur le changement climatique

«Ça irait de la maternelle aux Ehpad! selon Grégoire Fraty. Prendre le temps d'expliquer que ces mesures ne servent pas à castrer nos libertés.» Des temps spécifiques seraient organisés dans les collèges et les lycées. L'idée est aussi de mettre l'accent sur le rôle des écodélégués, désignés dans chaque classe du secondaire pour promouvoir les comportements et initiatives respectueux de l'environnement. Sans oublier une éducation du quotidien pour que chacun, «du boulanger à l'infirmier», s'interroge sur comment appliquer la transition dans son métier.

6 Intégrer dans l'article 1 de la Constitution des notions d'environnement, de dérèglement climatique et de biodiversité

Le signal pourrait être fort pour les politiques, mais aussi pour les entreprises. Afin d'entériner une telle mesure, la convention mise sur un référendum. «On a besoin de débats sur cette thématique dans la société», estime Grégoire Fraty. D'après lui, chaque mot susceptible d'entrer dans la Constitution a été pesé par les 150. «C'est là qu'on a eu le plus de suggestions!» Un référendum dont n'a toujours pas reparlé le Président, de peur, peut-être, d'«ouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle».

AURORE COULAUD
et AUDE MASSIOT



Le 29 juin, devant les 150 citoyens reçus à l'Élysée, Macron s'engageait à reprendre 146 de leurs 149 préconisations. ALBERT FACELLY

Des déceptions à la hauteur des ambitions de Macron

Convention citoyenne, glyphosate, «Make our planet great again»... le Président fait de grands discours et promet beaucoup sur l'écologie mais concrétise peu. Il affirme néanmoins être celui qui a agi le plus en France et en Europe.

Cyril Dion le rappelle à juste titre dans sa réponse au chef de l'Etat qui le critiquait: «Cet engagement, c'est vous qui l'avez pris. Personne ne vous y a obligé. C'était d'ailleurs extrêmement courageux de votre part.» De fait, Emmanuel Macron n'était «pas obligé» d'insister, comme il l'a fait le 29 juin devant les 150 citoyens réunis à l'Élysée, sur le fait qu'à trois «jokers» près, les propositions des citoyens seraient transmises «sans filtre» au Parlement ou au gouvernement ou directement au peuple français.

Procès. De la même manière, Macron n'était pas obligé non plus d'annoncer, comme il l'a fait le 27 novembre 2017, qu'il demandait au gouvernement «de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans trois ans». Nous y sommes: trois ans ont passé et pas d'alternative en vue. «Je n'ai pas réussi», a reconnu Macron vendredi, dans une interview fleuve à Brut. «Quand on veut lutter contre les pesticides, c'est l'Europe le bon niveau», a-t-il conclu. Il peut pourtant difficilement prétendre qu'il le découvre aujourd'hui: c'est donc en toute connaissance de cause, alors que l'UE venait de décider de prolonger jusqu'à fin 2022 l'autorisation du glyphosate, que le président

français s'est fait fort d'en finir dès 2020. Nul doute que le même argument du contexte international – la France ne peut pas être la seule à s'imposer des normes environnementales qui ruinerait sa compétitivité – sera utilisé pour revoir à la baisse certaines propositions de la Convention citoyenne.

Si rien ne l'y obligeait, pourquoi Macron a-t-il pris ces engagements, s'exposant au procès en renoncement que lui font les oppositions et les associations écologiques? Elu sur un programme de modernisation par l'investissement et la maîtrise des dépenses publiques, il était loin d'avoir fait de l'écologie une priorité absolue. Même s'il avait su trouver les arguments pour convaincre Nicolas Hulot d'entrer au gouvernement, c'est dans l'exercice du pouvoir que sa «conversion» se fera. Il la doit d'abord, paradoxalement, au climatocoptique Donald Trump. Le 2 juin 2017, alors que ce dernier venait d'annoncer que les Etats-Unis sortaient de l'accord de Paris, Macron lançait son tonitruant «Make our planet great again», appelant les scientifiques et entrepreneurs américains à venir travailler en France pour le climat. Après avoir ainsi spectaculairement prétendu à un leadership quasi planétaire sur l'écologie, Macron décidait, assez logiquement, de prétendre au titre de champion européen du combat contre les pesticides.

Cette prétention s'est retournée contre lui. Tout comme lui sont rappelés aujourd'hui les engagements pris le 29 juin devant les citoyens réunis dans le parc de l'Élysée. Sa vibrante profession de foi écolo intervenait au lendemain d'une percée inédite des candidats EE-LV aux municipales. Ce jour-là, Macron raconte son chemin de Damas: «produire sans se soucier de l'écologie» ou en n'y voyant qu'une «externalité

négative»? «Ce n'est plus possible! Nous sommes aux limites du système.» Il faut désormais «mettre l'écologie au cœur du modèle productif».

Bilan «caricaturé». Dans son coup de gueule devant les caméras de Brut, Macron proteste qu'il n'y a «jamais eu dans aucun pays au monde un gouvernement, des parlementaires, qui se sont autant engagés avec des citoyens». Le député LREM Jean-Charles Colas-Roy, présent ce lundi à Matignon à la réunion de présentation des arbitrages gouvernementaux, conteste, lui, le moindre renoncement: «Le 29 juin, le Président a clairement dit qu'il ne s'agissait pas de se passer de la démocratie représentative. «Sans filtre», cela veut dire qu'on étudie honnêtement, sans faire d'impasse, l'ensemble des propositions.» Comme le chef de l'Etat, il estime que le bilan écolo du gouvernement est «caricaturé» et qu'il est en tout cas «bien supérieur» à celui de la majorité PS-EE-LV sous la présidence de François Hollande. Les mesures «extrêmement fortes» qui seront prises sur la base des propositions de la Convention citoyenne en seront, selon lui, la prochaine illustration.

A quelques jours de la conférence qui marquera, le 12 décembre, les cinq ans de l'accord de Paris, le député Pascal Canfin, président de la commission de l'environnement du Parlement européen, rappelait samedi dans une tribune publiée par le Monde qu'avec son «Green Deal», l'Europe vise la neutralité carbone en 2050. Rallié à Macron en 2019, l'ancien directeur général du WWF souligne le rôle clé de Paris dans la définition de ce pacte vert. Comme s'il s'agissait de mettre le débat au bon niveau. Celui de l'Europe.

ALAIN AUFRAY

«Le confinement ne sera pas sans effet sur les jeunes et leur rapport à l'espace»

Pour la géographe Sylvie Joublot-Ferré, les mesures de restrictions des déplacements qui ont marqué l'année 2020 risquent de mettre à mal le développement personnel des jeunes adultes et leur relation future au monde.

Recueilli par
THIBAUT SARDIER

Confinement, reconfinement, couvre-feu, rayon de déplacement autorisé de 1, 20 ou 100 kilomètres... En 2020, nous aurons expérimenté mille et une formes de restriction de nos libertés. Pesantes pour tous, ces mesures risquent d'être particulièrement préjudiciables aux jeunes, comme l'explique la géographe Sylvie Joublot-Ferré (HEP Lausanne, rhizome Choros). En s'intéressant à la façon dont les jeunes construisent leur rapport à l'espace qui les entoure, elle a constaté que cet apprentissage se fait souvent de façon intuitive et repose sur la possibilité de multiplier les déplacements et l'exploration de territoires nouveaux. Ce que la période limite considérablement.

Pourquoi les restrictions de déplacements sont-elles particulièrement préjudiciables aux jeunes ?

Les jeunes de 14 à 19 ans que j'ai pu interroger sont unanimes : pour eux, l'espace s'améliore parce qu'il s'agrandit. Pourtant, ni l'école ni les familles ne travaillent véritablement les compétences spatiales, car on a longtemps considéré qu'elles étaient innées. Cet apprentissage de l'espace est donc en grande partie intuitif, et se fait de proche en proche à partir des lieux fréquentés au quotidien. C'est la découverte des abords de la fac ou du lycée lorsqu'on sort fumer ou acheter un sandwich, ou même l'appropriation de lieux internes à ces établissements : couloir, espace vert, foyer, préau, cafétéria... La construction du rapport à l'espace se produit

donc dans les interstices qui se créent entre les heures de cours. Fermer les universités, réduire l'accès aux lycées, c'est donc réduire les possibilités de construire ce rapport à l'espace, à un moment de la vie où l'on acquiert de nombreuses compétences spatiales et sociales. Le déficit d'expériences spatiales est ainsi directement préjudiciable.

Où en est-on de cette acquisition à 20 ans ?

Difficile de dresser un panorama d'ensemble très précis, car j'ai surtout relevé de grandes différences d'un jeune à l'autre. On peut néanmoins cerner quelques étapes. A l'entrée dans l'adolescence, l'enfant est en capacité de maîtriser un certain nombre d'habiletés sensorielles et spatiales, en vue de faire l'expérience des espaces qui l'entourent. L'adolescence voit donc progresser ensemble la connaissance du corps et celle du monde. Plus tard, les années de lycée et l'entrée dans l'âge adulte se caractérisent par une pratique plus autonome de l'espace : on se déplace sans ses parents, seul ou avec ses amis. Les jeunes acquièrent aussi des compétences de franchissement, au sens où ils apprennent assez tôt à passer d'un lieu à l'autre

– la maison, le lycée, l'école de musique ou le terrain de sport – en parcourant parfois des distances bien au-delà d'un rayon d'un kilomètre, pour ceux qui prennent le bus scolaire par exemple. Cette capacité à passer d'une bulle familiale à l'autre ne permet

qu'imparfaitement de s'approprier dans le détail les espaces qu'ils fréquentent, ni d'explorer ceux qui leur sont inconnus. Les compétences spatiales sont donc encore incomplètes, d'autant que les parents d'aujourd'hui, plus inquiets que leurs aînés pour la sécurité de leur enfant, limitent les possibilités de pratiquer librement l'espace public. Or l'entrée en familiarité avec les lieux passe par l'expérience spatiale directe, elle engage le corps et le rapport aux autres. Le fait de « connaître par corps » est une mesure primordiale de l'expérience spatiale.

Par conséquent, diriez-vous que les restrictions de déplacements auront peu d'effet sur les jeunes ? Car même après 20 ans, ils passent des heures dans

leur chambre, sur les réseaux sociaux !

La chambre est importante pour les jeunes adultes, car c'est un lieu intime qu'ils s'approprient et qui les aide à se construire en tant qu'individus. De même, Internet permet d'entretenir ses relations sociales, mais aussi de développer ses compétences spatiales à travers les nombreuses images qui permettent aux jeunes de consolider un imaginaire des territoires du monde dans leur diversité. Pour autant, je ne pense pas du tout que les mesures de confinement restent sans effet : l'élargissement des horizons géographiques se matérialise pour

beaucoup de jeunes par la multiplication des activités sportives ou associatives ; l'augmentation de la pratique du vélo permet de prospecter de nouveaux territoires, etc. Réduire ces possibilités peut vraiment gêner les jeunes.

Jusqu'à susciter des formes de transgression, comme la sortie du périmètre d'un kilomètre ?

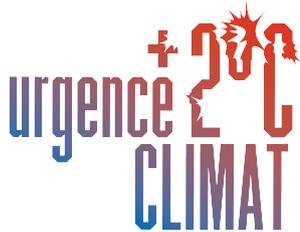
Peut-être, surtout pour les plus de 20 ans. Mais pour transgresser, il faut être en capacité de maîtriser les espaces, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

Ces inégalités sont-elles liées au niveau social ? Au genre ? Et comment y remédier ?

D'après mes travaux, je dirais que cela tient moins à ces critères qu'à l'éducation donnée à l'enfant, et à la façon de lui transmettre (plus ou moins consciemment) les aptitudes au déplacement. Le statut social ne fait pas tout : les adolescents qui partaient souvent à l'étranger m'ont rapporté ces expériences de façon assez pauvre, sans savoir situer les lieux par lesquels ils sont passés, esquisser une cartographie des lieux fréquentés, décrire les lieux qu'ils ont visités, etc. C'est pourquoi il est important que l'école enseigne aux élèves les compétences spatiales nécessaires, dès le plus jeune âge. ◀

L'ŒIL DE WILLEM





« L'écoféminisme vise une transformation sociale et personnelle »

Très présent depuis 2015, le mouvement écoféministe est à la fois ancien et divers, teinté de postcolonialisme et parfois de spiritualité.

ENTRETIEN
avec **Jeanne Burgart Goutal** Philosophe

Vanina Delmas



Ma planète, ma chatte, sauvons les zones humides » ou « mort au patriarcat, pas au climat ! »... Depuis 2018, les slogans des mobilisations pour le climat ont révélé une tonalité nouvelle : celle de l'écoféminisme. Dans son ouvrage *Être écoféministe* (1), la philosophe Jeanne Burgart Goutal propose un récit mêlant histoire, théorie et pratique de l'écoféminisme. Sans cacher ses doutes et en accumulant les questions, l'autrice propose surtout de connaître et comprendre l'écoféminisme afin de l'adopter comme « arme de déconstruction massive » pour lire notre monde.

Comment avez-vous découvert l'écoféminisme et pourquoi en faire un objet d'étude philosophique ?

Jeanne Burgart Goutal : Je m'intéressais au féminisme et à l'écologie mais sans les avoir reliés. Je m'interrogeais sur la différence des sexes, les inégalités entre les

sexes, à la construction du masculin et du féminin, mais aussi sur le rapport à la nature qu'on a dans le monde actuel. Puis, j'ai vu le documentaire de Coline Serreau, *Solutions locales pour un désordre global*, qui liait la dégradation de la condition des femmes et celle de l'environnement, la crise écologique et l'aggravation du patriarcat. Et j'ai découvert qu'un mouvement pense tout cela depuis plus de quarante ans : l'écoféminisme.

Certaines féministes craignent que ce soit un mouvement réactionnaire.

Car l'histoire de l'écoféminisme remonte aux années 1970 et au mouvement anti-nucléaire dans les pays anglo-saxons.

Ces femmes luttèrent contre le nucléaire civil et militaire pour mettre en évidence le côté violent, guerrier de notre système économique, énergétique, de production agricole et industrielle, puisque certains pesticides ont été utilisés comme armes de guerre. Ce message se retrouve dans

le choix de leurs lieux de lutte : en 1980, la Women's Pentagon Action aux États-Unis a eu lieu au Pentagone, symbole d'un système politico-économique foncièrement guerrier. Leur rhétorique a souvent été de dire qu'elles s'engagent en tant que mères, qui se sentent concernées intimement, émotionnellement par l'avenir des générations futures.

Le terme « écoféminisme » apparaît pour la première fois en 1974 dans l'essai *Le Féminisme ou la mort de la Française* de Françoise d'Eaubonne, mais le mouvement ne prend pas en France. Pourquoi ?

L'écoféminisme est apparu comme un piège aux féministes françaises qui, dans la lignée de Simone de Beauvoir, luttèrent pour dénaturer la femme et la féminité, pour affirmer que la féminité est une construction sociale. Elles craignaient également que ce soit un mouvement réactionnaire qui, sous couvert d'écologie, prônerait un retour à la condition de femme aliénée : fabriquer des petits pots maison, allaiter au sein et pas au biberon... D'ailleurs, ces questions se posent toujours aujourd'hui. On me rétorque systématiquement que l'écoféminisme est essentialiste, et il faut reconnaître que les versions les plus médiatisées mettent surtout en avant la réflexion sur le féminin sacré, avec les rituels pour la lune, le retour aux cycles naturels... Et cela crispe la sphère LGBT, qui ne se reconnaît pas là-dedans.

(1) Éditions l'Échappée, 320 pages, 20 euros.
(2) Voir le documentaire *Ni les femmes ni la terre*, de Marine Allard, Lucie Assemat et Coline Dhaussy.



Doit-on mettre l'écoféminisme au pluriel pour mieux le comprendre ?

Ce n'est pas un courant unifié mais plutôt une nébuleuse : il y a des écoféministes essentialistes, constructivistes, matérialistes, certaines branchées spiritualité et d'autres complètement athées. Certaines choisissent un mode de vie marginal, d'autres cherchent une voie pour être écoféministes tout en gardant leur mode de vie urbain. Mais la marque de fabrique de l'écoféminisme réside dans l'idée d'interconnexion des oppressions, des dominations. Les écoféministes ont toujours élargi la focale en réfléchissant à la façon dont toutes les formes de dominations (de race, de classe, Nord/Sud) seraient reliées et se renforceraient mutuellement. Cela exclut de fait certaines formes de féminisme et d'écologisme. Ainsi, je ne peux pas être écoféministe et aspirer à devenir Christine Lagarde [présidente de la Banque centrale européenne - NDLR], car même si c'est une femme qui accède aux plus hautes responsabilités, ce féminisme libéral implique que le système reste tel qu'il est. De même, l'écoféminisme est incompatible avec des formes d'écologie prônant le développement durable ou le capitalisme vert.

Depuis les années 1970, et encore aujourd'hui, des femmes luttent partout dans le monde contre les injustices environnementales. Se considèrent-elles comme écoféministes ?

Des femmes étaient et sont en première ligne dans de nombreuses luttes : le mouvement Chipko contre la déforestation en Inde, celui

Par les luttes, des femmes vont redéfinir leur rôle dans la communauté, créer des collectifs et donc prendre du pouvoir, s'émanciper.

de la Ceinture verte au Kenya, les luttes contre l'extraction minière, la destruction des communautés locales en Amérique du Sud... D'un point de vue occidental, on peut les considérer comme écoféministes car leurs combats ont une dimension écologique indéniable, autour des pollutions, de l'accès aux ressources, aux communs. Et par ces luttes elles vont finalement redéfinir leur rôle de femme dans la communauté, dans leur famille, créer des collectifs et donc prendre

du pouvoir, s'émanciper. Si elles affirment être des mères inquiètes pour leurs enfants, qui ne supportent plus d'être violentées, et utilisent volontiers le mot « justice », elles refusent les mots « féministes » et « écologistes », qui sonnent comme des étiquettes occidentales. L'enjeu postcolonial est très présent : ces populations n'ont pas attendu que l'écologie apparaisse comme mot, mouvement, science en Europe pour la prendre en compte dans leurs cultures et traditions. En Amérique du Sud, le Pachamama et le Réseau national de femmes pour la défense de la Terre-Mère (Renamat) n'utilisent pas le mot « écologie », qui n'est ni neutre ni universel (2).

Était-ce indispensable d'éprouver l'écoféminisme vous-même pour bien le comprendre ?

C'est inhabituel en philosophie mais l'écoféminisme est un mouvement qui vise une transformation sociale et personnelle. C'était aussi primordial pour voir si cette théorie révolutionnaire et radicale pouvait supporter l'épreuve du réel. J'ai expérimenté

trois types de terrain. Un premier assez radical, dans les Cévennes, chez Sylvie Barbe, qui vit en quasi-autonomie sur son terrain : elle vise un mode de vie le moins prédateur possible, que ce soit des ressources naturelles ou du travail d'autres personnes, notamment des femmes. C'est un choix très radical, mais qui me paraît cohérent quand on pousse l'idéal écoféministe jusqu'au bout. Elle est marginalisée mais elle compense en ayant développé sa sensibilité au vivant, ses liens avec la nature, voire avec le cosmos. Le deuxième terrain, c'était au bois de Vincennes, avec des femmes vivant en ville mais développant des pratiques autour des plantes, du corps, des rythmes naturels, en rupture totale avec la culture patriarcale de notre société. On touche à une spiritualité enracinée dans la terre, dans la matière, dans la réalité, et qui montre notre incapacité à communiquer avec les plantes, contrairement à d'autres sociétés ailleurs dans le monde. Quant aux rituels, aux cercles de femmes ou la danse, c'est utile pour séparer le corps et l'esprit afin d'essayer de sortir d'un rapport strictement intellectuel aux choses.

Et le troisième terrain vous a menée en Inde, notamment à Navdanya, l'ONG de Vandana Shiva.

Je voulais voir ce qui se passait chez la star du mouvement écoféministe, et cela a été une succession de désillusions : les conditions de travail des « gardiennes des graines » ne sont pas si idéales que ça, pas d'autogestion, des hiérarchies semblables aux autres, les paysans travaillant avec ces ONG se fichent pas mal de l'écologie, car la plupart veulent seulement être productifs... Malgré tout, je pense que cela ne discrédite ni Vandana Shiva ni l'écoféminisme. Ces différences

entre la théorie et la pratique montrent surtout que nous sommes dans une réalité complexe avec des personnes aux intérêts et aux points de vue divergents. Cela m'a obligée à mettre beaucoup d'eau dans mon vin et à penser, ressentir, voir autrement. Ce processus de décolonisation du regard, de la pensée, est entièrement lié à l'écoféminisme puisque c'est un féminisme postcolonial, qui refuse de plaquer les concepts occidentaux sur le monde entier.

Vous notez que, après un déclin notable vers 1995, l'écoféminisme connaît une résurrection depuis les mobilisations pour le climat de la COP 21 en 2015. Comment l'expliquer ?

Lors de la COP 21 à Paris, les actions de désobéissance civile se préparaient notamment au Safe, le Squat artistique féministe et écologiste. Depuis cinq ans, l'urgence climatique se ressent de

L'écoféminisme refuse de plaquer les concepts occidentaux sur le monde entier.

plus en plus et mobilise de nouvelles personnes, notamment des jeunes filles, et le féminisme a trouvé un nouveau souffle avec le mouvement MeToo. De plus, peut-être que les réactions politiques jugées comme sourdes aux mouvements sociaux, féministes, climat amplifient la colère, l'angoisse. La voie écoféministe peut trouver une utilité dans la révolte. Cela semble faire écho à une intuition que Simone de Beauvoir avait eue dans *Le Deuxième Sexe* : « Il est des époques où s'affirme un romantisme vitaliste qui souhaite le triomphe de la Vie sur l'Esprit : alors la fertilité magique de la Terre, de la femme apparaît comme plus merveilleuse que les opérations concertées du mâle. » Dit autrement : il y

a des époques où on atteint un tel extrême dans le rationalisme étriqué, aliénant, que le désir de magie, de connexion avec les forces naturelles reprend le dessus.

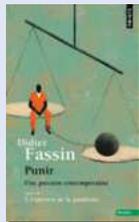
L'écoféminisme pourrait-il donc être un rempart à l'écoanxiété grandissante, voire devenir un horizon politique moins pessimiste ?

Ce mouvement part d'une prise de conscience désespérante, mais, dès les premiers manifestes écoféministes, on perçoit la prise en compte des émotions de personnes bouleversées s'adressant aux dirigeants du monde dans un cri de peur, de désespoir... tout en se demandant comment agir. Une des forces de l'écoféminisme, et de ce qui y est lié comme l'écopsychologie pratique de Joanna Macy, c'est de prendre au sérieux les émotions, généralement évincées de la sphère politique. Il faudrait prendre au sérieux toute la dimension psychologique de ce qui nous empêche de reconnaître pleinement la gravité de la situation, donc toutes les formes de déni, de climatoscepticisme... Plusieurs pratiques individuelles et collectives permettent de transformer en puissance d'agir les émotions sombres liées aux prises de conscience écologiques. Les rituels, par exemple, permettent de confronter nos émotions, de les faire surgir et d'y répondre collectivement pour les transformer en énergie pour agir, se projeter, ouvrir de nouveaux possibles au lieu d'être seulement dans le repli et le découragement. ●

La Rage

Pier Paolo Pasolini, traduit de l'italien par Patricia Atzei et Benoît Casas, introduction de Roberto Chiesi, postface de Jean-Patrice Courtois, éditions Nous, 144 pages, 14 euros.

Une traduction de la version intégrale de ce « poème filmique » (en vers) de Pier Paolo Pasolini, part essentielle du scénario du film éponyme sorti sur les écrans en 1963. À travers ce moyen métrage, constitué d'images d'actualités des années 1950 et 1960, le poète, écrivain et cinéaste voulut créer « un nouveau genre cinématographique ». Mais Pasolini restitue surtout, dans une langue fulgurante et à travers une dialectique puissante entre vers et prose, son malaise – ou plutôt sa « rage » – face à la société de consommation et du spectacle alors naissante.



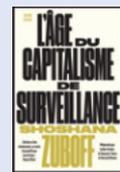
Punir. Une passion contemporaine, suivie de À l'épreuve de la pandémie

Didier Fassin, Seuil, coll. « Points Essais », 208 pages, 7,80 euros.

« La France traverse la période la plus répressive de son histoire récente en temps de paix ». Le sociologue s'intéresse ainsi à ce « moment punitif » et cette sorte de « passion » contemporaine qu'est la volonté de « punir » toujours plus durement et toujours plus de personnes. Étude rigoureuse de la population carcérale et du système pénal, cet essai souligne l'erreur, très française, de vouloir associer réponse aux infractions et souffrance, avec l'accroissement des inégalités dont est synonyme la plus grande sévérité des peines, et invite « à repenser la place du châtiment » dans la société.

L'âge du capitalisme de surveillance

Shoshana Zuboff, traduit de l'anglais (États-Unis) par Bee Formentelli et Anne-Sylvie Homassel, Zulma, 864 pages, 26,50 euros.



Voici un essai qui a fait beaucoup parler outre-Atlantique à sa parution. Il analyse ce « nouvel âge du capitalisme », celui des Gafam, que Shoshana Zuboff, juriste et professeure à Harvard, nomme (après d'autres) « de surveillance ». Elle pointe les dangers d'un système où la souveraineté du peuple est renversée au profit « d'une industrie opaque, avide et toute-puissante, menaçant dans une indifférence radicale notre libre arbitre et la démocratie ». Et appelle à développer des outils de résistance.

L'événement

LA CNIL CANTONNÉE
À UN RÔLE CONSULTATIF

La CEDH a, à de nombreuses reprises, sanctionné des pays européens pour le fichage abusif de leurs concitoyens.

84 000

C'était, en 2017, le nombre total de personnes inscrites, dès l'âge de 13 ans, dans l'un des deux fichiers frères du renseignement territorial, celui de la police (Pasp, 43 500 personnes) et celui de la gendarmerie (Gipasp, 40 500 personnes).

RENSEIGNEMENT

Les opinions politiques en haut de la fiche

Atteintes aux libertés publiques, suite... Vendredi dernier, trois décrets élargissant le fichage des citoyens sont venus grossir, en catimini, la panoplie des textes sécuritaires qui se multiplient après le projet de loi sur la sécurité globale, et celui à venir sur le séparatisme.

En pleine polémique autour du projet de loi sur la sécurité globale, le gouvernement vient d'esquisser, en toute discrétion, un nouveau pas vers une société de surveillance. Vendredi, le *Journal officiel* a fait paraître plusieurs décrets accentuant les possibilités de fichage de la population. Une dérive inquiétante qui écorne encore un peu plus les libertés publiques, au risque d'étouffer la vie démocratique.

Ces trois décrets rédigés par la Place Beauvau réforment le Code de la sécurité intérieure. Ils portent sur le Gipasp et le Pasp, deux fichiers relatifs à la prévention des atteintes à la sécurité publique, gérés respectivement par la gendarmerie et la police nationale, et sur l'EASP, un fichier de base pour les enquêtes administratives.

Dans les deux premiers étaient, jusqu'ici, notées et conservées « les informations qui concernent des personnes dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique et notamment les informations qui concernent les personnes susceptibles d'être impliquées dans des actions de violences collectives, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives ». Or, ces nouveaux décrets entraînent un élargissement des profils ciblés, et un champ d'application bien plus flou, donc propice aux excès.

Attention, Edvige revient

Policiers et gendarmes se voient ainsi autoriser de fiché les personnes en fon-

ction non plus de leurs « activités », mais de leurs « opinions politiques », leurs « convictions philosophiques, religieuses » ou leur « appartenance syndicale ». « C'était déjà un des points importants d'achoppement du fichier informatisé Edvige, qui avait conduit à son retrait en 2008, remarque Arthur Messaud, de l'association la Quadrature du Net. Mais pourquoi veulent-ils changer la loi aujourd'hui, douze ans après ? C'est inquiétant. Ça peut très bien sonner comme une provocation sécuritaire, pour marquer le retour à un texte repoussé par les forces de gauche. Un coup de communication politique de la part de Gérald Darmanin, qui assume revenir ici à un projet ferme de droite. »

S'il les personnes soupçonnées d'activité terroriste peuvent être visées, le nouveau vocabulaire employé étend sans complexe son spectre aux personnes susceptibles de « porter atteinte à l'intégrité du territoire ou des institutions de la République ». Une expression des plus floues et donc dangereuse. Le volume des renseignements collectés va aussi grossir : photographies, échanges sur les réseaux sociaux, et données de santé pourront être récupérées. « Ces données de santé sont carrément identifiées comme des critères de fragilité des personnes, s'inquiète Arthur Messaud. Que cherche la

police ? À identifier des moyens de pression ? On a des données liées aux addictions, mais aussi aux troubles psychiatriques et psychologiques.

Il n'y aura aucun contrôle de l'extérieur sur la nécessité de posséder ces données. »

Manifestants visés ?

La cible des fichages est aussi problématique. « Il y a un changement drastique, alerte le militant des libertés fondamentales. Avant, il s'agissait des individus suspectés de présenter un danger. Maintenant, l'entourage de ces personnes, mais aussi les victimes, vont avoir une fiche pleine et entière dédoublée. Seuls leurs noms pouvaient apparaître, maintenant on peut y inscrire le mode de vie, les déplacements, les relations, des éléments de faiblesse, etc. Il n'y a aucune justification à récupérer autant de détails à propos d'une victime. » Et, au-delà de l'élargissement du profil des individus fichés, la cible pourra être étendue à des « groupements ». Outre les personnes morales classiques (associations, entreprises, syndicats, journaux...) qui pourraient être visées, le militant de la Quadrature du Net évoque la possibilité d'élargir ces fiches aux manifestations, en y intégrant les militants contrôlés pendant les mobilisations.

Autre inquiétude de taille, identifié à son tour par Marie-Christine Vergiat : le rapprochement des fichiers existants. « Ces fichiers collectent déjà un très grand nombre de données, explique l'ex-députée européenne. Mais en plus, ces décrets leur permettent de se connecter avec d'autres : le FSPT (fichier des signalements pour radicalisation à caractère terroriste), le SPR (fichier des personnes recherchées) le TAJ (fichier des antécédents judiciaires), le PNR (fichier des données aériennes). » Ou encore avec le fichier TES, qui gère les cartes nationales d'identité et les passeports français... « Pour 2023, reprend Marie-Christine Vergiat, il est prévu au niveau européen une interportabilité, avec un fichier central de

« UN TEL ÉLARGISSEMENT DU CHAMP DES DONNÉES COLLECTÉES ET DU NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES, C'EST BIG BROTHER. »
MARIE-CHRISTINE VERGIAT, EX-DÉPUTÉE EUROPÉENNE



Les trois décrets portent sur le Gipasp et le Pasp,

données cryptées qui pourrait regrouper les données sur le terrorisme, la grande criminalité et l'immigration irrégulière. »

La Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), dont les avis n'ont visiblement pas été retenus dans les textes définitifs, se préoccupe de l'utilisation qui pourrait être faite des photos recueillies sur les réseaux sociaux et de leur utilisation à des fins de reconnaissance faciale. « Ces décrets nous inquiètent et nous allons certainement déposer un recours », estime aussi Maryse Artiguelong, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme. Dans un contexte plus globale d'une panoplie de projets de lois sécuritaires (sur la sécurité globale actuellement dans les mains des parlementaires, sur le séparatisme présenté en Conseil des ministres mercredi) et d'une vidéosurveillance qui s'invite dans tous les espaces, ces décrets ouvrent des possibilités dangereuses, et une restriction de la capacité à s'organiser et à manifester contre les politiques du gouvernement. ■

KAREEN JANSELME AVEC
CAMILLE BAUER ET PAUL RICAUD

L'OMBRE DU FICHAGE APPARUE DÈS FÉVRIER

Collecter des données « relatives à la prétendue origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, à la santé ou à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle », le décret du 20 février 2020

le permettait déjà dans une certaine mesure. Avec ce texte, le gouvernement entendait faciliter le travail des gendarmes en rendant possible leur prise de notes dans une nouvelle application, GendNotes. La mesure a fait réagir les juristes et associations

de défense des libertés. La Quadrature du Net craignait ainsi que ces informations ne soient transférées vers d'autres bases de données, alimentant un système de fichage plus vaste et susceptible d'être instrumentalisé à des fins politiques.

TOUJOURS PLUS DE FICHIERS

En octobre 2018, le rapport du député LaREM Didier Paris décomptait 106 fichiers mis à disposition des forces de sécurité en France. En 2009, ses homologues Delphine Batho (PS) et Jacques-Alain Bénisti (LR) en avaient recensé 58. Il n'y en avait que 45 en 2008 et 34 en 2006, selon un rapport sur leur contrôle, produit par le criminologue Alain Bauer.

L'événement



deux fichiers gérés respectivement par la gendarmerie et la police nationale, et sur l'EASP, fichier de base pour les enquêtes administratives. Sébastien Ortola/REA

«L'exécutif s'attaque à la liberté d'expression et à la liberté de penser»

La syndicaliste dénonce vivement les décrets pris par le gouvernement. « Cela ne peut qu'être dangereux de fichier des personnes non dangereuses », alerte-t-elle.

Comprenez-vous qu'à des fins de prévention et de lutte contre les atteintes à la sécurité publique, des personnes puissent être fichées à partir de leurs opinions politiques, syndicales ou religieuses ?

CÉLINE VERZELETTI Il s'agit de mesures très problématiques qui sont attentatoires aux libertés fondamentales, à la vie privée et à la démocratie. Je comprends que l'on puisse fichier des personnes qui ont commis des délits ou qui participent à des organisations qui enfreignent la loi. Mais fichier des personnes pour leur simple appartenance à un syndicat, à un parti politique ou à une religion me pose un sérieux souci. Cependant, les décrets en question vont encore plus loin : il s'agit de fichier des personnes en fonction de leurs opinions. Même sans mener aucune activité et sur la base d'une opinion supposée, des personnes seront fichées sous prétexte qu'elles pourraient constituer une menace. Le gouvernement tombe ici dans une forme de prédiction et de délit d'opinion. Mais quel est le rapport avec la sécurité publique ? Les finalités dépassent très largement ce cadre.

Ce genre de fichiers peuvent-ils porter préjudice ?

CÉLINE VERZELETTI Je ne vois vraiment pas pourquoi collecter les données de personnes qui ne représentent absolument aucun danger. Le faire, c'est justement ouvrir la porte aux nombreuses dérives, car les fichiers sont constitués pour être utilisés. Nous sommes devant des décrets qui mettent en place une surveillance généralisée et injustifiée. Cela pourra conduire à des discriminations. Pour devenir policier, agent des douanes ou encore surveillant pénitentiaire, il existe déjà des enquêtes administratives. Mais, avec la constitution de fichiers sur l'opinion, verra-t-on des citoyens d'emblée écartés des voies d'accès à ces professions ? On peut aussi facilement imaginer que les informations seront à terme transmises aux employeurs et aux grandes entreprises, dont certains pratiquent déjà la discrimination sur la base de l'activité syndicale et de la proximité avec des combats menés par des syndicalistes. C'est un point extrêmement inquiétant, car ces mesures visent à dissuader de tout engagement citoyen et même de toute pensée citoyenne.



Céline Verzeletti
Secrétaire confédérale de la CGT

Ces décrets ont été prononcés en pleine mobilisation contre la loi « sécurité globale »...

CÉLINE VERZELETTI L'article 24 de la loi « sécurité globale » organise un délit d'intention. Ces décrets mettent en place une forme de délit d'opinion. Nous sommes clairement devant une dérive très autoritaire du gouvernement, qui mesure bien qu'il est de plus en plus contesté dans le pays et durcit le ton afin d'imposer ces réformes. Il est en train d'essayer de tout verrouiller, d'installer une surveillance massive par drones et par fichages. Ces décrets sont d'ailleurs pris en catimini, sans aucun débat public. C'est d'autant plus grave dans le contexte de mobilisation contre une loi liberticide. L'exécutif s'attaque à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté de penser. L'information est d'ailleurs primordiale pour se forger une opinion. Il y a donc une logique commune visant à invisibiliser, intimider, discriminer et surveiller, pour passer nos droits à la moulinette. Il faut le dénoncer de manière unitaire : la dynamique de large rassemblement contre la loi « sécurité globale » est donc très intéressante. Il faut relever la tête. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
AURÉLIEN SOUCHEYRE

Peut-on domestiquer les GAFA?



Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur, et Margrethe Vestager, son homologue à la concurrence, à Bruxelles, le 25 novembre. M. BERTRAND/HANSLUCAS

DOSSIER

Comment réguler le numérique? Quelles limites poser à l'immense puissance des Google, Amazon, Facebook et Apple (GAFA)? Ces questions sensibles sont ravivées par la pandémie, dont les plates-formes en ligne sortent encore renforcées. Le débat entre dans une phase cruciale car la Commission européenne va présenter le 15 décembre deux projets de règlements ad hoc: le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA). A côté des initiatives sur la taxation du numérique et sur la modération des contenus, ces deux règlements ambitionnent de changer de paradigme sur le volet économique, en imposant des obligations aux géants du Web.

Visant le cœur du modèle économique des plates-formes, ces textes promettent d'être plus féroce ment débattus encore que la directive sur le droit d'auteur de 2019. Et ils relancent une discussion mondiale qui résonne aussi aux Etats-Unis, où Joe Biden s'appête à devenir président.

Pourquoi posent-ils un problème particulier?

« Dans l'économie traditionnelle, la course à la taille est limitée par le plafonnement des économies d'échelle. Mais cette règle semble remise en cause par le numérique », explique le secrétaire d'Etat au numérique Cédric O. Avec les « effets réseaux », plus les plates-formes ont d'utilisateurs, plus leur attrait s'accroît. D'où le principe du « winner takes all »: le « gagnant » d'un marché devient ultra-dominant. « De grandes plates-formes agissent comme des « gatekeepers » – des gardiens des portes d'un marché: elles contrôlent de larges écosystèmes qui deviennent impossibles à contester », pointe du doigt la Commission européenne, dans un document soumis à la consultation en juin.

En ligne de mire, Google, dont le moteur capte 90 % des recherches et dont l'environnement Android équipe 76 % des smartphones. Mais aussi Amazon, avec sa place de marché pour vendeurs tiers considérée comme « dominante » en France et en Allemagne, selon Bruxelles. Ou encore Apple, dont le système d'exploitation iOS et le magasin d'applications sont incontournables sur ses smartphones. Et Facebook, qui cumule avec Instagram les deux leaders des réseaux sociaux, en plus des messageries WhatsApp et Messenger.

Le 15 décembre, la Commission européenne présentera deux projets de règlements pour tenter de réguler les géants du numérique. Pour Google, Amazon, Facebook et Apple, l'épreuve s'annonce majeure; pour les autorités politiques et les instances de régulation, elle est déterminante

« Différentes, ces entreprises ont en commun des tactiques pour renforcer leur domination: effets de levier pour passer d'un marché à l'autre, politiques de prix agressives, contrats contraignants, acquisition d'entreprises... », analyse l'économiste Joëlle Tolédano, auteure cette année de GAFA. Reprétons le pouvoir! (Odile Jacob, 186 pages, 19,90 euros). Par exemple, Amazon s'appuie sur la puissance de son offre Prime avec sa livraison gratuite pour conquérir le marché sensible du médicament aux Etats-Unis, note-t-elle.

En réponse, les GAFA assurent se concurrencer entre eux. Et être contestés par de nouveaux entrants: TikTok, Zoom, Shopify... Tous disent aussi innover au bénéfice du consommateur. Quant à entrer sur des marchés adjacents, ce serait banal: les chaînes de supermarchés ont bien lancé des stations-service, écrit Facebook dans sa réponse à la consultation.

Les « monopoles naturels » du numérique sont aussi défendus par certains économistes comme Nicolas Bouzou, du cabinet d'études Asterès, ou Nicolas Petit, auteur de *Big Tech & the Digital Economy. The Monopoly Scenario* (OUP Oxford, non traduit).

« On est resté sur l'idée que la grande taille serait forcément mauvaise », regrette ainsi Nicolas Bouzou. Pourtant, Cédric O n'est pas convaincu: « Les travaux de l'économiste Thomas Philippon sur les Etats-Unis montrent qu'une concentration trop importante n'est pas bonne pour l'innovation et donc, in fine, pour le consommateur. » D'où le besoin d'une « supervision publique ».

Pourquoi les remèdes actuels ne fonctionnent-ils pas?

Paradoxalement, Bruxelles a déjà beaucoup agi contre les GAFA. La commissaire européenne à la concurrence, Margrethe Vestager, a infligé à Google 8,2 milliards d'amendes pour abus de position dominante: en 2017 pour son comparateur de prix Google Shopping, en 2018 pour Android et en 2019 pour AdSense, son système de publicité contextuelle. Depuis, deux enquêtes visent Amazon, accusé de favoriser ses produits et services au détriment des vendeurs tiers de sa place de marché.

Mais beaucoup regrettent l'impact financier limité de ces procédures et leur lenteur: ouvertes en 2010 pour Google, elles sont

« PENDANT VINGT ANS, ON A OUBLIÉ QUE LA CONCURRENCE N'EST PAS QUELQUE CHOSE D'IMMANENT OÙ LE POLITIQUE NE PEUT PAS METTRE SON NEZ »

FRANÇOIS LÉVÊQUE
professeur d'économie

toujours en appel. « Vous arrivez après la bataille et les concurrents ont disparu », déplore François Lévêque, professeur d'économie à Mines ParisTech et auteur des *Habits neufs de la concurrence* (Odile Jacob, 2017).

Mi-novembre, 135 entreprises du voyage, de l'hôtellerie ou de l'emploi ont écrit à Bruxelles pour se plaindre du « favoritisme » toujours pratiqué par Google. « Son comparateur de vols est de plus en plus mis en avant sur son moteur de recherche, comme l'était Google Shopping », s'alarme Guillaume Rostand, directeur général du comparateur Ligo. L'américain BlueMail, membre d'une coalition d'applications dénonçant un traitement « déloyal » d'Apple, a porté plainte aux Etats-Unis mais « cela prendra des années », note sa direction. D'où « l'espoir » placé dans la régulation européenne.

Fin novembre, un rapport de la Cour des comptes européenne sur la concurrence a conclu que la Commission devait « agir de façon plus proactive ». Un vent de réforme souffle. « Pendant vingt ans, on a oublié que la concurrence n'est pas quelque chose d'immanent où le politique ne peut pas mettre son nez », regrette M. Lévêque. L'antitrust était plus « offensif » jusqu'en 1980, notamment aux Etats-Unis, rappelle-t-il.

Un démantèlement est-il possible?

« Break them up! » L'idée de « casser » les GAFA a émergé début 2019 à la faveur de la campagne pour l'investiture démocrate de la sénatrice américaine Elizabeth Warren. Elle rappelait les démantèlements de la Standard Oil, en 1911, ou d'AT & T, en 1982. Mais depuis, beaucoup ont souligné qu'une telle séparation structurelle serait délicate, pour des raisons juridiques et pratiques. Aujourd'hui, découper en morceaux Google, Amazon, Facebook ou Apple reste envisagé dans un récent rapport des démocrates de la chambre des représentants américains. Mais Joe Biden voudra-t-il démembrer de tels poids lourds de l'économie, en pleine guerre froide technologique avec la Chine?

En Europe, l'idée « n'est pas un tabou », a répété Thierry Breton, le commissaire au marché intérieur. Elle figurera parmi les sanctions prévues par le Digital Markets Act, en cas de manquements répétés. Mais pour faire pression, « c'est important de la garder comme menace ultime », estime M. O, qui dit préférer, au « break them up », le « break them open »: « ouvrir » les plates-formes à la concurrence.

Peut-on réformer les outils de la concurrence?

Pour avancer, M^{me} Vestager veut créer dans le DMA un « nouvel outil de concurrence ». Il permettrait de s'autosaisir d'un sujet sans attendre qu'une entreprise lésée porte plainte. « Cela nous permettrait de mener des enquêtes sur des marchés numériques, et d'intervenir en imposant des remèdes », a expliqué la commissaire, le 8 octobre à la Conférence Fordham. L'outil est déjà utilisé au Royaume-Uni. « Si un problème apparaissait sur un marché nouveau comme la blockchain, le cloud, les enceintes connectées ou l'Internet des objets, nous pourrions agir sans passer par l'adoption d'un règlement ou d'une directive », s'est réjouie Isabelle de Silva, la présidente de l'autorité de la concurrence, dans un entretien au Monde.

L'initiative suscite bien sûr une levée de boucliers des GAFA: « Il faudra peser les pour et les contre », afin d'éviter les « conséquences inattendues » pour l'innovation, écrit Apple. « Le droit de la concurrence répond déjà aux inquiétudes listées par la Commission »,

Dans l'attente des choix de Joe Biden

L'ÉLECTION de Joe Biden va-t-elle adoucir le climat politique pour les géants du numérique aux Etats-Unis? La question se pose, depuis la défaite du président Donald Trump, dont le mandat a été marqué par une relation tendue avec Facebook, Twitter, Google, Amazon ou Apple.

La Silicon Valley pourrait pourtant ne pas retrouver la bienveillance de l'époque du président Barack Obama. Dès le 8 novembre, Bill Russo, de l'équipe de presse de M. Biden, a retweeté un message hostile à Facebook: une photo du fondateur Mark Zuckerberg avec Donald Trump, accompagnée du commentaire: « Un

de dégagé, il reste l'autre. » Cette saillie a vite été effacée. Mais l'épisode a rappelé que M. Biden est partisan d'un changement du régime de responsabilité des réseaux sociaux, accusés de ne pas assez modérer les fausses informations.

Politique mesurée

Le nouveau président sera poussé à agir par l'aile gauche du Parti démocrate: en octobre, ses membres au comité antitrust de la Chambre des représentants ont voté un rapport au vitriol prônant le démantèlement de Google, Amazon, Facebook et Apple (GAFA), comme l'ex-candidate à l'in-

vestiture Elizabeth Warren. De plus, le département de la justice et l'autorité de la concurrence (FTC) préparent des enquêtes contre les GAFA, déjà visés par une procédure.

Toutefois, certains prédisent une politique mesurée envers les GAFA. La vice-présidente, Kamala Harris, était sénatrice de Californie, et l'équipe du centriste M. Biden compte plusieurs anciens du secteur « tech » – un « pantouflage » dénoncé par plusieurs ONG.

Par ailleurs, la domination des géants du numérique a peu été évoquée pendant la campagne présidentielle, centrée sur M. Trump, la pandé-

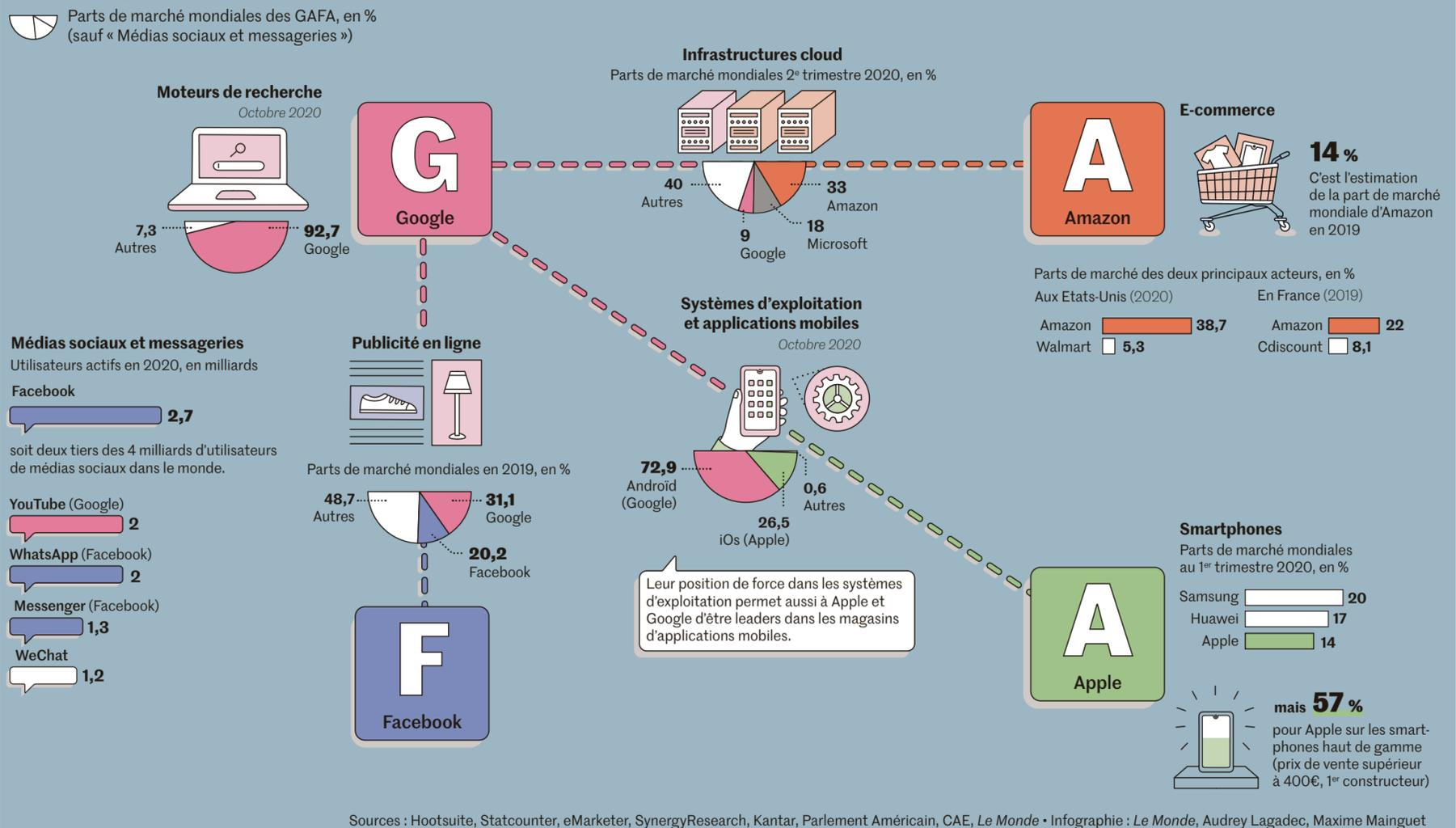
mie et la crise économique. Joe Biden osera-t-il affaiblir des fleurons américains qui brandissent facilement la menace de la Chine?

Pour tout changement législatif, le président démocrate devra, de plus, composer avec les républicains, s'ils gardent la majorité au Sénat après les élections de janvier.

Au comité antitrust, des représentants des deux partis cherchent déjà un terrain d'entente, selon le site d'information américain Axios: pas de démantèlement mais, pourquoi pas, de nouvelles règles, proches de celles envisagées en Europe. ■

Des marchés entiers cannibalisés par les GAFA

Les GAFA en position dominante dans de nombreux secteurs-clés



ajoute Facebook, accusant Bruxelles de vouloir « baisser les standards légaux de charge de la preuve ». L'entreprise demande, comme Google, des « garde-fous », contre des pouvoirs « discrétionnaires ». La riposte est d'autant plus vive que le « nouvel outil » va s'accompagner d'une autre mutation, plus importante, de la réglementation.

Peut-on réguler le numérique comme les télécoms ou l'énergie ?

« A chaque fois qu'un marché a des rendements croissants, il est difficile à réguler avec le droit de la concurrence classique et on entre généralement sur le terrain de la régulation sectorielle », explique Nicolas Colin, ancien inspecteur des finances et cofondateur de The Family, un « accompagnateur de start-up ». C'est le cas dans l'énergie ou les télécoms, où les prix sont régulés et où France Telecom a dû partager son réseau. « C'est beaucoup plus directif. Et ça fonctionne bien avec des secteurs isolés », note M. Colin. Face au numérique, plus foisonnant, les autorités sont un peu démunies. Donc, elles cherchent un entre-deux. »

En plus des sanctions a posteriori, M. Breton veut ainsi créer des règles a priori, appelées « ex ante » : « Nous nous dotons pour la première fois de pouvoirs d'intervention préventifs et instantanés », a-t-il expliqué au Point. Le DMA fixera, pour les plates-formes numériques « structurantes », des obligations et une « liste noire » de pratiques interdites, en général ou au cas par cas. « Oui, vous devriez rendre certaines données accessibles aux entreprises qui utilisent votre plateforme. Non, vous ne devriez pas favoriser vos propres services au détriment de ceux des autres », a explicité M^{me} Vestager.

La préinstallation d'applications sur smartphones pourrait aussi être encadrée. Et les géants du Web, forcés d'assurer une « interopérabilité » permettant la migration vers un service concurrent. Ils devront aussi notifier à la Commission tout rachat d'entreprise. Côté e-commerce, M. O espère une séparation fonctionnelle entre les activités de vendeur et de place de marché pratiquées par Amazon, sur le modèle des « murailles de Chine » limitant la communication entre les services d'une banque. Enfin, le Digital Services Act renforcera les responsabilités des plates-formes sur la contrefaçon.

Ces règles ex ante attirent aussi de vives critiques. Les GAFA y voient un risque de doublon avec le « nouvel outil de concurrence ». Et contestent déjà les critères de définition d'une « plate-forme structurante » :

ils sont « inacceptablement vagues », selon Facebook. Les GAFA notent aussi que des entreprises européennes comme Booking.com seront concernées. Sur le fond, Google assure qu'encadrer le « favoritisme » empêcherait beaucoup d'usages utiles, comme la localisation d'un commerce grâce à Google Maps sur Google.com. Quant au partage de données et à l'interopérabilité, ils poseraient des défis techniques et juridiques.

Faut-il créer un régulateur européen ?

Malgré ces réticences, certains veulent aller plus loin qu'une liste noire assortie de sanctions. « Il faut créer un vrai régulateur européen. C'est ce qu'on a fait pour le secteur bancaire après la crise financière de 2008 », explique M^{me} Toledano. Le but : créer un « rapport de force » et une « supervision continue », avec des moyens importants. Mais ce point n'est pas clarifié : la supervision du DMA pourrait être confiée à la direction de la concurrence de M^{me} Vestager, en coordination

Google : « Il faut fixer des règles sans restreindre l'innovation »

MATT BRITTIN dirige, depuis 2014, les opérations et les activités commerciales de Google pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Basé à Londres, il défend les positions de l'entreprise, visée par deux projets européens de régulation des plates-formes numériques, le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA).

Bruxelles entend imposer des règles aux plates-formes « structurantes » comme le moteur de recherche Google, n'est-ce pas logique ?

La mise à jour des règles proposée par le DSA et le DMA est une bonne chose. Avec la pandémie, le numérique occupe une place encore plus importante dans la vie des gens et des entreprises. Toutefois, c'est une erreur de continuer à parler de moteurs de recherche généralistes.

Nous venons de publier une étude : plus de la moitié des internautes français sondés, quand ils recherchent des billets d'avion, des hôtels ou des produits, commencent avec un moteur spécialisé ou un site différent de Google. Et 81 % disent qu'ils

JOE BIDEN VOUDRA-T-IL DÉMEMBRER DE TELS POIDS LOURDS DE L'ÉCONOMIE, EN PLEINE GUERRE FROIDE TECHNOLOGIQUE AVEC LA CHINE ?

changerait de moteur de recherche si on installait par défaut sur leur smartphone un service qu'ils n'apprécient pas. C'est un marché très concurrentiel.

La Commission européenne souhaite mettre en place des règles inspirées des télécoms et interdire aux plates-formes de favoriser leurs propres services, y êtes-vous opposé ?

Notre souci est de continuer à fournir des produits innovants pour les utilisateurs et les entreprises. Par exemple, si vous cherchez dans Google un restaurant thaï, nous pouvons vous afficher, sur une carte Google Maps, les horaires, les possibilités de vente à emporter... Ne plus pouvoir combiner ainsi différents services serait un défi.

De plus, nous sommes déjà soumis à des règles, mais différentes de celles des opérateurs télécoms. En général, les autorités régulent en fonction des caractéristiques d'une activité. Nous attendons du DMA qu'il crée des règles claires mais sans restreindre l'innovation. Et sans figer les activités en les empêchant d'évoluer.

avec les autorités de concurrence nationales. Certes institutionnel, le point est crucial, selon Sébastien Soriano, président de l'Arcep, le régulateur des télécoms : « Il y a un risque qu'on ne fasse que limiter la casse de la domination des GAFA, tout en la validant. Le DMA est trop centré sur la direction de la concurrence et les autorités nationales. Or, leur ADN n'est pas d'être des architectes d'un paysage concurrentiel. » Un « régulateur » pourrait trancher des différends ou édicter des règles techniques pour l'interopérabilité, plaide M. Soriano.

Pour les entreprises concernées, l'épreuve qui s'annonce est majeure. Mais pour les autorités politiques et les instances de régulation, elle est aussi déterminante. Les débats promettent d'être longs : environ un an et demi pour l'adoption du DMA et du DSA avec les Etats membres et le Parlement européen, puis un an pour leur entrée en vigueur, probablement en 2023. Sans oublier, entre-temps, la reprise des discussions aux Etats-Unis... « Le 15 décembre, ce n'est que le début », dit en souriant un acteur du secteur. ■

ALEXANDRE PIQUARD

Il est envisagé de vous forcer à partager avec des concurrents des données sur les recherches, si vous les utilisez pour vos propres services, de comparateur de vols...

Nous n'avons pas encore vu les détails du DMA. Mais en regardant les résultats sur notre moteur, vous pouvez déjà juger si nos algorithmes marchent bien. Et nous publions des données, comme Google Trends, qui affiche les volumes de recherche pour tout terme. Mais rendre le fonctionnement de nos algorithmes totalement transparent serait dangereux. Cela permettrait aux sites de tromper le système de classement.

La Commission européenne veut créer un nouvel outil pour intervenir sur un marché sans attendre une plainte d'un concurrent lésé, est-ce une bonne idée ?

Ce n'est pas à nous de définir les pouvoirs des régulateurs. Ce que nous attendons, c'est d'avoir la possibilité, quand une décision est prise, de présenter notre point de vue, voire de faire appel, devant un arbitre neutre. Et d'avoir des critères et des standards légaux clairs.

Un mémo exposant votre stratégie de lobbying contre le DMA et le DSA a fuité, puis votre PDG s'en est excusé auprès de la Commission. N'y a-t-il pas un fossé entre la bonne volonté que vous affichez et ces tactiques défensives ?

J'ai vu les articles dans la presse mais pas le document lui-même. Mais vous voyez bien que nous avons un point de vue constructif sur la manière dont la régulation peut être mise à jour pour favoriser l'innovation. Nous l'avons exposé dans la consultation organisée par Bruxelles.

Selon ce mémo, la régulation européenne pourrait froisser les Etats-Unis, mais Google est aussi visé par des enquêtes de concurrence...

Ce document n'avancait que des idées spéculatives. Mais les relations transatlantiques sont très importantes pour le Web. Ces vingt dernières années, nous avons eu un alignement fort entre Bruxelles et Washington et cela a apporté énormément d'innovation et de croissance. La poursuite de cet alignement sera importante. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR AL. P.

S

SANTÉ

Prenez soin de votre dos !

Près de neuf Français sur dix ont déjà souffert d'un mal de dos. Et ceux qui télétravaillent à la maison ont trop souvent de mauvaises postures.

PAR ÉRIC BRUNA

DEPUIS LE DÉBUT de la crise du Covid-19, les Français ont appris à faire le dos rond. Parfois trop. Avec la généralisation du télétravail et son cortège de néophytes de l'organisation à domicile, les lombalgies et autres problèmes dorsaux se sont multipliés, voire aggravés.

La sédentarité, l'improvisation et le manque de matériel adapté sont les principales causes de l'augmentation des pathologies. Mais il n'est jamais trop tard pour adopter de bonnes pratiques et réduire les risques de douleurs : Votre dos vous dira merci !

■ Surtout bougez-vous !

Le télétravail, c'est comme l'autoroute. Il faut savoir faire des pauses régulières pour se dégourdir les membres et pratiquer quelques exercices d'assouplissement ou de renforcement abdominal.

« On ne se déplace pas pour se rendre au travail, discuter avec un collègue ou aller à la machine à café, explique Maxime Canu, chiropracteur à Paris. A la maison, l'absence de mobilité est la principale erreur. On reste posé sans aucune activité et les muscles se fatiguent très vite. Au bout de dix, quinze minutes d'immobilisation, ils se contractent de plus en plus et ne peuvent plus réagir. Même les gens qui se tiennent bien au début sont affa-

Quelle est la bonne posture pour travailler

La distance correcte entre vos yeux et l'écran est au moins celle de la longueur du bras



LP/INFORMAGIE

lés, c'est un réflexe neurologique. C'est paradoxal, mais il vaut mieux alterner les mauvaises positions qu'en avoir une bonne et rester rigide.»

Nul besoin de rester accroché à son fauteuil pour décrocher son smartphone. La conversation peut être une source d'exercice salutaire en permettant de faire quelques pas tout en parlant.

■ Soignez votre installation

On ne peut pas faire n'importe quoi n'importe où. Le canapé bien moelleux ou, pire, le petit lit trop douillet ne font



A la maison, l'absence de mobilité est la principale erreur. On reste posé sans aucune activité et les muscles se fatiguent très vite.

MAXIME CANU, CHIROPRACTEUR

pas forcément bon ménage avec de longues heures devant son outil de travail informatique. Dans tous les cas, il

faut soigner l'ergonomie. Une chaise à roulettes avec des accoudoirs réglables est idéale. Il faut positionner ses pieds à plat sur le sol, avec les genoux à la hauteur du bassin. Si on utilise un plan de travail élevé, mieux vaut choisir un tabouret et ne pas oublier un rehausseur (pile de livres, marchepied) pour poser les pieds.

Et contrairement aux idées reçues, on peut tout à fait œuvrer sur la table basse du salon. A condition de s'asseoir... par terre, à la japonaise. Sur un petit coussin, bassin et dos appuyés sur le bas

du canapé, jambes tendues ou en tailleur.

« Etre debout est également très efficace si on est bien positionné et si on garde son bassin stable, observe Maxime Canu. Se mettre sur une hanche plutôt que l'autre peut créer un déséquilibre. » Les gros ballons de gymnastique ont aussi la cote car ils vous forcent à être sans cesse en mouvement. Ce qui est l'idéal

■ Ayez l'œil

Baisser constamment la tête pour regarder l'écran de son PC portable occasionne des

douleurs au niveau de la nuque. Celles-ci se diffusent rapidement dans le dos. Si vous le pouvez, investissez dans un moniteur qu'il sera possible de régler à la bonne hauteur (le centre dans le prolongement du nez, pour respecter les muscles directeurs des yeux) et à une distance satisfaisante pour ne pas ajouter de la fatigue oculaire. « A défaut, achetez un clavier et une souris externe, même premier prix, et surélevez le portable, conseille Maxime Canu. Sinon, soit on a les épaules trop hautes pour avoir les yeux bien placés, soit on est obligé de regarder en bas pour avoir les épaules relâchées. Et outre les problèmes de dos, on risque des migraines ophtalmiques. »

■ Sachez vous tenir

Pendant que vous bossez dur devant votre installation maison, votre dos, lui, ne doit pas travailler ! Pas question de se tenir droit comme un piquet au risque de générer des tensions un peu partout. Le but est d'arriver à une posture à la fois confortable et naturelle pour affronter de longues heures à son bureau de fortune.

Quand vous tapez, n'oubliez pas de placer votre fessier sur l'avant du siège pour ne pas avoir à cambrer le dos. « Il faut respecter les angles. 90°, surtout pour les hanches et les coudes, rappelle Maxime Canu. C'est très simple, mais c'est important. Entre huit et neuf Français sur dix se plaignent de problèmes de dos. Dans la plupart des cas, le télétravail ne fait qu'aggraver des choses latentes. »

LE CONSEIL

Comme les sportifs, il faut s'étirer

MIEUX VAUT prévenir que tenter de guérir... L'usage d'anti-inflammatoires (qui peuvent en outre poser des problèmes d'estomac), bouillotte, crèmes ou huiles, signifie que le mal est déjà fait. « Ce sont malheureusement des cache-misère », explique Anne Cadou, ostéopathe à Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise), qui a constaté les effets néfastes du télétravail chez ses patients ces derniers mois et conseille quelques exercices simples pour préparer son dos aux sollicita-

tions du quotidien. Il n'y a pas que les sportifs qui doivent penser à s'étirer avant et après l'effort. Voire se mettre aux abdos...

Matin et soir

« Au réveil, il ne faut pas négliger les étirements pour mettre en route la machine. L'un des plus simples est l'œuf (NDLR : appelé aussi foetus). Allongé sur le dos, on rabat les cuisses sur soi, on tient ses jambes avec ses bras et on tire vers soi en expirant doucement. L'idéal est de

tenir au moins une minute. Ensuite, on peut répéter l'exercice, mais une jambe après l'autre. Dans le même ordre d'idée, il y a le chat. On se positionne à quatre pattes, on descend les fesses sur les talons, les bras loin devant et on essaie de s'écraser le plus près possible du sol. Pour bien s'étirer, on peut aussi s'allonger sur le dos, plier une jambe, mettre la cuisse opposée sur la jambe pliée et passer les mains autour de la cuisse. Cela va faire travailler toute la chaîne postérieure, le rachis



lombaire, les fessiers et le début des ischio-jambiers. Ça tire un peu, mais ça fait du bien. Là encore, il faut tenir au moins une minute en soufflant à fond et en relâchant bien les épaules pour ne pas

être crispé. A faire de chaque côté matin et soir. »

Durant la journée

« Il n'y a pas de secret. Le principal ennemi est la sédentarité. Même assis, il faut rester en

mouvement. Par exemple, hausser et baisser les épaules en faisant des cercles en avant et en arrière dans les deux sens. Incliner la tête de droite à gauche, d'avant en arrière en faisant là aussi de petits cercles. Il faut penser à faire travailler son bassin. Rentrer les fesses, sortir les fesses un peu comme si on était posé sur une balle. Ceux qui veulent aller plus loin peuvent se dégager du temps pour faire soit du gainage, soit des exercices spécifiques de renforcement des muscles abdominaux et spinaux (NDLR : lombaires). »

É.B.

IDÉES/

Ces dernières semaines, deux machines, la PlayStation 5 et la nouvelle Xbox, ont marqué le début de la neuvième génération de consoles de jeux vidéo. Nouveau cycle commercial attendu, énième mue programmée d'un marché qui va bientôt fêter ses 50 ans. Les jeux, comme lors des précédents passages de génération, vont être plus beaux, plus rapides, plus immersifs. Mais il s'est passé autre chose en 2020, quelque chose qui pourrait ressembler à un changement de paradigme bien plus important que le fait de pouvoir jouer sur sa télé 4K en 60 images par seconde. On a pu en effet constater les effets d'une mutation plus lente mais plus profonde, une mutation qui pourrait irrémédiablement changer la réponse à la question centrale du jeu vidéo : qui joue, et à quoi ? Car ce n'est un secret pour personne, les jeux vidéo, c'est une activité pour les garçons. C'est si ancré à tous les niveaux de la société, chez les parents qui orientent les loisirs, chez les marchands qui élaborent leurs rayons, et bien sûr au sein même de l'industrie qui produit à la chaîne des univers formés autour de la figure de l'homme blanc hétéro, qu'on en viendrait presque à se demander s'il ne manque pas des doigts aux mains des filles pour tenir une manette.

CLICHÉS VIRILISTES

Pourtant, dans l'une des plus grosses productions de 2020, sortie en juin, *The Last of Us II*, on a incarné une héroïne ouvertement lesbienne. Quelques semaines plus tard, dans un titre certes moins ambitieux du studio français Dontnod, mais en partenariat avec le géant Microsoft, *Tell Me Why*, on a pu découvrir l'Alaska en compagnie de Tyler, homme transgenre, et de sa sœur jumelle, Alyson. On a aussi pu apprécier dans *Hades*, titre indépendant qui va certainement truster les classements des jeux les plus marquants de l'année, la bienveillance sans borne de Zagreus, fils du dieu des enfers de la mythologie grecque, très éloigné des clichés virilistes, qui jongle, entre deux bastons trépidantes, avec ses problèmes familiaux compliqués et ses amours bisexuels. Ce ne sont que trois représentants parmi tant d'autres qui, cette année, ont poussé le jeu vidéo vers d'autres horizons. Ce serait une erreur de considérer ces titres comme des épiphénomènes isolés, il s'agit au contraire des effets visibles d'une nouvelle façon d'appréhender un des loisirs les plus populaires au monde. La masculinité hégémonique propre au secteur n'a bien sûr pas encore rendu les ar-

Sexisme : le jeu vidéo en cure de détox

Universelle à ses débuts, l'industrie vidéoludique a rapidement bifurqué vers un modèle pensé par et pour les hommes. Mais depuis 2014, et une campagne de harcèlement misogyne baptisée «Gamergate» qui a mis en lumière de nombreuses dérives, une révolution inclusive est en marche.

Par
ERWAN CARIO

mes, et sa toxicité se fait encore violemment ressentir par les femmes, qu'elles soient joueuses, développeuses, journalistes ou chercheuses. C'est une domination qui a duré plus de trente ans qui doit s'effondrer pour voir définitivement émerger le nouveau jeu vidéo. Né sous sa forme commerciale en 1972 avec *Pong*, le jeu vidéo a pendant longtemps été une activité non genrée, principalement à destination des enfants. On trouve par exemple dans les années 70 des pu-

blicités qui mettent en scène une mère et sa fille en train de jouer ensemble. C'est au milieu des années 80 que tout change. D'après le professeur britannique en théorie socioculturelle Graeme Kirkpatrick, la figure du «gamer» a commencé à émerger en 1985 en tant que «sujet défini par son adhésion au discours axé sur le jeu vidéo». Dans son article «Comment le jeu vidéo est devenu non genré, principalement à destination des enfants. On trouve par exemple dans les années 70 des pu-

en place, entre 1987 et 1989 de frontières symboliques pour en exclure les femmes.» Avec ce concept de gamer, l'industrie a conçu une cible, la presse spécialisée en a fait une identité, et les hommes ont délimité un territoire.

La chercheuse américaine Emma Vossen explique dans sa thèse sur ce qu'elle a appelé «l'inaccessibilité culturelle» : «S'il est possible pour les filles et les femmes d'acheter et de jouer à des jeux, elles ne sont pas les bienvenues dans la culture ●●●





Sorti en juin, le jeu *The Last of Us II* met en scène une héroïne ouvertement lesbienne.

PHOTO NAUGHTY DOG

●●● vidéoludique, réservée avant tout aux garçons et aux hommes. Les femmes sont exclues de fait de trois aspects majeurs de cette culture : les représentations à l'intérieur même des jeux, les espaces sûrs et accueillants pour jouer à ces jeux et la participation aux discours autour des jeux vidéo. Les représentations à l'intérieur des jeux, c'est un des sujets de recherche de Fanny Lignon. Maîtresse de conférences à l'université Claude-Bernard Lyon-I, elle a coordonné en 2015 l'ouvrage collectif *Genre et jeux vidéo* (Presses universitaires du Midi). «Les représentations dans les jeux ne se sont pas arrangées avec le temps, explique-t-elle. Les personnages masculins restent majoritaires, ce sont des aventuriers. Et lorsque le héros est une héroïne, elle reste jeune, jolie et souvent assez dévêtue.» Pour elle, ça ne fait pas de doute, «le fait de ne mettre en scène que ce type de personnage est une forme de mépris. Comme si on disait à toutes celle et ceux qui ne correspondent pas au stéréotype qu'ils ne sont pas dignes d'être représentés, pas dignes d'intérêt, pas dignes d'exister.»

Le deuxième aspect mis en évidence par Emma Vossen est désespérément commun pour toutes les femmes qui ont expérimenté le jeu en ligne. Dénigrement, insultes, insinuations scabreuses, tout y passe. C'est aussi valable pour celles qui diffusent leurs parties en ligne sur les services de streaming comme Twitch et pour celles qui participent à des compétitions. «Les hommes ont imposé un coût supplémentaire d'accès, détaille Esteban Giner, doctorant chercheur rattaché au laboratoire Crem de l'université de Lorraine. Si tu veux jouer à un jeu de tir en ligne et que tu es une femme, il faut que tu acceptes de te faire insulter.» C'est ce qu'on appelle du *gatekeeping*, soit la mise en place d'un système de barrière à l'entrée d'une communauté ou d'une culture.

Et au-delà, ce sont les mécaniques même du jeu vidéo qui fonctionnent comme un filtre. C'est en tout cas la théorie défendue par Christopher A. Paul, professeur de communication à l'université de Seattle et auteur de *The Toxic Meritocracy of Video Games* (2018, non traduit). Il explique dans son livre que la culture du gaming met en avant ce que les joueurs considèrent comme étant des «vrais jeux», où la victoire ne dépendrait que du talent propre au joueur. Dès lors, celles et ceux qui sont considérés comme «pas assez bons» sont tournés en ridicule. Se développe alors une rhétorique de l'exclusion qui se propage à ceux qui n'ont pas le bon pedigree pour être considéré comme «gamer»,

«Dans les jeux, les personnages masculins restent majoritaires, ce sont des aventuriers. Et lorsque le héros est une héroïne, elle reste jeune, jolie et souvent assez dévêtue.»

Fanny Lignon maîtresse de conférences à Lyon-I

comme un mécanisme implacable de défense du statu quo : «Les vrais jeux sont forcément joués par les vrais joueurs, dans un discours circulaire qui marginalise les approches nouvelles et différentes.» Pourtant, comme le rappelle Christopher A. Paul, «être bon aux jeux n'a rien à voir avec un test de compétences, c'est avant tout un assemblage complexe de facteurs socio-techniques dont bénéficient certaines personnes plutôt que d'autres. Avoir été soutenu dans sa pratique, avoir grandi en jouant, avoir l'argent et le temps pour jouer et être né avec les capacités physiques nécessaires, tout ceci donne un avantage bien plus important que tout ce qui est lié à l'effort et au talent.»

HARCÈLEMENT DE MASSE

Le troisième aspect de l'exclusion, le discours autour des jeux vidéo, est celui qui a abouti à une flambée de violence entre 2012 et 2014 qui est à peine retombée depuis. Début 2012, la vidéaste Anita Sarkeesian, spécialisée dans les stéréotypes véhiculés par la culture populaire, lance une campagne de financement participatif pour pouvoir tourner une série de vidéos sur les clichés sexistes dans les jeux. Il n'en faut pas plus pour que les communautés de gamers les plus toxiques se lancent dans un harcèlement de masse, allant jusqu'à la création d'un jeu sur navigateur web en juillet 2012 consistant à la défigurer. En 2013, en France, c'est la militante féministe et développeuse Mar_lard qui, après la publication d'un article sur la toxicité masculine du milieu geek, se retrouve ciblée.

Le point de rupture arrive à l'été 2014, lorsque sur un prétexte d'une futilité tragique, se déclenche un mouvement d'ampleur. Tout part d'un texte de l'ex-petit ami de la développeuse Zoë **Suite page 22**

IDÉES/

Suite de la page 21 Quinn, qui crée des jeux indépendants, sur une supposée liaison avec un journaliste dans le but d'obtenir un article complaisant. Rien ne tient la route dans ce texte manipulateur, mais il suffit à catalyser une violence collective sans précédent contre les femmes, les personnes issues de minorités et plus généralement contre tous les discours progressistes sur le jeu vidéo dans un mouvement appelé «GamerGate». Menaces de viol, de mort, divulgation d'informations personnelles, harcèlement systématique et massif à chaque prise de parole, cette mobilisation masculiniste inspirera même les stratèges ayant travaillé à l'élection de Donald Trump, le tout sous le prétexte fallacieux de défense de l'éthique dans le journalisme. Si on peut considérer qu'elle ne réunit finalement qu'une minorité de gamers toxiques, elle met aussi en évidence une complicité de

fait d'une large frange des communautés de joueurs qui se réfugient derrière une pseudo-neutralité, comme s'il s'agissait d'un affrontement entre deux camps.

«Ily a ceux qui vont avoir délibérément des comportements toxiques, observe Esteban Giner. Mais il y a surtout ceux qui vont défausser la parole des victimes, ou utiliser un ton humoristique pour limiter la portée des signalements, tout en se permettant des micro-agressions qui passent sous le radar. Et les mêmes vont se plaindre qu'on ne peut plus rien dire à cause de ces méchantes féministes.» Ce qui se joue aussi en 2014, c'est une réaction face à un jeu vidéo qui commence doucement à évoluer, sous l'impulsion des productions indépendantes plus progressistes. Ce qui est décrit par Thomas Versaveau, vidéaste de la chaîne YouTube GameSpectrum, dans son excellent documentaire

De bastion de la masculinité militarisée et hégémonique, le jeu vidéo pourrait bien devenir un porte-étendard inclusif.

Qui sont les joueurs de jeu vidéo ?, comme une «tentative d'épuration réactionnaire du milieu du jeu vidéo» va finalement mettre en pleine lumière l'ampleur du problème systémique. Comme le confirme Esteban Giner : «Le GamerGate est un événement structurant. Il y a un avant et un après. Beaucoup de personnes se sont lancées dans des recherches, ont commencé à se poser des questions.»

«À LA PLACE DE»

A partir de cette période, les discours prônant plus de diversité vont commencer à se faire entendre

comme une exigence légitime. Une revendication qui sera d'abord portée par les petites structures de la scène indépendante en mesure de proposer des jeux de plus en plus aboutis sur des sujets ambitieux, comme la migration (*Enterre-moi, mon amour*, 2017), l'histoire familiale (*What Remains of Edith Finch*, 2017) ou encore la dépression (*Celeste*, 2018). Du côté des plus gros acteurs, c'est loin d'être aussi évident. Dans son article «Le jeu vidéo à l'épreuve des différences» (*Le Crieur*, 2019), le chercheur en études postcoloniales et études de genre Mehdi Derfoufi note : «La critique des représentations sexistes et racistes véhiculées par certains jeux est ciblée comme entrave à la liberté de création.» Difficile de changer les pratiques des concepteurs de ce jeu vidéo territorialisé par et pour les hommes. «J'ai constaté dans mes premiers travaux qu'il y a des tensions plus ou moins ouvertes entre les salariés au sein des studios, explique Esteban Giner. D'un côté, ceux qui entretiennent le système de la masculinité hégémonique. De l'autre, celles et ceux qui sont plus politisés, notamment la population arrivée après la crise de 2008 avec un niveau de formation qui n'a rien à voir avec celui des plus anciens, et qui a dû se battre pour obtenir un poste.»

Mais même les gros paquebots sont capables de changer de cap. Ces dernières années, le fait de trouver une superproduction avec une héroïne, comme dans *Horizon Zero Dawn* (2017), *Control* (2019) ou *The Last of Us II* (2020), n'a plus rien d'extraordinaire. Et même si certains mégablockbusters semblent encore faire du surplace sur ces sujets, notamment ceux de Rockstar (*GTA*, *Red Dead Redemption*), l'industrie évolue. Et le succès du studio français Dontnod, qui s'est fait une spécialité de l'exploration de l'intime, et qui vient d'ouvrir une antenne à Montréal, en est une démonstration éblouissante. Florent Guillaume, réalisateur de *Tell Me Why*, raconte : «On veut mettre en avant des personnages normaux, mais qui vivent des situations où tout peut être exacerbé. Ce qui nous intéresse, c'est que les gens s'identifient avec ces personnages. C'est la grande force du jeu vidéo.» Et le potentiel progressiste de cette identification est

des plus importants, comme le souligne Fanny Lignon : «On peut aussi se servir des jeux vidéo pour déconstruire ses propres stéréotypes de genre. Le simple fait d'incarner un personnage à l'écran ouvre les possibles et fait réfléchir puisqu'il y a un mélange entre le genre du joueur et celui du personnage.» Florent Guillaume continue : «Il y a un engagement dans un jeu vidéo qui est unique. On en vient à vivre des expériences qu'on n'aurait jamais vécues autrement. Il y a une vraie valeur à pouvoir se mettre "à la place de". Pour un joueur qui n'est pas familier du sujet de la transidentité, par exemple, le lien d'empathie qui va se créer avec Tyler peut l'amener à saisir des enjeux et l'importance de certains sujets.»

Et c'est peut-être l'enseignement le plus important de ces dernières années, de bastion de la masculinité militarisée et hégémonique, le jeu vidéo pourrait bien devenir un porte-étendard inclusif. Dans son manifeste *Play Like a Feminist* (2020), Shira Chess, professeure associée en étude des médias à l'université de Géorgie, qui veut amener une nouvelle population à pratiquer le jeu vidéo – celle-là même qui en fut exclue pendant plusieurs décennies –, affirme : «Nous devons jouer comme des féministes. Pourquoi ? Parce que le jeu vidéo est un espace idéal pour changer les esprits et les corps, et pour détruire les hégémonies patriarcales.»

SIGNE ANNONCIATEUR

Ce qui pouvait relever d'une douce utopie il y a à peine quelques années est peut-être en train de se concrétiser en ce moment même. Florent Guillaume en est persuadé : «Aujourd'hui, on peut avoir des personnages gays ou transgenres, des hommes, des femmes, des jeunes, des vieux, issus de minorités, ou avec des handicaps, c'est un vrai bouleversement qui est en train d'arriver, et c'est tant mieux. Et chaque exemple positif pave le chemin pour les suivants. Si ça a pu être difficile par le passé, ça va l'être de moins en moins. Oui, on peut faire un jeu qui a du succès, commercial et critique, en explorant ces territoires.»

C'est peut-être le signe annonciateur du reboot attendu par Shira Chess : «Je veux détruire l'industrie du jeu vidéo. Pas pour la voir disparaître pour toujours, mais pour la voir renaître tel un phénix sous une nouvelle forme qui éclairera le monde par son énergie. Nous n'avons pas encore pris conscience de tout le potentiel des jeux vidéo en tant que média de masse.» Le jeu vidéo est mort, il est temps de rallumer sa console. ◀

L'ŒIL DE WILLEM



Société & Solidarités

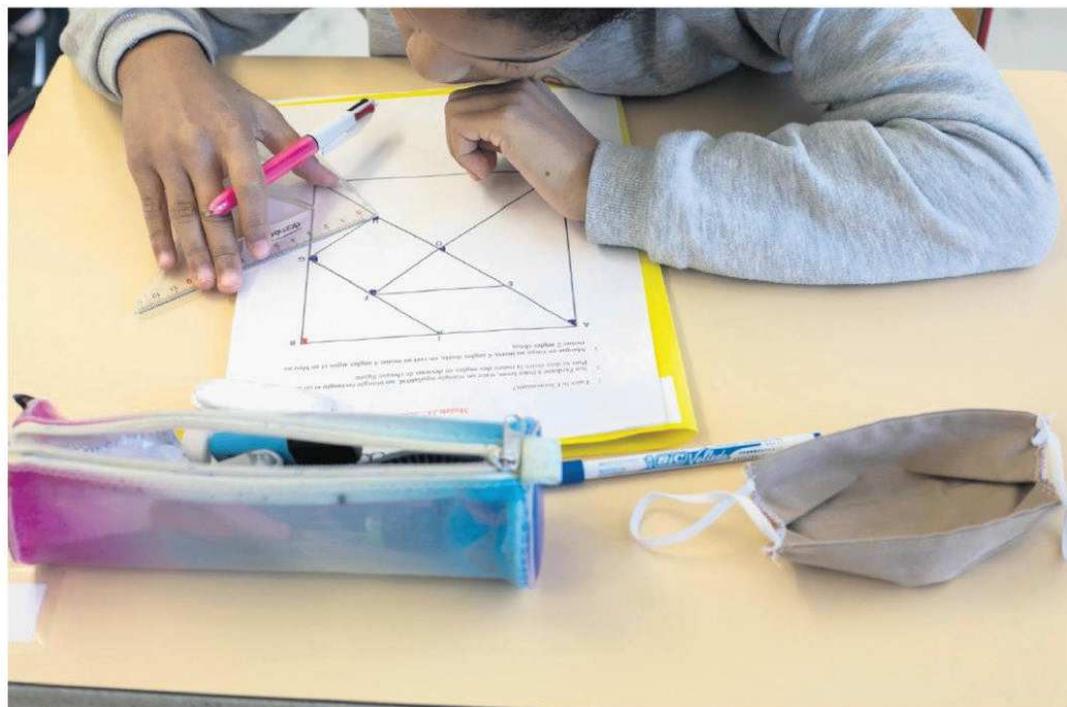
Ah, la fameuse « bosse des maths » ! Héritage lointain de la phrénologie – cette discipline pseudo-scientifique raciste qui, au XIX^e siècle, prétendait déterminer les capacités cognitives des personnes à partir de la forme de leur crâne –, elle n'a pas manqué d'être évoquée depuis la publication, mardi 8 décembre, des résultats de l'enquête Timss 2019. On vous épargnera la traduction de l'acronyme : il s'agit d'une enquête internationale qui, tous les 4 ans, évalue les performances des élèves en mathématiques et en sciences. Or pour la France, les résultats de ce travail de référence, évaluant cette année les élèves de CMI et ceux de 4^e, sont catastrophiques.

En CMI, la France se classe avant-dernière des pays de l'OCDE et... dernière de l'Union européenne, loin derrière des pays comme Chypre, la Bulgarie ou Malte. Pour les 4^e, c'est pire. La France reste loin des moyennes UE comme OCDE et précède à grand-peine la Roumanie ou la Nouvelle-Zélande. Surtout, les résultats plongent depuis la dernière enquête sur les 4^e, en 1995 : alors que les collégiens de l'époque arrivaient au score moyen de 530 points, leurs successeurs ne font pas mieux que 483 points. Un écart équivalent à une année scolaire de retard – ou, pour le dire autrement, en mathématiques, les élèves de 4^e actuels ont le niveau des élèves de 5^e d'il y a 25 ans...

Voilà les faits, qui ont fait ressurgir du crâne de certains cette fameuse « bosse des maths », que les jeunes Français n'auraient donc pas. C'est un peu court. Reste à trouver ce qui peut expliquer cette situation, qui n'a « pas surpris » Sébastien Planchenault, le président de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (Apmep). Ce dernier souligne que « c'est cohérent avec les résultats des enquêtes internationales précédentes ». Il n'y a pas, c'est une évidence, une seule explication, qu'il suffirait de pointer du doigt pour résoudre le problème.

Une formation initiale « trop différente selon les académies »

Premiers sur le banc des accusés – on allait écrire « évidemment » : les enseignants. Particulièrement les professeurs des écoles (PE), accusés d'être trop majoritairement issus de filières littéraires, donc insuffisamment formés aux matières scientifiques pour les bien enseigner. Certes, remarque Sébastien Planchenault, le recrutement désormais à bac +5 fait que « les étudiants de filières littéraires n'ont parfois pas eu l'occasion de faire des maths depuis le bac, voire bien avant avec l'abandon des maths dans le tronc commun au lycée ». On relèvera aussi les difficultés de l'éducation nationale à recruter des « mathéux » pour le concours de professeur des écoles, ceux-ci trouvant aisément ailleurs de meilleures perspectives de carrière et de salaire... Une situation qui ne risque pas de s'arranger avec la réforme du bac, puisque les maths, pas réintégré dans le socle commun, font désormais l'objet d'une spécialité réputée difficile « que choisissent avant tout des élèves désireux de s'orienter vers les grandes



Parmi les facteurs aggravants figurent les inégalités sociales, culturelles et linguistiques. Marta Nascimento/Réa

CRASH EN SAVOIE

Un hélicoptère de secours en montagne s'est écrasé pour des raisons encore inconnues, mardi soir, à 1 800 mètres d'altitude, faisant cinq morts et un seul survivant, un pilote instructeur, grièvement blessé.

70 %

C'était, en 2019, avant le Covid-19, la part des maladies non transmissibles (cardio-vasculaires, cancer, diabète...) dans les dix affections les plus mortelles dans le monde, selon une étude de l'OMS. En 2000, ce chiffre était de 40 %.

ÉDUCATION

Une politique éducative nulle en maths

Une enquête internationale révèle que les élèves français sont parmi les plus mauvais dans les disciplines scientifiques. Un résultat qui s'explique par les choix pris depuis trente ans.

écoles », et plus du tout vers les carrières de l'enseignement, note le président de l'Apmep.

Mais il y a un sacré problème avec cette explication « littéraire » : Timss 2019 montre exactement le contraire. L'enquête relève en effet qu'en CMI, les PE diplômés en mathématiques obtiennent de moins bons résultats que les autres. « Ceux qui ont suivi des filières littéraires ont peut-être reçu plus de formation pédagogique », hasarde le président de l'Apmep. Il déplore également le « manque de licences pluridisciplinaires » et pointe aussi une formation initiale « trop différente selon les académies : le volume horaire de la préparation au concours de PE peut varier de 200 à 600, voire 800 heures ».

On trouve pourtant dans Timss elle-même d'autres facteurs d'explication. Parmi celles-ci, les inégalités. L'enquête relève ainsi un gouffre (presque 100 points d'écart!) entre les élèves qui ont dans leur

famille un accès aisé à la culture (livres...) et les autres. Même différence entre les élèves issus d'établissements qui comptent beaucoup d'élèves défavorisés et les autres. Ou entre les élèves de langue maternelle française et les autres – comme si on découvrait que pour comprendre

l'énoncé d'un problème de maths, il faut d'abord être bon... en français. Autant de facteurs que ne risque pas d'améliorer la destruction, programmée par Jean-Michel Blanquer, des réseaux d'édu-

cation prioritaire. Ou « la baisse des horaires de maths et de français au collège ces dernières années », relève Sébastien Planchenault.

Pour lui, si le plan Villani-Torossian « va dans le bon sens » en proposant aux enseignants des formations en mathématiques, remettre les maths dans le tronc commun des enseignements au lycée est urgent, tout comme revaloriser vraiment une profession qui n'attire plus les compétences. Mais peut-être la principale clé du problème est-elle ailleurs : à savoir dans cette formation initiale des profs qui, depuis 30 ans, a choisi de privilégier les compétences matière, le savoir, tout en réduisant – voire détruisant – tout ce qui permettait l'acquisition des compétences pédagogiques, le faire savoir. Timss 2019, en tout cas, ne dit pas le contraire... ■

OLIVIER CHARTRAIN

« IL FAUT DONNER CONFIANCE AUX ENSEIGNANTS DANS LEUR CAPACITÉ À ENSEIGNER LES MATHÉMATIQUES. »
SÉBASTIEN PLANCHENAUT, APMEP